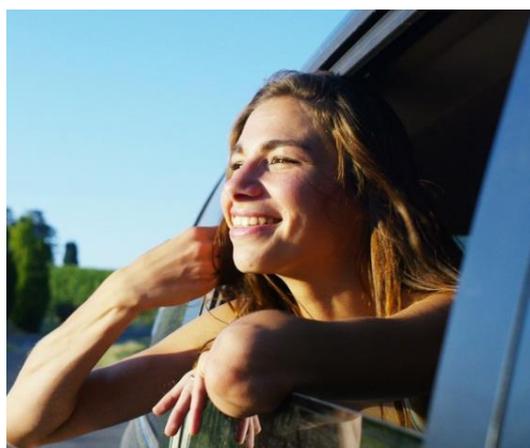
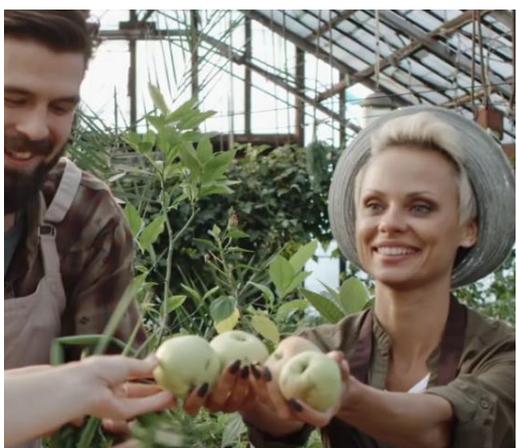




**COMPTES COMBINES
GROUPAMA 2019**



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA
EXERCICE 2019**

1. ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

La détérioration des indicateurs avancés de conjoncture observée depuis fin 2018 conduit à une révision à la baisse des anticipations de croissance et d'inflation de moyen terme dans les économies développées. Ces révisions baissières ont nourri le discours très accommodant des banquiers centraux qui a provoqué une forte baisse des taux d'intérêt aussi bien en zone euro qu'aux Etats-Unis. Les économies développées évoluent maintenant sur un rythme de croissance modérée, avec un risque de récession à moyen terme qui augmente.

En zone euro, la croissance trimestrielle reste inférieure à 1% en rythme annualisé. L'industrie européenne est également pénalisée par le ralentissement du commerce mondial et la récession dans le secteur automobile. En revanche, la consommation des ménages reste soutenue par l'amélioration du marché du travail et un taux de chômage qui diminue à 7,5% de la population active de la zone euro.

L'inflation reste largement en deçà de l'objectif des +2% : l'indice sous-jacent (hors composantes volatiles de l'alimentation et de l'énergie) stagne autour des 1% en rythme annuel. Les anticipations d'inflation par le marché ont sensiblement baissé sur l'année.

Le ralentissement de la croissance et la situation d'inflation ont poussé la Banque Centrale Européenne à abandonner la perspective d'un resserrement monétaire progressif. Elle est même revenue à une politique expansionniste en annonçant un 3^{ème} programme de TLTRO (opérations ciblées de refinancement de long terme), une baisse le taux de dépôts de 10 points de base à -0,5% et en reprenant son programme de rachat d'actifs à hauteur de 20 Md€ par mois sans limitation de durée. Il est trop tôt pour évaluer les évolutions que pourrait apporter la nomination de Christine Lagarde à la tête de l'institution. Cependant, le marché n'anticipe pas, à ce stade, d'inflexion majeure à cette politique accommodante.

Aux Etats-Unis, le secteur manufacturier a sensiblement ralenti tout au long de l'année et l'indice ISM a atteint un point bas en novembre. Le conflit commercial avec la Chine a réduit la visibilité dans de nombreux secteurs industriels. La croissance du PIB a également marqué le pas mais reste sur un niveau plus soutenu qu'en Europe en passant de +3% en rythme trimestriel annualisé au premier trimestre à +2% au troisième. L'inflation reste contenue dans les objectifs de la Réserve Fédérale alors que le marché de l'emploi est toujours dynamique avec un taux de chômage bien en deçà des 4% de la population active.

C'est donc surtout sur la base d'anticipation de dégradation de la croissance que la banque centrale américaine (la Fed) a modifié ses orientations de politique monétaire. Alors que le conseil des gouverneurs anticipait en début d'année des hausses de taux directeur, un consensus s'est dessiné à partir de la fin du premier trimestre pour agir de manière « préemptive » au vu des risques de ralentissement. Durant l'été, une première décision fut prise de baisser les taux directeurs et de débiter un nouveau cycle d'achat d'actifs. Sur le deuxième semestre, le taux effectif des Fed Funds baisse donc de 85 points de base à 1,55% alors que la taille du bilan de la banque progresse à nouveau de 350 Md\$ soit une augmentation de 10%.

Les pays émergents, même s'ils restent en croissance, sont affectés par la baisse du commerce mondial, particulièrement en Asie. L'impact de la guerre commerciale sino-américaine s'est traduit dans les indicateurs avancés du secteur manufacturier de l'ensemble des émergents. Les indices PMI ont baissé sur leurs plus bas niveaux depuis 2009. La Chine est cependant parvenue à gérer le ralentissement progressif de sa croissance en usant de mesures de relance monétaires et budgétaires. Néanmoins, le revirement de politique monétaire de la Fed reste une bonne nouvelle pour les pays émergents dont les taux d'emprunts en devises locales et en dollars baissent sensiblement.

MARCHES FINANCIERS EN 2019

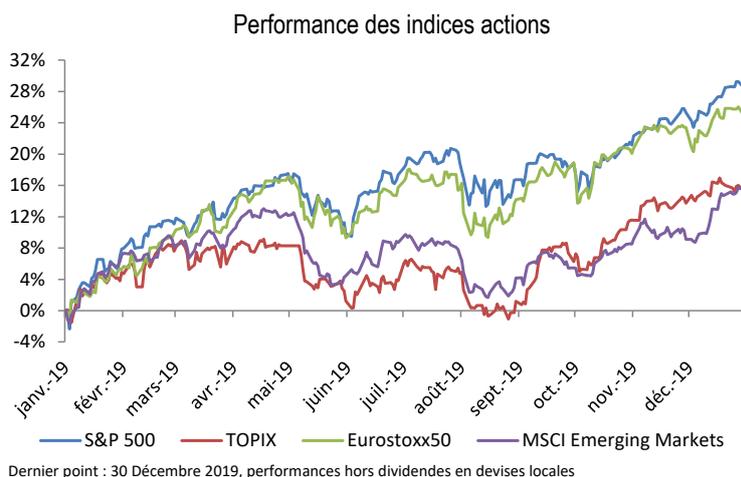
La perspective de politiques monétaires durablement accommodantes renforce la baisse des taux longs. La recherche de rendement soutient l'appétit pour le risque et, l'ensemble des classes d'actifs enregistre ainsi une forte inflation de leur valorisation.

Évolution des marchés actions

Le premier semestre a été marqué par un rebond du marché actions après la forte baisse de fin 2018. Ce rebond a pour origine une déclaration de la réserve fédérale américaine annonçant un arrêt prématuré de la réduction de son bilan et des résultats des entreprises globalement mieux orientés qu'anticipés.

Ensuite, les indices ont été soutenus par des déclarations de plus en plus accommodantes des banques centrales. Cette hausse a néanmoins lieu dans un contexte de révision à la baisse des prévisions de bénéfices des entreprises pour les 12 prochains mois. Les multiples de valorisations progressent donc au-dessus de leur moyenne de long terme.

Après l'été, l'issue favorable sur le conflit commercial sino-américain et la confiance donnée par les électeurs britanniques à Boris Johnson pour exécuter le Brexit dope l'appétit pour le risque.

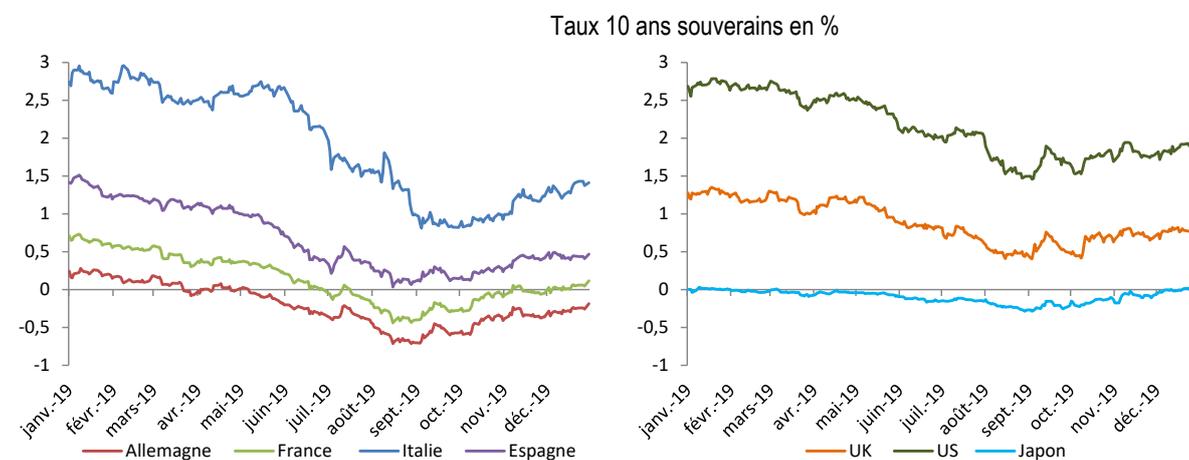


Évolution des marchés de taux

Sur la zone euro, les taux ont atteint des plus bas historiques à la fin de l'été, suite aux annonces de la BCE de reprise des achats d'actifs et de baisse des taux directeurs. La recherche de rendement a contribué à l'aplatissement des courbes sur les parties longues supérieures à 10 ans. Ainsi, le taux de l'OAT 10 ans avoisine les 0% en fin d'année après un plus bas à -0,43% fin août. Le spread italien a quant à lui connu un resserrement significatif en raison de la fin de la coalition Mouvement Cinq Etoiles et Ligue du Nord, de la baisse des tensions avec l'Union Européenne et de la recherche de rendement obligataire dans un contexte de taux très bas.

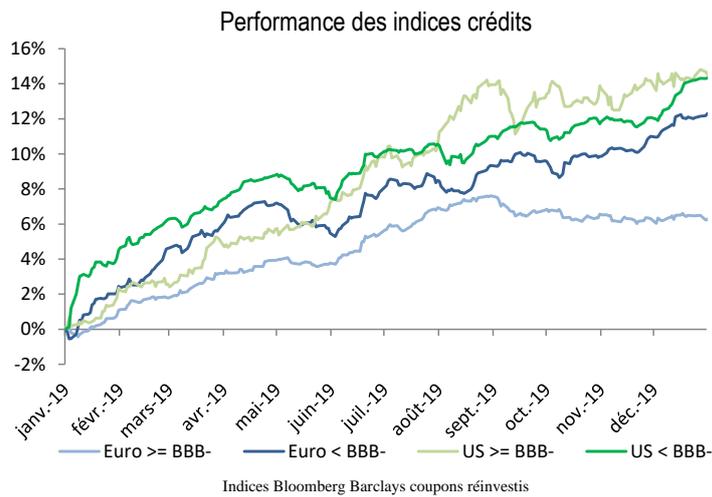
Les taux américains enregistrent également une baisse très significative sur l'année avec un mouvement parallèle de l'ensemble de la courbe souveraine de l'ordre de 90 points de base suite aux déclarations de la Fed. Le T-Note 10 ans trouve ainsi un point d'équilibre sur des niveaux légèrement inférieurs à 2% en décembre.

La fin de l'année a cependant connu un léger rebond de l'ensemble des taux grâce notamment à des perspectives d'accord commercial entre les Etats-Unis et la Chine et des nouvelles macro-économiques plus positives en zone euro.



Evolution des marchés de crédits

En zone euro, les primes sur le crédit « Investment Grade » restent stables et la performance des indices est surtout liée à la baisse des taux. Les obligations « High Yield » bénéficient largement du regain d'appétit pour le risque avec des primes de risque qui se sont contractées sensiblement. Ces contractions restent néanmoins proportionnellement moins fortes que celles observées lors des précédentes annonces d'assouplissement monétaire en raison d'un contexte de crédit moins favorable (augmentation des leviers des entreprises, baisse de la trésorerie disponible, baisse des niveaux de marge).



2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

Solidité Financière

Notation financière

Le 20 juin 2019, Fitch Ratings a rehaussé les notations de solidité financière ("Insurer Financial Strength" – IFS) de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales à 'A' et a maintenu la perspective associée à ces notations à 'Positive'.

Titres subordonnés

Le 16 septembre 2019, Groupama a émis des titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant total de 500 millions d'euros, avec un coupon annuel de 2,125%. Le nouvel instrument proposé a rencontré un large succès auprès des investisseurs institutionnels avec un livre d'ordre sursouscrit près de 3 fois. Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama en profitant des opportunités de marché.

Le 27 octobre 2019, Groupama a procédé au remboursement par anticipation de ses titres subordonnés remboursables, émis en 2009 pour 500 millions d'euros, à la première date de remboursement conformément à l'article 5 des Termes et Conditions des titres.

Activités

Partenariats

Début janvier 2019, Orange et Groupama ont signé un accord visant à la création d'une société commune dénommée Protectline, opérant sur le secteur de la télésurveillance des biens. Ce partenariat permettra à Groupama de renforcer son activité existante dans ce métier et à Orange de devenir un acteur à part entière sur ce marché, franchissant une nouvelle étape dans sa stratégie d'opérateur multi-services.

Fin janvier 2019, Groupama s'est associé à MiiMOSA, première plateforme de financement participatif dédiée à l'agriculture et à l'alimentation, pour proposer une solution de financement à ses sociétaires agricoles.

Début avril 2019, le groupe Groupama a noué un partenariat avec WINCHApps afin de proposer un bilan social individualisé entièrement digital (BSI) à ses clients en épargne et retraite d'entreprise.

Le 5 novembre 2019, le Groupe Groupama s'est associé à Paylead pour permettre à ses clients sociétaires d'épargner sans effort pour leur retraite. Le Groupe Groupama affirme sa politique d'innovation autour des produits retraite en signant un partenariat avec Paylead, spécialiste de la donnée bancaire.

Le 17 décembre 2019, le Groupe Groupama et Milleis Banque ont annoncé la signature d'un partenariat dédié à la clientèle patrimoniale. Cet accord vise à offrir aux clients patrimoniaux de Groupama un accès à l'offre de banque privée de Milleis Banque, acteur indépendant de gestion patrimoniale en France. Le partenariat avec Milleis Banque vient compléter les services déjà proposés aux clients et sociétaires en France, en leur donnant accès à une gamme d'offres étendue et diversifiée en termes de profils de risque.

Le 19 décembre 2019, la Banque Postale et le Groupe Groupama ont annoncé la signature d'un protocole d'accord pour l'acquisition, par La Banque Postale, de la participation de 35% détenue par Groupama dans La Banque Postale IARD et la prolongation de leur coopération dans les domaines de la protection juridique et de l'assistance.

Amaline

Le portefeuille d'assurance d'Amaline a été transféré aux caisses régionales, cette structure résiduelle devenant courtier d'assurance. L'entité est destinée à développer l'activité de partenariat.

Immobilier

Le 3 octobre 2019, le Groupe Groupama a annoncé la vente, par sa filiale Groupama Immobilier, du 79, Avenue des Champs Elysées, au fonds souverain norvégien Norges Bank Investment Management, pour un montant de 613 millions d'euros. Cette transaction est emblématique du travail de valorisation des actifs immobiliers du groupe et de sa stratégie immobilière.

Stratégie d'investissement socialement responsable

En tant qu'assureur mutualiste et investisseur responsable, le Groupe Groupama place le changement climatique au cœur de ses engagements.

Fin avril 2019, le groupe Groupama et Natixis ont innové avec une unité de compte engagée dans la transition énergétique. Dans le cadre d'une démarche proactive en matière de lutte contre le réchauffement climatique, Natixis et Groupama Gan Vie, filiale du Groupe Groupama, se sont associées pour lancer le premier titre de créance vert, 100 % engagé dans la transition énergétique.

Le 19 septembre 2019, le Groupe Groupama, Crédit Agricole Assurances et la Banque des Territoires ont annoncé la signature d'un accord au terme duquel la Banque des Territoires et Groupama entrent au capital de Predica Energies Durables (PED), filiale de Crédit Agricole Assurances dédiée aux investissements dans les actifs de production d'énergies renouvelables aux côtés d'Engie, leader dans la production d'énergies solaire et éolienne en France.

Acquisition

Le Groupe Groupama a annoncé le 31 octobre 2019 l'acquisition, par sa filiale bulgare Groupama Zhivotozastrahovane de la société d'assurance vie, Express Life Insurance, auprès de DSK Bank EAD & Expressbank AD, filiales d'OTP Bank Plc. Le processus d'intégration d'Express Life Insurance devrait s'achever en 2020. Avec cette opération, Groupama devrait doubler sa part de marché en Bulgarie et atteindre la 3ème position sur le segment de l'assurance emprunteur et la 5ème position sur le secteur de l'assurance des accidents de la vie.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant

3. ANALYSE DES COMPTES

3.1 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RESULTATS

Chiffre d'affaires en millions d'euros	31/12/18	31/12/18 proforma	31/12/19	Var. courante	Var. constante
Assurance de biens et de responsabilité France	5 621	5 621	5 755	2,4%	2,4%
Groupama Gan Vie	3 919	3 919	4 004	2,2%	2,2%
Assurance de la personne France - hors Groupama Gan Vie	2 016	2 016	2 097	4,0%	4,0%
Total Assurance France	11 556	11 556	11 857	2,6%	2,6%
Assurance de biens et de responsabilité International	1 768	1 675	1 623	-8,2%	-3,2%
Assurance de la personne International	770	737	734	-4,7%	-0,4%
Total Assurance Internationale	2 537	2 413	2 357	-7,1%	-2,3%
Activités bancaires et financières	169	169	168	-1,0%	-1,0%
Total GROUPAMA	14 263	14 138	14 381	0,8%	1,7%
Total Assurance	14 094	13 969	14 213	0,8%	1,7%
dont Assurance de biens et de responsabilité	7 388	7 296	7 377	-0,1%	1,1%
dont Assurance de la personne	6 705	6 673	6 836	1,9%	2,4%

Données proforma 2018 :

Le retraitement de certaines données du 31 décembre 2018 a été nécessaire afin de rendre possible la comparaison et l'analyse des évolutions entre les deux périodes.

- En France, le chiffre d'affaires 2018 d'Amaline a fait l'objet d'un proforma pour tenir compte du transfert de portefeuille vers les caisses régionales (impact : 3 millions d'euros en assurance de la personne et 71 millions d'euros en assurance de biens et responsabilité).
- En Turquie, un proforma a été réalisé pour tenir compte de l'arrêt d'un partenariat important (impact : -23 millions d'euros en assurance de la personne et -64 millions d'euros en assurance de biens et responsabilité).

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (Turquie, Roumanie, Hongrie), les effets de change sont neutralisés dans le proforma ; les données réelles au 31 décembre 2018 ont été converties aux taux de change du 31 décembre 2019.

Dans la suite du document, les chiffres sont exprimés à périmètre et à taux de change constants. Les données à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles au 31 décembre 2019 et les données réelles du 31 décembre 2018, converties aux taux de change moyens du 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires combiné Assurance de Groupama progresse de +1,7% à 14,2 milliards d'euros en données constantes (+0,8% en données courantes) par rapport au 31 décembre 2018. En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires combiné du groupe est en hausse de +1,7% en variation constante (+0,8% en variation courante) à 14,4 milliards d'euros.

En **assurance de biens et responsabilité**, le chiffre d'affaires du groupe progresse de +1,1%, dont +2,4% en France et -3,2% à l'International. L'activité est soutenue par l'assurance aux entreprises et collectivités (+3,3%) qui profite de la croissance des branches flottes (+3,0%) et dommages aux biens des entreprises et collectivités (+3,5%). Les bonnes performances de l'activité métiers agricoles (+1,3%) sont également à noter. La progression de l'activité d'assistance (+16,3%) en France vient renforcer cette évolution. L'assurance des particuliers et professionnels affiche quant à elle une baisse de -0,3%, masquant une croissance de +2,9% en habitation et un repli de -2,1% en automobile de tourisme.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** affiche une augmentation de +2,4% au 31 décembre 2019. Groupama Gan Vie, qui porte l'activité épargne-retraite en France, voit son chiffre d'affaires progresser de +2,2% sur la période. Les autres activités de l'assurance de la personne en France s'inscrivent également en hausse de +4,0%. Cette évolution s'explique principalement par la croissance des branches santé (individuelle et collective : +3,4%) et assurance du personnel communal (+10,8%). Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne à l'International s'inscrit quant à lui en baisse de -0,4% sous l'effet du repli enregistré en épargne-retraite individuelle (-2,9%), les bonnes performances de la branche santé (individuelle et collective : +13,7%) venant toutefois atténuer cette évolution.

Le chiffre d'affaires assurance en France représente 82,4% de l'activité globale du groupe sur la période alors que celui de l'International s'établit à 16,4% du chiffre d'affaires total. Les autres activités du groupe (activités financières) représentent 1,2% du chiffre d'affaires total. Le produit net bancaire de ces activités s'élève à 152 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Var. valeur	Var. %
Assurance de biens et de responsabilité France	59	223	164	>100%
Assurance de la personne France	252	339	87	34,5%
Total Assurance France	310	561	251	81,0%
Assurance de biens et de responsabilité International	13	-110	-123	<-100%
Assurance de la personne International	30	14	-16	-53,3%
Total Assurance Internationale	43	-96	-139	<-100%
Activités bancaires et financières	34	38	4	11,8%
Activités Holding	-89	-90	-1	-1,2%
Total GROUPAMA	298	413	115	38,6%
dont Assurance de biens et de responsabilité	72	113	41	56,9%
dont Assurance de la personne	282	353	71	25,2%

Le résultat opérationnel économique du groupe s'élève à 413 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 298 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le résultat opérationnel économique de l'assurance s'élève à +466 millions d'euros en 2019, en progression +112 millions d'euros par rapport à 2018.

Les comptes sont établis dans un contexte financier toujours marqué par un environnement de taux bas. Dans ce contexte, qui crée une distorsion de plus en plus forte entre le coût économique des passifs d'assurance et le rendement réel des actifs représentatifs de ces passifs, et par conséquent, un surcroît de prudence dans la valorisation des passifs, le groupe a décidé, dans ses comptes combinés, d'élargir dès le 1^{er} janvier 2019, l'application d'un taux de rendement prudemment estimé des actifs pour l'escompte de l'ensemble de ses provisions de rentes non vie (différées ou en service). Cette mesure permet collatéralement de renforcer le provisionnement de l'activité à l'International et sur les branches climatiques.

Le résultat opérationnel économique **en assurance de la personne** s'élève à +353 millions d'euros en 2019 contre +282 millions d'euros en 2018 (+87 millions d'euros en France et -16 millions d'euros à l'International). En France, cette progression résulte principalement de l'amélioration de la marge technique avec un ratio combiné net des activités santé et dommages corporels en amélioration de -3,1 points à 93,1%.

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique s'élève à +113 millions d'euros contre +72 millions d'euros au 31 décembre 2018 (+164 millions d'euros en France et -123 millions d'euros à l'International). Ainsi le ratio combiné net de l'activité non vie s'établit à 97,0% en 2019 contre 99,3% en 2018 (-2,3 points). Cette évolution est liée à un changement d'estimation dans les comptes IFRS correspondant à l'élargissement de l'escompte des provisions de rentes non vie sur la base d'un taux de rendement des actifs prudemment estimé. Par ailleurs les autres principaux mouvements sont :

- ✓ une sinistralité attritionnelle qui s'élève à 59,9% (-0,9 point) avec une amélioration en France (-1,2 point à 60,3%) et une dégradation dans les filiales à l'International (+0,4 point à 57,8%),
- ✓ une diminution de la charge de sinistres graves (-0,6 point) dont -0,5 point en France et -0,1 point à l'International,
- ✓ une hausse de la charge de sinistres relative aux climatiques (+1,1 point) tant en France avec une année 2019 touchée en récoltes, tempêtes et catastrophes naturelles, qu'à l'International,

Les activités bancaires et financières contribuent à hauteur de +38 millions d'euros au résultat économique du groupe en 2019. L'activité de holding du groupe affiche un résultat opérationnel économique de -90 millions d'euros en 2019 contre une perte de 89 millions d'euros en 2018.

Le résultat net du groupe s'élève à +345 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre +450 millions d'euros au 31 décembre 2018. La marge financière non récurrente diminue de -27 millions d'euros. Il intègre un niveau de plus value de 354 millions d'euros du fait de la cession d'un immeuble parisien alors que 2018 était marqué par la cession d'un immeuble à la Défense, se traduisant in fine par un niveau de plus values équivalentes.

Le résultat 2019 intègre en outre :

- ✓ des autres charges non récurrentes liées à différentes opérations à hauteur de -36 millions d'euros ainsi que le résultat de mise en équivalence d'Orange Bank pour -63 millions d'euros (contre -59 millions d'euros en 2018),
- ✓ la dépréciation des écarts d'acquisition de la filiale italienne (-102 millions d'euros) et d'Orange Bank (-81 millions d'euros),
- ✓ le résultat des activités abandonnées de -4 millions d'euros correspondant au résultat de La Banque Postale.

	31/12/2018	31/12/2019
Résultat opérationnel économique	298	413
Plus values réalisées nettes ⁽¹⁾	351	354
Dotation aux provisions pour dépréciations à caractère durable ⁽¹⁾	-7	-71
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur ⁽¹⁾	-25	9
Autres charges et produits	-109	-110
Charges de financement	-57	-63
Résultat net des activités cédées	-2	-4
Dépréciation des goodwill	0	-183
Résultat net	450	345

(1) montants nets de PB et IS

3.2 ACTIVITE ET RESULTATS EN FRANCE

Chiffre d'affaires France en millions d'euros	31/12/18 proforma			31/12/19		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Caisses Régionales	1 857	3 880	5 737	1 935	3 992	5 928
Groupama Assurances Mutuelles	12	132	144	12	128	140
Groupama Gan Vie	3 919		3 919	4 004		4 004
Gan Assurances	142	1 280	1 421	145	1 266	1 410
Autres entités ⁽¹⁾	5	329	335	6	368	374
Total	5 936	5 621	11 556	6 102	5 755	11 857

(1) y compris Assuvie

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 31 décembre 2019 progresse de +2,6% par rapport au 31 décembre 2018 et s'établit à 11 857 millions d'euros.

Assurance de biens et responsabilité

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	ABR France		
	31/12/18 proforma	31/12/19	Var. %
Caisses Régionales	3 880	3 992	2,9%
Groupama Assurances Mutuelles	132	128	-2,8%
Gan Assurances	1 280	1 266	-1,1%
Autres entités	329	368	11,9%
Total	5 621	5 755	2,4%

Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (48,5% du chiffre d'affaires France) progresse de +2,4% pour atteindre 5 755 millions d'euros au 31 décembre 2019. L'assurance des particuliers et professionnels s'inscrit en hausse de +1,8% sur la période à 3 416 millions d'euros (près de 60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). La croissance des branches automobile de tourisme (+1,5% à 1 591 millions d'euros) et habitation (+2,6% à 1 110 millions d'euros) explique cette évolution. L'assurance aux entreprises et collectivités (896 millions d'euros et 16% du portefeuille) s'inscrit quant à elle en hausse de +2,7%, tirée principalement par les bonnes

performances de la branche flottes (+3,6% à 457 millions d'euros). Le développement de l'activité assistance (+28 millions d'euros) contribue également à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité.

En assurance de biens et responsabilité (3 992 millions d'euros), le chiffre d'affaires des caisses régionales progresse de +2,9% sur la période. Les branches automobile de tourisme (+2,9% à 1 166 millions d'euros) et habitation (+3,1% à 823 millions d'euros) profitent de hausses tarifaires et d'un développement du portefeuille (respectivement +28 600 véhicules et +38 200 contrats à fin décembre 2019). Les bonnes performances des branches flottes (+5,2%) et métiers agricoles (+1,2%) sont également à noter.

Le chiffre d'affaires de **Groupama Assurances Mutuelles** qui porte certaines activités nationales (partenariat d'assurance avec LBP Assurance notamment) via la réassurance et la quote-part dans les pools professionnels (Gareat, Assurpol...) s'élève à 128 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 132 millions d'euros sur la période précédente. Cette évolution (-2,8%) provient essentiellement de la baisse du chiffre d'affaires réalisé avec La Banque Postale Assurances IARD (-4 millions d'euros) lié à la baisse du taux de cession du traité en quote-part.

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** est en repli de -1,1% à 1 266 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette baisse est liée à la réorientation progressive du portefeuille de Gan Assurances (développement sur le marché des professionnels, approche plus sélective sur certains risques (PNO, construction,...)).

Groupama Assurance-Crédit et Caution présente un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros au 31 décembre 2019, en hausse de +10,6% par rapport à la période précédente, favorisé notamment par le développement des affaires nouvelles.

Le chiffre d'affaires de **Mutuaide Assistance** au 31 décembre 2019 est en hausse de +16,3% à 199 millions d'euros. Cette évolution est notamment liée au développement des affaires nouvelles (dont l'apport de nouveaux contrats par des courtiers dans le domaine du voyage) et à la hausse de l'activité avec un partenaire important.

Le chiffre d'affaires de la **Société Française de Protection Juridique** progresse de +6,0% à 124 millions d'euros au 31 décembre 2019, en raison du développement des partenariats.

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique de la France s'établit à 223 millions d'euros en 2019 contre 59 millions d'euros au 31 décembre 2018. Il se présente comme suit :

Assurance de biens et responsabilité France - En millions d'euros	31/12/2018		31/12/2019		Variation 2019-2018	
Primes acquises brutes	5 574	100,0%	5 726	100,0%	152	2,7%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-3 585	-64,3%	-3 568	-62,3%	17	0,5%
Solde de réassurance	-292	-5,2%	-154	-2,7%	137	47,1%
Marge technique nette de réassurance	1 697	30,4%	2 004	35,0%	307	18,1%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 701	-30,5%	-1 718	-30,0%	-18	-1,1%
Résultat technique net de réassurance	-3	-0,1%	285	5,0%	289	>100%
Marge financière récurrente nette d'impôt	113	2,0%	82	1,4%	-30	-27,0%
Autres éléments	-51	-0,9%	-145	-2,5%	-94	<-100%
Résultat opérationnel économique	59	1,1%	223	3,9%	164	>100%
Plus values réalisées nettes d'IS	76	1,4%	70	1,2%	-6	-8,3%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS	-2	0,0%	-3	-0,1%	-1	-33,5%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS	-19	-0,3%	10	0,2%	29	>100%
Autres opérations nettes d'IS	-25	-0,4%	-91	-1,6%	-66	<-100%

Résultat hors restructurations	89	1,6%	208	3,6%	120	>100%
Résultat net des activités cédées		0,0%	-3	-0,1%	-3	
Résultat net groupe	89	1,6%	205	3,6%	117	>100%

En France, le **résultat technique net** (primes acquises brutes – charges techniques brutes – charges opérationnelles courantes techniques nettes et solde de réassurance) est en hausse de 289 millions d'euros sur la période. L'amélioration de +5 points du ratio combiné net à 95,0% en 2019 est à l'origine de cette évolution (dont un peu plus de la moitié est liée à l'élargissement de l'emploi du taux prudemment estimé pour l'escompte des provisions de rentes). L'exercice 2019 est marqué notamment par un moindre impact des sinistres graves (en particulier en responsabilité civile automobile) alors qu'à l'inverse le poids des sinistres climatiques (sécheresse, risques agricoles et non agricoles, tempêtes et catastrophes naturelles) est en hausse (+93 millions d'euros soit +1,6 point par rapport à 2018). Le ratio de sinistralité net en baisse de -4,5 point à 65% en 2019

Les principaux éléments suivants sont à retenir au 31 décembre 2019 :

Le résultat technique net du portefeuille des **caisses régionales** s'améliore avec un ratio combiné en assurance de biens et responsabilité qui baisse de près -3 points à 98,6% en dépit de l'augmentation significative de la charge de sinistres climatiques (+2,4 points) en récoltes, tempêtes et catastrophes naturelles.

Le résultat technique de **Gan Assurances** en assurance de biens et responsabilité est en hausse de 70 millions d'euros par rapport à 2018. L'amélioration de la sinistralité nette (-7 points à 65,6%) se traduit notamment par une amélioration de la sinistralité courante du fait de moindres sinistres graves et climatiques (respectivement -1,4 point et 1,0 point) et par des liquidations favorables sur antérieurs notamment en construction. Le ratio de frais d'exploitation est en augmentation de +1,5 point à 31,5% en 2019 (dépenses de personnel dans les fonctions de surveillance et de gestion et coûts informatiques en lien avec le projet de transformation de l'entreprise).

En France, la **marge financière récurrente** (après impôt) de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'élève à 82 millions d'euros en 2019, en baisse de -27% sur la période.

L'évolution des **autres éléments** s'explique notamment par l'évolution de la charge fiscale assise sur le résultat technique.

En France, le **résultat net** s'établit à 205 millions d'euros en 2019 contre 89 millions d'euros en 2018. La marge financière non récurrente augmente de 22 millions d'euros sur la période sous l'effet de l'amélioration des variations de juste valeur des actifs *classés en held for trading et trading*. Les autres opérations nettes d'impôt s'élève à -91 millions d'euros et intègre diverses charges non récurrentes à hauteur de -34 millions d'euros et une charge d'impôt liée à la désactivation d'un déficit à hauteur de -57 millions d'euros.

Assurance de la personne

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	AP France		
	31/12/18 proforma	31/12/19	Var. %
Groupama Gan Vie	3 919	4 004	2,2%
Caisses Régionales	1 857	1 935	4,2%
Groupama Assurances Mutuelles	12	12	0,9%
Gan Assurances	142	145	2,1%
Autres entités ⁽¹⁾	5	6	5,1%
Total	5 936	6 102	2,8%

⁽¹⁾ y compris Assuvie

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne (51,5% du chiffre d'affaires France) est en hausse de +2,8% à 6 102 millions d'euros. Le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe en France diminue de -3,5% dans un marché qui affiche une hausse de +4% à fin décembre 2019 (source FFA). Cette évolution est principalement imputable à la baisse de l'activité en épargne/retraite individuelle en UC (-11,1%), le chiffre d'affaires de la branche en euros affichant pour sa part une croissance de +5,2%. Cette situation (très marquée en début d'année puis s'atténuant au fil de l'année) est liée d'une part à une situation attentiste des clients dans le contexte d'évolution réglementaire touchant le marché de l'épargne retraite et, d'autre part, à l'environnement financier (taux bas et contrecoup du « trou d'air » de fin 2018 sur les marchés actions). Après prise en compte des arbitrages (euros vers UC -479 millions d'euros), des transferts Fourgous (141 millions d'euros) et de la collecte nette en UC (400 millions d'euros), le taux de PM en épargne individuelle en UC est désormais de 28,1% (contre 25,3% au 31 décembre 2018), conformément à l'orientation stratégique conduite depuis le début de la décennie de renforcer les PM en UC.

Le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 31 décembre 2019 progresse de +8,1% par rapport à la période précédente. Cette évolution est notamment imputable à la hausse enregistrée en santé (+6,7%) qui se décompose en une augmentation de +2,5% en santé individuelle et une hausse de +12,8% en santé collective. La branche assurance du personnel communal affiche quant à elle une croissance de +10,8%.

La collecte nette du groupe en France est négative à -977 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre -891 millions d'euros sur la période précédente.

Les réseaux constituant **Groupama Gan Vie** enregistrent un chiffre d'affaires en progression de +2,2% à 4 004 millions d'euros au 31 décembre 2019. Par métier, le chiffre d'affaires de Groupama Gan Vie est majoritairement réalisé en assurance individuelle (54,3%), dont les primes émises diminuent de -0,9% par rapport au 31 décembre 2018 et s'établissent à 2 172 millions d'euros. L'activité en épargne individuelle est en repli de -1,6%, masquant une baisse de -16,2% du chiffre d'affaires en UC et une hausse de +10,8% du chiffre d'affaires en euros. Cette évolution conjoncturelle est liée d'une part, à l'environnement financier adverse de fin 2018 qui a conduit à un ralentissement du volume d'affaires UC début 2019 et, d'autre part, à l'environnement réglementaire (loi Pacte et réforme des retraites). Malgré cela, les encours en UC en épargne individuelle représentent désormais 28,1% de l'encours total contre 25,3% à fin décembre 2018. Il faut noter qu'en plus du chiffre d'affaires, Groupama Gan Vie a géré des transferts Fourgous vers des fonds multisupports (non reconnus en chiffre d'affaires) pour 141 millions d'euros (dont 81 millions d'euros investis en UC). L'assurance collective (45,7% de l'activité) affiche quant à elle une augmentation de +6,1% à 1 832 millions d'euros. Elle est portée par la croissance des branches prévoyance collective (+14,8%) et santé collective (+13,8%). La branche retraite collective affiche quant à elle une diminution de -35,6%. Pour mémoire, elle avait bénéficié en 2018 de plusieurs contrats à primes uniques.

La décomposition du chiffre d'affaires de l'entité Groupama Gan Vie par réseau est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31-déc-18 Réel	31-déc-19 Réel	2019-2018 Var.
Caisses régionales	1 176	1 137	-3,3%
Agents généraux	808	777	-3,8%
Courtage	1 189	1 345	13,1%
Gan Patrimoine	276	294	6,5%
Gan Prévoyance	469	450	-4,0%
Réunima	1	1	-3,6%
Total	3 919	4 004	2,2%
Individuelles	2 192	2 172	-0,9%
<i>dont épargne retraite en UC</i>	757	672	-11,1%
<i>dont épargne retraite en euros</i>	1 064	1 119	5,2%
Collectives	1 727	1 832	6,1%
Total	3 919	4 004	2,2%

Le chiffre d'affaires du **réseau des caisses régionales** s'élève à 1 137 millions d'euros au 31 décembre 2019, en baisse de -3,3% par rapport à la période précédente. En assurance individuelle, l'activité s'établit à 1 076 millions d'euros (+1,2%) en lien avec la hausse du chiffre d'affaires en épargne-retraite individuelle (+0,8%). Le chiffre d'affaires en assurance collective s'établit à 61 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 113 millions d'euros sur la période précédente. Pour mémoire, l'exercice 2018 avait enregistré des primes exceptionnelles en retraite collective.

Le réseau Gan Assurances affiche un chiffre d'affaires de 777 millions d'euros au 31 décembre 2019 en baisse de -3,8% par rapport à celui du 31 décembre 2018. Les primes émises en assurance individuelle diminuent de -8,1% sous l'effet de la baisse enregistrée en épargne-retraite individuelle (-15,2%). L'activité en assurance collective reste stable à 425 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le réseau du courtage enregistre un chiffre d'affaires de 1 345 millions d'euros au 31 décembre 2019, en hausse de +13,1% par rapport au 31 décembre 2018. La croissance des branches prévoyance (+18,8%), santé (+19,7%) et acceptations collectives (+30,5%) vient effacer le repli enregistré en retraite collective (-34,9%), lié à un moindre niveau d'importantes primes uniques que celles enregistrées en 2018.

Le chiffre d'affaires du réseau de Gan Patrimoine est en hausse de +6,5% et s'élève à 294 millions d'euros au 31 décembre 2019, porté par la croissance de la branche épargne-retraite individuelle (+7,1%).

Le réseau commercial de Gan Prévoyance contribue à hauteur de 450 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2019, soit une diminution de -4,0% par rapport à la période précédente. L'activité en épargne-retraite individuelle s'inscrit en baisse de -4,2% (dont -5,1% en euros et -2,1% en UC).

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires des **caisses régionales** (1 935 millions d'euros) progresse de +4,2% par rapport au 31 décembre 2018. L'assurance de la personne individuelle affiche une hausse de +2,5%. La branche santé individuelle renoue avec la croissance après plusieurs exercices en repli. Elle croît de +2,6% à 1 147 millions d'euros) et est portée par un développement du portefeuille en nombre (+9 000 contrats à fin 2019) et des augmentations tarifaires. La branche prévoyance individuelle s'inscrit également en hausse (+3,2% à 333 millions d'euros). L'assurance de la personne collective affiche quant à elle une croissance de +11,9%, favorisée par les bonnes performances des branches santé (+10,2% à 187 millions d'euros) et assurance du personnel des collectivités (+10,8% à 162 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** en assurance de la personne progresse de +2,1% à 145 millions d'euros au 31 décembre 2019, tiré par les bonnes performances de la branche santé individuelle (+2,6%).

Les **Caisses Fraternelles** réalisent un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

En **assurance de la personne**, le résultat opérationnel économique en France s'élève à 339 millions d'euros en 2019 contre 252 millions d'euros en 2018.

Assurance de la personne France - En millions d'euros	31/12/2018		31/12/2019		Variation 2019-2018	
Primes acquises brutes	5 981	100,0%	6 133	100,0%	152	2,5%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-4 555	-76,2%	-4 589	-74,8%	-34	-0,8%
Solde de réassurance	-23	-0,4%	-14	-0,2%	9	39,9%
Marge technique nette de réassurance	1 402	23,4%	1 529	24,9%	127	9,1%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 187	-19,8%	-1 221	-19,9%	-34	-2,9%
Résultat technique net de réassurance	215	3,6%	308	5,0%	93	43,1%
Marge financière récurrente nette de participation aux bénéfices et d'impôt	100	1,7%	146	2,4%	46	45,9%
Autres éléments	-64	-1,1%	-116	-1,9%	-52	-81,0%
Résultat opérationnel économique	252	4,2%	339	5,5%	87	34,6%
Plus values réalisées nettes d'IS et de PB	176	2,9%	264	4,3%	88	49,9%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS et de PB	-2	0,0%	-67	-1,1%	-65	<-100%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS et de PB	-11	-0,2%	-3	0,0%	8	75,4%
Autres opérations nettes d'IS	-33	-0,6%		0,0%	33	>100%
Résultat net groupe	382	6,4%	534	8,7%	152	39,9%

Le **résultat technique net de réassurance** progresse de +93 millions d'euros en 2019.

Le résultat technique net de **Groupama Gan Vie** diminue de -6 millions d'euros sur la période en lien, d'une part, avec la hausse de la marge technique nette (+12 millions d'euros) et, d'autre part, l'augmentation des charges d'exploitation de -19 millions d'euros.

En **assurances individuelles**, la marge technique courante diminue de -17 millions d'euros imputable à des chargements de gestion sur les régimes L441 en retrait et des résultats techniques moindres en épargne, santé et prévoyance.

En **assurances collectives**, la marge technique courante s'inscrit en hausse de +13 millions d'euros grâce à l'augmentation des chargements sur primes en santé et prévoyance et une hausse des boni. L'année est marquée cependant par quelques contrats techniquement déficitaires, dont le plus significatif a été résilié début 2020.

Les charges d'exploitation sont en hausse avec d'une part, l'augmentation des commissions liée au développement de l'activité et, d'autre part, la prise en compte de charges liées à des grands projets.

Le résultat technique net **des caisses régionales** progresse de plus de 80 millions d'euros sur la période avec un ratio combiné net qui s'élève à 89,2% et s'améliore de 4 points. Cette évolution est en partie liée à l'amélioration de la sinistralité courante en santé et en GAV.

Le résultat technique net de l'assurance de la personne de l'entité **Groupama Assurances Mutuelles** est en progression sur la période.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) progresse de +46 millions d'euros sur la période.

En **France**, le **résultat net** de l'assurance de la personne s'élève à 534 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 382 millions d'euros au 31 décembre 2018. La marge financière non récurrente progresse de 31 millions d'euros sur la période, du fait de plus values réalisées notamment liées à la cession d'un immeuble parisien pour partie compensée par une augmentation des dépréciations d'OPCVM suite à un changement de stratégie de détention. Pour mémoire, les éléments non récurrents s'élevaient en 2018 à -33 millions d'euros notamment expliqué par la baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

3.3 ACTIVITE ET RESULTATS A L'INTERNATIONAL

Chiffre d'affaires International en millions d'euros	31/12/18 proforma			31/12/19		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Italie	440	1 041	1 481	417	916	1 334
Grèce	52	86	139	61	90	151
Turquie	30	121	151	38	150	188
Hongrie	184	164	348	181	188	370
Roumanie	15	197	212	18	212	229
Bulgarie	7	11	18	9	11	19
Gan Outre-Mer	9	55	64	9	56	65
Total	737	1 675	2 413	734	1 623	2 357

Le **chiffre d'affaires** combiné du groupe à l'**International** s'établit à 2 357 millions d'euros au 31 décembre 2019, en diminution de -2,3% par rapport au 31 décembre 2018.

L'**assurance de biens et responsabilité** affiche un chiffre d'affaires de 1 623 millions d'euros au 31 décembre 2019, en baisse de -3,2% par rapport à la période précédente sous l'effet du recul de la branche automobile de tourisme (-7,4%, soit plus de 60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). Cette baisse est exclusivement imputable à l'Italie. Les bonnes performances des branches dommages aux biens des entreprises (+7,2%) et habitation (+4,4%) viennent toutefois atténuer cette évolution.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** baisse de -0,4% à 734 millions d'euros. La branche assurance de la personne individuelle reste quasi stable sur la période, les bonnes performances des branches prévoyance (+3,5%) et santé (+11,4%) effaçant le repli enregistré en épargne-retraite individuelle (-2,9%). L'assurance de la personne collective diminue quant à elle de -2,2% à 88 millions d'euros, la croissance de la branche santé collective (+19,3%) ne parvenant pas à compenser le recul des branches retraite (-4,6%) et prévoyance (-20,5%).

Le **résultat opérationnel économique** de l'assurance sur le périmètre International représente une perte de -96 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un profit de +43 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le résultat opérationnel économique de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'élève à -110 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre -13 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le ratio combiné est en hausse de +8,7 points à 112,1%. Cette évolution provient principalement de la filiale italienne qui a constaté dans la branche automobile des mali significatifs sur exercices antérieurs et procédé à des rechargements de provisions techniques. En Roumanie, dans un contexte de marché difficile, la filiale a connu une sinistralité aggravée sous l'effet notamment de la hausse du coût moyen des sinistres. A l'International le ratio de frais d'exploitation se dégrade de +1,1 point à 34,1% au 31 décembre 2019 essentiellement sous l'effet de la baisse des primes acquises. Ce ratio est cependant impacté par le changement de traitement de la taxe d'assurance (GIT) en Hongrie. Corrigé de cet impact, le ratio serait en croissance de +0,5 point, principalement du fait d'un effet de ciseau en Italie.

Le résultat opérationnel économique de l'activité **assurance de la personne** s'établit à +14 millions d'euros en 2019, en net retrait (-16 millions d'euros) notamment suite à la fin des accords de distribution des produits vie en Turquie et à la hausse de la sinistralité attritionnelle de la filiale italienne en assurance non-vie.

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Italie	-26	-121
Grèce	10	7
Turquie	10	4
Hongrie	26	20
Roumanie	9	-14
Bulgarie	1	-1
Gan Outre Mer	9	9
Entités mises en équivalence	5	-1
Tunisie (Star)	1	3
Chine (Avic)	4	-4
Total	43	-96

Le **résultat net** de l'assurance à l'International s'élève à -98 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre +22 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Par entité le détail du résultat net est le suivant :

Résultat net en millions d'euros (1)	31/12/2018	31/12/2019
Italie	-43	-136
Grèce	10	8
Turquie	16	10
Hongrie	23	23
Roumanie	2	-13
Bulgarie	1	0
Gan Outre-Mer	9	10
Entités mises en équivalence	5	-1
Tunisie (Star)	1	3
Chine (Groupama Avic)	4	-4
Entités cédées	0	0
Grande Bretagne	0	0
Total	22	-98

(1) hors résultat de l'activité holding

Italie

Le chiffre d'affaires de la filiale italienne **Groupama Assicurazioni** est en baisse de -9,9% à 1 334 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le chiffre d'affaires en **assurance de biens et responsabilité** diminue de -12,0% à 916 millions d'euros. Les mesures drastiques prises pour redresser la branche auto RC de la filiale (fermetures d'agences non rentables, résiliations d'affaires déficitaires, forte sévérité en souscription) se traduisent par un recul du portefeuille en nombre qui explique le repli de l'activité en automobile de tourisme (-16,8% soit plus de 65% des primes émises en assurance de biens et responsabilité).

L'activité en **assurance de la personne** (417 millions d'euros) enregistre une baisse de -5,0% par rapport à la période précédente. L'activité en épargne-retraite individuelle diminue de -3,9%. L'épargne individuelle en unités de compte affiche un repli de -20,8% en lien avec la baisse de la production nouvelle. L'épargne individuelle en euros s'inscrit quant à elle en augmentation de +3,2% grâce à une action menée par le canal bancassurance. Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne collective est également en diminution (-17,8%) du fait du recul des branches retraite collective (-21,9%) et prévoyance collective (-31,2% sous l'effet de la fin d'un accord important).

Le **résultat opérationnel économique** s'établit à -121 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre -26 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le ratio combiné **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 119,5% au 31 décembre 2019, en hausse de +13,1 points par rapport à l'exercice précédent. Le taux de sinistralité brute montre une évolution de +13,4 points à 89,9% au 31 décembre 2019. Cette dégradation provient principalement de la branche automobile où la filiale a constaté des mali significatifs sur exercices antérieurs et a procédé à des rechargements techniques. Le taux de frais d'exploitation s'élève à 31,4%, en hausse de +0,9 point par rapport à l'exercice précédent du fait de la baisse des primes acquises.

En **assurance de la personne**, le résultat technique est en retrait du fait notamment de la hausse de la sinistralité attritionnelle et de la baisse des primes en santé et prévoyance collective.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux résultats) est en hausse de 10,3%.

Le **résultat net** s'établit à -136 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre -43 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Turquie

Le chiffre d'affaires des filiales turques **Groupama Sigorta** et **Groupama Hayat** augmente de +24,5% à 188 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de biens et responsabilité** (150 millions d'euros) enregistre une progression de +24,0%. L'automobile de tourisme progresse de +31,0% et profite à la fois d'un développement du portefeuille et d'une hausse de la prime moyenne.

L'activité en **assurance de la personne** (38 millions d'euros) affiche une hausse de +26,4%, principalement sous l'effet de la croissance de la branche santé individuelle (+23,8% en lien avec le développement du portefeuille). L'activité en épargne-retraite individuelle profite quant à elle du succès de campagnes commerciales.

Le **résultat opérationnel économique** des filiales turques Groupama Sigorta et Groupama Hayat s'établit à +4 millions d'euros au 31 décembre 2019, en baisse de plus de moitié par rapport au 31 décembre 2018 suite à la fin de l'accord commercial avec le réseau bancaire TKK.

Le ratio combiné de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 117,3% contre 120,0% au 31 décembre 2019 soit une baisse de -2,7 points. Le ratio du 31 décembre 2018 est présenté proforma, retraité des éléments techniques liés à l'accord commercial avec le réseau bancaire TKK, accord qui a pris fin le 31 décembre 2018. Le taux de sinistralité est en hausse de +0,6 point à 82,1% en raison de sinistres graves sur la branche entreprise compensée partiellement par de moindres dégagements sur exercices antérieurs dans la branche habitation. Le solde de réassurance évolue favorablement suite à une révision du dispositif de couverture visant à rendre plus efficiente la réassurance. Le ratio de frais d'exploitation s'inscrit en hausse de +3,5 points à 30,1% suite au développement de différents projets (notamment informatiques).

Le résultat technique en **assurance de la personne** est en baisse au 31 décembre 2019 en raison de la perte d'activité en assurance vie suite à la sortie du réseau de distribution bancaire TKK fin 2018 et de la dégradation de la sinistralité en santé individuelle en assurance non-vie.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéfices) demeure stable.

Le **résultat net** des filiales turques s'établit à +10 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre +16 millions d'euros au 31 décembre 2018. Pour mémoire, le résultat 2018 intégrait une plus-value de cession de l'activité fonds de pension pour un montant net de 5 millions d'euros.

Grèce

Le chiffre d'affaires de **Groupama Phoenix** progresse de +8,7% par rapport à la période précédente et s'établit à 151 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'activité en **assurance de biens et responsabilité** s'inscrit en hausse de +4,2% à 90 millions d'euros. La branche automobile de tourisme (près de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) affiche une croissance de +3,6% sous l'effet d'augmentations tarifaires.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** progresse de +16,2% à 61 millions d'euros. Le succès du lancement d'un nouveau produit en UC explique la forte croissance de l'activité en épargne-retraite individuelle (>100%). Les bonnes performances de la branche retraite collective sont également à noter (+13,9%, en lien avec le développement d'importants contrats).

Le **résultat opérationnel économique** représente un profit de 7 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un profit de 10 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le ratio combiné en **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 88,7%, en hausse de +2,7 points par rapport à la période précédente, en raison essentiellement de la baisse des boni de liquidation sur exercices antérieurs. Cette évolution est principalement portée par la branche responsabilité automobile dont la sinistralité brute (hausse des sinistres graves) et la liquidation des provisions techniques jouent défavorablement. Le ratio de frais d'exploitation évolue à la baisse (-2,4 points à 43,4%), conformément au plan de rationalisation des frais de structure.

Le résultat technique en **assurance de la personne** est en repli par rapport à l'exercice précédent en raison d'une liquidation moins favorable sur exercices antérieurs en assurance vie (prévoyance individuelle).

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) est en léger retrait suite à la baisse des taux de rendement obligataire.

Le **résultat net** fait ressortir un profit de +8 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre +10 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Hongrie

Le chiffre d'affaires de la filiale **Groupama Biztosito** en Hongrie augmente de +6,1% et s'élève à 370 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches.

Les primes émises de l'**assurance de biens et responsabilité** s'inscrivent en hausse de +14,8% à 188 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le développement du portefeuille (notamment grâce au réseau des courtiers) et des augmentations tarifaires expliquent la forte croissance de la branche automobile de tourisme (+28,5%). La branche dommages aux biens des entreprises progresse quant à elle de +17,4%, notamment sous l'effet du lancement d'un nouveau produit et du développement des affaires nouvelles. Le chiffre d'affaires de la branche flottes augmente pour sa part de +19,8%.

En **assurance de la personne**, le chiffre d'affaires s'établit à 181 millions d'euros, en baisse de -1,6%. La croissance de la branche prévoyance individuelle (+18,2%) ne parvient pas à compenser le repli de l'activité en épargne-retraite individuelle (-5,4% en lien avec la diminution du nombre de contrats en unités de compte) pénalisée par la commercialisation d'une obligation gouvernementale. Le chiffre d'affaires Vie/Epargne de la filiale reste toutefois constitué à 86,0% de contrats en UC.

Le **résultat opérationnel économique** s'élève à +20 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre +26 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le ratio combiné net en **assurance de biens et responsabilité** est en légère amélioration (baisse de -0,4 point à 96,9% au 31 décembre 2019). Cette évolution résulte de la compensation entre une sinistralité très favorable et la hausse des frais généraux. La sinistralité (-1,5 point à 44,3%) bénéficie à la fois de la baisse des intempéries climatiques et des mesures d'assainissement du portefeuille. Le ratio de frais d'exploitation augmente de +2,8 points à 50,5% en raison de l'intégration à compter du 1^{er} janvier 2019 de la taxe sur les primes d'assurance non-vie (GIT) sur la branche responsabilité civile automobile. Corrigé de l'effet de cette taxe, le ratio de frais serait de 45,4%.

Le résultat technique en **assurance de la personne** progresse grâce au développement de l'épargne individuelle.

Le **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) diminue sous l'effet de la hausse du taux de participation aux bénéfices.

Le **résultat net** de la filiale hongroise reste stable à +23 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Roumanie

Le chiffre d'affaires de la filiale roumaine **Groupama Asigurari** progresse de +8,4% à 229 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'activité **assurance de biens et responsabilité** (212 millions d'euros) affiche une hausse de +7,5%. La branche automobile de tourisme (près de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) s'inscrit en augmentation de +3,3%, se décomposant en +16,3% sur la branche dommages (grâce aux bonnes performances des courtiers) et -20% en responsabilité civile (en lien avec les nouveaux tarifs appliqués). Les bonnes performances des branches dommages aux entreprises (+22,3%) et métiers agricoles (+52,9%) sont également à noter.

Le chiffre d'affaires en **assurance de la personne** (18 millions d'euros) progresse de +19,8% sur la période, portée par la croissance enregistrée en santé collective (+35,2%) notamment sous l'effet du développement du portefeuille.

Le **résultat opérationnel économique** de la filiale roumaine représente une perte de -14 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un profit de +9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le ratio combiné net de l'**assurance de biens et responsabilité** est en hausse de +11 points à 107,7% au 31 décembre 2019. Le taux de sinistralité augmente de +15,9 points à 75,4% en raison de la hausse du coût moyen des sinistres due à des intempéries climatiques qui ont affecté la branche agricole et surtout à la branche responsabilité civile automobile. Cette branche a fait l'objet de rechargements techniques significatifs suite à une évolution adverse des coûts moyens. Le ratio de frais d'exploitation s'établit à 32%, en baisse de -0,5 point par rapport à 2018.

Le résultat technique de l'**assurance de la personne** diminue sous l'effet de la perte d'un contrat en assurance vie et malgré les bonnes performances de l'assurance non-vie.

Le **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) est en hausse sous l'effet de taux de réinvestissement plus favorables qu'en 2018.

Le **résultat net** représente une perte de -13 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un profit de +2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Bulgarie

En **Bulgarie**, le chiffre d'affaires des filiales Groupama Zastrahovane, Groupama Jivotozastrahovane et Express Life progresse de +9,4% à 19 millions d'euros au 31 décembre 2019. L'assurance de la personne augmente de +29,4% à 9 millions d'euros sous l'effet de l'entrée de périmètre d'Express Life. L'assurance de biens et responsabilité (11 millions d'euros) s'inscrit quant à elle en baisse de -3,0%, sous l'effet du repli enregistré par la branche automobile de tourisme (-13,8%).

La contribution des filiales bulgares au **résultat net** du Groupe s'établit à -0,4 million d'euros au 31 décembre 2019, du fait de charges non récurrentes liées à l'acquisition d'Express Life.

Gan Outre-Mer

Le chiffre d'affaires de **Gan Outre-Mer** progresse de +1,9% à 65 millions d'euros au 31 décembre 2019. L'activité en assurance de biens et responsabilité s'établit à 56 millions d'euros et profite de la croissance des branches habitation (+3,4%) et automobile de tourisme (+1,7%). Le chiffre d'affaires en assurance de la personne (principalement santé individuelle) poursuit son développement. Il est en hausse de +5,3% à 9 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel économique** de Gan Outre-Mer reste stable à 9 millions d'euros en 2019. Le résultat technique net en assurance de biens et responsabilité est en hausse de +3 millions d'euros avec un ratio combiné net qui s'améliore de -4,7 points à 72,8%. Le taux de frais d'exploitation est en baisse de -0,5 point à 27,8% en 2019.

Le **résultat net** de Gan Outre-Mer s'élève à 10 millions d'euros en 2019 contre 9 millions d'euros en 2018.

Tunisie

Le résultat d'équivalence de la filiale tunisienne Star s'élève à +3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Chine

La contribution de la filiale chinoise représente une perte de -4 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un profit de +4 millions d'euros au 31 décembre 2018. La filiale est marquée en 2019 par l'incidence de la peste porcine sur la branche agricole.

3.4 ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation 2019-2018	
Produit net bancaire avant coût du risque et IFT	153	152		-0,3%
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-101	-99	2	2,0%
Autres éléments	-18	-16	2	11,2%
Résultat opérationnel économique	34	38	4	10,4%
Autres opérations nettes d'IS	-59	-63	-4	-7,4%
Résultat hors restructurations	-24	-25	-1	-3,2%
Dépréciation des goodwill		-81	-81	
RÉSULTAT NET GROUPE	-24	-106	-82	<-100%

Le **résultat opérationnel économique** des activités financières et bancaires s'élève à +38 millions d'euros en 2019 contre +34 millions d'euros en 2018. Ces chiffres comprennent le résultat de Groupama Asset Management qui est stable sur la période à +32 millions d'euros. Le résultat opérationnel économique des autres entités (Groupama Immobilier, Groupama Epargne Salariale et Groupama Gan Reim) représente un produit de +6 millions d'euros en 2019.

Le **résultat net** des activités financières et bancaires s'établit à -106 millions d'euros au 31 décembre 2019 et intègre dans les autres opérations nettes d'impôt le résultat de la mise en équivalence d'Orange Bank pour -63 millions d'euros ainsi que la dépréciation des titres pour -81 millions d'euros.

3.5 GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES ET HOLDINGS

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation 2019-2018	
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-119	-147	-29	-24,4%
Produits financiers récurrents (après IS)	-12	3	16	>100%
Autres éléments	41	54	12	29,6%
Résultat opérationnel économique	-89	-90	-1	-1,2%
Plus values réalisées nettes d'IS	93	9	-84	-90,8%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS	-2		2	84,9%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets d'IS	12	-2	-14	<-100%
Charges de financement	-57	-63	-6	-10,1%
Autres opérations nettes d'IS	29	60	31	>100%
Résultat hors activités non poursuivies	-16	-88	-72	<-100%
Résultat net des activités cédées	-2		2	83,4%
RÉSULTAT NET GROUPE	-18	-88	-70	<-100%

Groupama Assurances Mutuelles est l'entité tête du groupe et l'organe central. Elle assure un rôle de holding en détenant (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales françaises et internationales du groupe. Au titre de cette fonction, Groupama Assurances Mutuelles assure le pilotage opérationnel du groupe et représente le pivot de financement interne et externe. Le résultat financier est ventilé sur une base normée pour l'activité technique. Les frais affectés à cette activité correspondent à la quote-part de frais et charges de direction générale, des directions fonctionnelles et des charges réparties en non techniques.

Le **résultat opérationnel économique** des holdings est stable à -90 millions d'euros en 2019. Cette évolution masque une augmentation des honoraires liés à différents projets d'investissement ou réglementaires que compense l'amélioration de la marge financière récurrente ainsi que les **autres éléments** qui correspondent à l'impôt sur le résultat récurrent dont le produit augmente de 12 millions d'euros.

Le **résultat net** des holdings est une perte de -88 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre une perte de -18 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ce résultat est impacté notamment par la baisse de la marge financière non récurrente du fait de moindres plus-values immobilières. Les autres opérations nettes d'impôt génèrent un produit de +31 millions d'euros principalement lié à des effets d'impôt non récurrent en France. Pour mémoire, le résultat des activités non poursuivies (-2 millions d'euros en 2018) correspondait au résultat de la cession des filiales du Portugal.

Le résultat net du groupe se décompose comme suit :

Résultat net en millions d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Total Assurance France	471	743
Total Assurance Internationale	22	-98
Activités bancaires et financières	-24	-25
Activités Holding	-18	-88
Dépréciation écarts d'acquisition	0	-183
Autres	0	-3
Total résultat net GROUPAMA	450	345

La dépréciation des écarts d'acquisition est liée d'une part, à une charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne pour 102 millions d'euros et, d'autre part, à une dépréciation de la valeur d'équivalence de la participation de Groupama dans Orange Bank pour 81 millions d'euros.

3.6 BILAN COMBINE

Au 31 décembre 2019, le total du bilan combiné de Groupama s'élève à 102,9 milliards d'euros contre 96,8 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de +6,2%.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Le montant des écarts d'acquisition s'établit à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2019 contre 1,9 milliard d'euros en 2018, suite à la dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels d'un montant de 328 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 309 millions d'euros en 2018) sont constitués principalement des valeurs de portefeuille amortissables (62 millions d'euros) et des logiciels informatiques. L'évolution de ce poste est liée aux activations de logiciels et aux amortissements de la période.

Placements (y compris placements en UC)

Les placements d'assurance s'élèvent à 91,1 milliards d'euros en 2019 contre 85,2 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de +6,9%.

Les plus-values latentes du groupe (y compris l'immobilier) ont progressé de +2,9 milliards d'euros pour s'établir à +10,9 milliards d'euros (contre +8,0 milliards d'euros à la clôture précédente), principalement du fait de la hausse des plus-values latentes sur obligations.

Par poche d'actifs, les plus-values latentes se décomposent en +7,4 milliards d'euros sur obligations, +1,2 milliard d'euros sur actions et +2,3 milliards d'euros sur immobilier.

Les plus-values latentes sur les actifs financiers (hors immobilier), qui s'établissent à +8,7 milliards d'euros, reviennent au groupe à hauteur de +2,3 milliards d'euros (après participation aux bénéfices et impôts), contre +1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2018. Ces montants sont inscrits dans les comptes en réserve de réévaluation. Les plus-values latentes immobilières revenant au groupe (nettes d'impôt, de participation aux bénéfices différée) s'établissent à +0,83 milliard d'euros contre +0,76 milliard d'euros au 31 décembre 2018. Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement et d'exploitation selon la méthode du coût amorti, ainsi les plus-values latentes immobilières ne sont donc pas enregistrées comptablement.

La part actions dans le total des placements en valeur de marché s'établit selon une vision économique à 6,6% au 31 décembre 2019 contre 5,8% au 31 décembre 2018.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres combinés de Groupama progressent de +15,2% et s'élèvent à 10,2 milliards d'euros.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

<i>Capitaux Propres à l'ouverture 2019</i>	8 884
Variation de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	2 808
Variation de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	-1 517
Variation de la réserve de réévaluation : impôt différé	-304
Certificats mutualistes	60
Ecart de conversion	33
Autres	-71
Résultat	345
Capitaux propres au 31 décembre 2019	10 238

Le déploiement des certificats mutualistes sur l'ensemble des caisses régionales s'est poursuivi en 2019 avec 60 millions d'euros de souscriptions.

Passifs subordonnés, dettes de financement et autres dettes

Le montant total des passifs subordonnés et des dettes externes reste stable à 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2019.

Les dettes subordonnées s'établissent à 1 630 millions d'euros en 2019 contre 1 633 millions d'euros à fin 2018. Groupama Assurances Mutuelles a renouvelé au cours de la période une dette subordonnée avec un taux très sensiblement inférieur.

L'endettement externe du groupe (hors dettes subordonnées) s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 6 millions d'euros à fin 2018.

Provisions techniques

Les provisions techniques brutes (y compris la participation aux bénéfices différée) s'élèvent à 79,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 76,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 593 millions d'euros en 2019 contre 598 millions d'euros en 2018 et sont principalement constituées par des engagements de retraite dans le cadre d'IAS 19.

4. ENDETTEMENT

Le taux d'endettement (ratio désormais calculé selon la méthode retenue par notre agence de notation) s'élève à 27,2% à fin 2019 contre 28,4% au 31 décembre 2018.

5. CONTRÔLE DES RISQUES ET FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES

Le contrôle des risques est traité dans la partie 3 du document d'enregistrement universel 2019 de Groupama Assurances Mutuelles.

La fiabilité des informations financières

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des sociétaires, des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la Direction Pilotage et Résultats Groupe au sein de la Direction Financière Groupe.

Comptes sociaux de Groupama Assurances Mutuelles

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- procédures de sécurisation de l'autocontrôle : chaque responsable de secteur est en particulier garant de l'adéquation de la charge de travail aux compétences des équipes, et veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs ;
- le contrôle intégré et les tests de contrôle : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscal et réglementaire et notamment :
 - . les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables ;
 - . les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex : balance de soldes assurés, états de taxes) ;
- le contrôle hiérarchique : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :
 - . au sein de la gestion courante :
 - ⇒ séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses :
les dépenses à caractère technique, général, financier sont par principe ordonnancées par des personnes externes à la Direction Pilotage et Résultats Groupe habilitées selon un plafond modulé par type de dépense ; le règlement de celles-ci n'est initié par la Direction Pilotage et Résultats Groupe qu'après signature différente de celle de l'ordonnateur ;
 - ⇒ suivi des délégations bancaires :
les délégations de signatures bancaires accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière, lesquels sont réalisés, depuis le 1^{er} juillet 2014, par la Direction Juridique Groupe, en collaboration étroite avec la Direction Pilotage et Résultats Groupe ;
 - . au sein de la gestion de l'inventaire et de la production des états financiers :
 - ⇒ points de revue réguliers entre la Direction Pilotage et Résultats Groupe et les autres directions destinés à appréhender l'ensemble des flux de l'exercice et à anticiper leur intégration en comptabilité ;
 - ⇒ mesure de la cohérence entre les comptes sociaux et les comptes prévisionnels en collaboration entre les différentes équipes de la Direction Pilotage et Résultats Groupe ;
 - ⇒ élaboration d'un recueil des pièces justificatives des comptes de l'exercice contrôlé par le supérieur hiérarchique direct du réviseur puis le responsable de service ;
 - ⇒ revue du résultat fiscal individuel et groupe, en liaison avec la Direction Fiscale Groupe ;
 - ⇒ réunions internes au sein de la Direction Financière Groupe permettant de confronter les différentes visions opérationnelles et fonctionnelles et d'assurer ainsi la validité des comptes auxiliaires et sociaux de Groupama Assurances Mutuelles ;
 - ⇒ validation des comptes par la Direction Générale.

Dans le cadre de son statut de société-mère du groupe, Groupama Assurances Mutuelles, à travers son Centre de Services Partagés, assure la tenue de la comptabilité d'un certain nombre de filiales du groupe (SCI d'exploitation, GIE Groupama Supports et Services, Holdings, autres filiales), ainsi que la comptabilité des placements des filiales France.

La Direction Pilotage et Résultats Groupe établit, au travers d'une comptabilité auxiliaire, la partie financière des états financiers (mobilier et immobilier) des centres de profit. Pour ces entités notamment, elle détermine en coordination avec la Direction Fiscale Groupe, le résultat fiscal financier (mobilier et immobilier) et élabore les états réglementaires de nature financière destinés à l'ACPR.

Les outils et procédures permettant la tenue des comptabilités auxiliaires des placements (back-office titres et outil comptable) et les comptabilités des entités sans moyens comptables propres respectent les mêmes critères de contrôle interne que ceux exposés précédemment pour les comptes sociaux de Groupama Assurances Mutuelles (cf. supra). S'agissant de la comptabilité des placements, il est en particulier à noter que des contrôles standardisés, faisant l'objet de procédures écrites, permettent de garantir la fiabilité des informations relatives aux placements.

Comptes consolidés et comptes combinés

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation aux actionnaires de Groupama Assurances Mutuelles s'appuient sur cinq piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, les tests de contrôle parallèles, le contrôle hiérarchique, le référentiel Groupe.

(a) Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle

Leur mise en œuvre au niveau des services d'établissement des comptes consolidés et combinés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).

(b) Le contrôle intégré

Le système d'élaboration de l'information financière de synthèse du groupe est implémenté sur l'ensemble des entités. Il s'appuie sur une base unique de production de l'information de consolidation. Toutes les entités viennent alimenter cette base au travers de liaisons sécurisées. Il comporte un grand nombre de contrôles destinés à garantir la qualité de l'information financière :

- le premier niveau de vérification réside dans la standardisation de l'information (toute l'information du groupe est mise en forme selon un standard unique) ;
- à un second niveau, une série de contrôles automatiques est intégrée dans la phase de collecte de l'information individuelle des entités. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet, selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger. L'échelon central dispose en outre de la piste d'audit de ces contrôles. Le système informatique permet un niveau de contrôle automatique assez élevé renforcé par le développement d'interfaces avec les systèmes amont ;
- au niveau central, des contrôles supplémentaires sont exercés. Ils relèvent notamment de la nécessaire cohérence des données entre les différentes entités du groupe (telles que par exemple pour les opérations réciproques internes) et des opérations centrales (conversion des filiales étrangères, écritures de consolidation...).

Le système est doté d'une piste d'audit permettant de procéder à tous les croisements souhaités pour identifier et procéder au suivi d'une donnée, et de tracer la source de toute donnée élémentaire, du niveau social au niveau consolidé. Ce paramétrage est régulièrement testé (notamment par réédition de scénarii anciens).

(c) Les tests de contrôle

Il s'agit d'un ensemble de tests de vérification et de contrôle mis en place afin de s'assurer de la fiabilité de l'exécution des opérations, qu'elles soient ou non informatisées. Au-delà des procédures informatisées, ces procédures visent principalement deux objectifs :

- le contrôle de l'information d'origine (du point de vue de son exactitude et par rapport à l'application des normes) ; ce contrôle s'appuie principalement sur des contrôles de cohérence, les prévisions, les notes d'analyse des comptes sociaux (ou le rapport de gestion) de chaque entité et sur un questionnaire de pilotage qui permet de s'assurer de la correcte application des normes et méthodes comptables les plus sensibles au niveau du groupe ;
- la vérification des traitements centraux : des contrôles d'exactitude sont menés pour garantir le bon traitement des opérations centrales de consolidation (partage de capitaux propres, dilutions/relations...).

Les tests de contrôle ont été formalisés dans un guide de révision.

(d) Le contrôle hiérarchique

Il vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusés aux actionnaires sont correctement appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures :

- travaux de contrôle de cohérence par rapport aux prévisions, et par rapport à tout élément pouvant permettre de croiser l'information figurant dans les comptes ;
- réunions d'arrêté des comptes avec les collaborateurs produisant l'information financière (avec examen des difficultés rencontrées lors de l'arrêté) ;
- réunions d'arrêté avec les commissaires aux comptes des comptes consolidés ;
- réunions du Comité de Direction Générale pour examen des comptes consolidés ;
- réunions du comité d'audit et des risques pour examen des comptes consolidés.

L'ensemble de ces travaux vise à conforter la qualité de l'information financière et notamment des états financiers consolidés ainsi que du rapport de gestion présenté au conseil d'administration.

(e) Le référentiel Groupe

Le référentiel comptable pour les comptes consolidés est le référentiel IFRS. Sa diffusion à l'échelle du groupe est consignée dans un manuel de consolidation qui rappelle pour chaque poste du bilan et du compte de résultat :

- le texte IFRS de référence et un résumé de la norme ;
- le domaine d'application, et les options éventuelles retenues par le groupe lorsque les normes IFRS laissent la possibilité d'appliquer des options ;
- les modalités opératoires d'application.

Le manuel de consolidation est disponible sur un site électronique. Il est accessible par toutes les entités du groupe (versions française et anglaise). Il est mis à jour régulièrement selon l'évolution du référentiel IFRS.

Ce manuel de consolidation est complété par des instructions (versions française et anglaise) délivrées lors de chaque arrêté à toutes les entités du groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les spécificités propres à chaque arrêté. Ces instructions sont transmises aux commissaires aux comptes pour information.

Des actions de formation, méthodologiques et opérationnelles, sont dispensées régulièrement à l'ensemble des acteurs concernés au sein du groupe, afin que les exigences induites par les normes IFRS soient correctement comprises et traduites dans les comptes.

Contrôle des opérations comptables intra-groupe

Les opérations entre filiales et Groupama Assurances Mutuelles (prêts internes, restructurations de filiales, augmentations de capital, distributions de dividendes...) font l'objet de décisions validées par la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles, de contrôles techniques et opérationnels par les directions compétentes de Groupama Assurances Mutuelles, et d'un contrôle de leur enregistrement comptable par la Direction Pilotage et Résultats Groupe. Les contrôles relatifs à ces opérations se font au travers de procédures de vérification des comptes consolidés : réconciliation des opérations intra-groupe, contrôle de la variation des capitaux propres, examen de cohérence de l'enregistrement des opérations par rapport à leur documentation juridique.

6. POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Risque de taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de hausse des taux.

Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements. Ils ont pour objectif en cas de hausse des taux d'intérêt de permettre des cessions d'actifs en limitant les réalisations de moins-values, soit pour payer des prestations, soit pour investir sur des niveaux de taux plus élevés.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée à compter de 2005. Conformément à la validation des Conseils d'Administration, le programme de swap a été complété en 2012 et étendu partiellement sur la partie Non Vie avec un objectif de gestion tactique.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama Assurances Mutuelles.

Risque de change

La détention d'actions internationales exposées au risque devises (dollar, yen) peut être couverte via des ventes à terme. Ces dernières sont débouclées au fur et à mesure de la cession des sous-jacents ou sont renouvelées pour couvrir les sous-jacents résiduels. La couverture du risque devise sur le forint hongrois est gérée activement depuis 2015.

La détention d'obligations émises en devise (dollar, sterling, franc suisse) est couverte via swap de devises contre euro.

Comme pour le risque de taux d'intérêt, toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama Assurances Mutuelles.

Risque actions

Le risque actions du groupe a continué en 2019 de faire l'objet d'une gestion active, qui s'est notamment traduite par la poursuite de la politique de couverture sur les fonds actions protégées, mais de façon plus opportuniste.

Cette dernière stratégie a recours à des instruments dérivés logés à l'intérieur des OPCVM.

Risque de crédit

Dans une stratégie de gestion tactique de la classe d'actifs crédit, la gestion de Groupama AM peut s'exposer ou couvrir le risque de crédit en utilisant des instruments financiers à terme de type Credit Default Swap.

Ce type d'opérations concerne uniquement les actifs gérés au travers d'OPCVM.

Risque de spread

Une stratégie visant à s'exposer au taux swap 10 ans a été mise en place en 2017 sous la forme de test. Elle vise à permettre au groupe de prendre de la duration sans s'exposer à un risque de spread (souverain ou crédit).

Cette opération est réalisée en ayant recours à un véhicule rémunérant l'euribor et à un IFT échangeant cette rémunération contre le taux swap 10 ans.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le groupe.

7. PERSPECTIVES

Face à un environnement macroéconomique instable (tension commerciale entre les États Unis et la Chine, tensions géopolitiques au Moyen Orient et en Iran, ...), Groupama dispose d'un dispositif de maîtrise des risques qui lui permettrait de faire face en cas de situation adverse. Ses ressources et sa flexibilité financières sont adaptées.

Groupama est confiant dans sa capacité à poursuivre sa trajectoire de croissance rentable qui a permis de centrer sa stratégie sur la force du mutualisme. L'ensemble des forces de Groupama (élus et salariés), construisent désormais leur action et leurs investissements pour être en mesure d'offrir aux sociétaires et clients des produits innovants et un service de qualité, dans le respect de sa raison d'être. "Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance."

Groupama a enfin pour ambition de devenir un pôle de consolidation du mutualisme en France.

8. BILAN DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2019 DE GROUPAMA

Les informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans ce bilan¹ portent sur l'ensemble des entités du périmètre des comptes combinés, à savoir les caisses régionales, les filiales et les entités nationales. Cette approche permet d'apprécier significativement, dans sa globalité, les avancées du groupe Groupama en matière de RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), et cela en termes de prise en compte des enjeux et risques RSE et des actions mises en œuvre et leurs résultats. Ces informations sont présentées dans un chapitre dédié dans le Document d'enregistrement universel 2019 de Groupama Assurances Mutuelles.

¹ Bilan de performance élaboré volontairement en s'inspirant du modèle de « déclaration de performance extra-financière » fixé par l'ordonnance relative à la publication d'informations non financières et de son décret d'application respectivement en juillet et août 2017.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

.....

GROUPAMA
31 DÉCEMBRE 2019
NORMES IFRS

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	32
BILAN COMBINÉ	33
COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ	35
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	36
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	37
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	38
 ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	 40
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	41
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON.....	43
2.1. NOTE LIMINAIRE	43
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES	43
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	45
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	48
3.1. ACTIFS INCORPORELS	48
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	49
3.3. DERIVES	54
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	54
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	55
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	56
3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	56
3.9 CAPITAUX PROPRES	56
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57
3.11 DETTES DE FINANCEMENT	57
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES	58
3.13 DETTE DE LOYERS IFRS 16.....	62
3.14 IMPOTS	63
3.15 INFORMATION SECTORIELLE.....	63
3.16 FRAIS PAR DESTINATION	64

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	65
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE	65
NOTE 2 – ÉCARTS D’ACQUISITION	68
NOTE 3 – ACTIVITES ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES	71
NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72
NOTE 5 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC	74
NOTE 6 – IMMOBILIER D’EXPLOITATION	76
NOTE 7 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC	78
NOTE 8 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	93
NOTE 9 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	94
NOTE 10 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER	95
NOTE 11 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	96
NOTE 12 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D’ASSURANCE ET FINANCIERS	98
NOTE 13 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99
NOTE 14 – FRAIS D’ACQUISITION REPORTES	101
NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES	102
NOTE 16 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS D’ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	103
NOTE 17 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE	104
NOTE 18 – RISQUE DE DEFAILLANCE DES REASSUREURS	105
NOTE 19 – CREANCES D’IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D’IMPOT	106
NOTE 20 – AUTRES CREANCES	107
NOTE 21 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	108
NOTE 22 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	109
NOTE 23 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	111
NOTE 24 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	112
NOTE 25 – DETTES DE FINANCEMENT	116
NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D’ASSURANCE	117
NOTE 27 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	122
NOTE 28 – VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D’ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL	124
NOTE 29 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE	124
NOTE 30 – DETTES NEEES DES OPERATIONS D’ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	125
NOTE 31 – DETTES NEEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE	125
NOTE 32 – DETTES D’IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D’IMPOT	125
NOTE 33 – DETTES DE LOYERS IFRS 16	126
NOTE 34 – AUTRES DETTES	127
NOTE 35 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES	128
NOTE 36 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	130
NOTE 37 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	134
NOTE 38 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	136
NOTE 39 – CHARGES D’EXPLOITATION	137
NOTE 40 – FRAIS D’ACQUISITION DES CONTRATS	138
NOTE 41 – FRAIS D’ADMINISTRATION	139
NOTE 42 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS	140
NOTE 43 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	141
NOTE 44 – CHARGES DE FINANCEMENT	141
NOTE 45 – VENTILATION DE LA CHARGE D’IMPOT	142
AUTRES INFORMATIONS	144
NOTE 46 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES	144
NOTE 47 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	145
NOTE 48 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE	147
NOTE 49 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	169
NOTE 50 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE	170

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

BILAN COMBINÉACTIF		31.12.2019	31.12.2018
Ecart d'acquisition	Note 2	1 798	1 908
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	328	309
Actifs incorporels		2 126	2 217
Immobilier de placement hors UC	Note 5	1 239	1 172
Immobilier de placement en UC	Note 8	105	110
Immobilier d'exploitation	Note 6	1 054	795
Placements financiers hors UC	Note 7	78 170	74 091
Placements financiers en UC	Note 8	10 392	8 935
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 9	138	114
Placements des activités d'assurance		91 098	85 217
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 10	121	112
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	Note 11	299	485
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 12	1 217	1 154
Autres immobilisations corporelles	Note 13	277	256
Frais d'acquisition reportés	Note 14	262	256
Participation aux bénéfices différée active			
Impôts différés actifs	Note 15	64	39
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 16	2 744	2 614
Créances nées des opérations de cession en réassurance	Note 17	176	167
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	Note 19	243	293
Autres créances	Note 20	2 785	2 669
Autres actifs		6 551	6 294
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	Note 3	115	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 21	1 333	1 204
TOTAL		102 861	96 833

Les notes en pages 41 à 173 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		31.12.2019	31.12.2018
Capital social ou fonds équivalents		633	572
Réserve de réévaluation		2 272	1 285
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres		1 099	1 099
Autres réserves		6 395	6 016
Ecart de conversion		(504)	(538)
Résultat combiné		345	450
Capitaux propres (part du Groupe)		10 238	8 884
Intérêts ne conférant pas le contrôle		14	14
Capitaux propres totaux	Note 22	10 252	8 897
Provisions pour risques et charges	Note 23	593	598
Dettes de financement	Note 25	1 634	1 639
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 26	62 325	60 380
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 27	12 120	12 643
Participation aux bénéfices différée passive	Note 29	5 494	3 804
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 10	14	7
Impôts différés passifs	Note 15	398	73
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		1 159	113
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 21	120	94
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 30	951	903
Dettes nées des opérations de cession en réassurance	Note 31	320	313
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	Note 32	180	164
Instruments dérivés passifs	Note 9	636	601
Dettes de loyers IFRS 16	Note 33	272	
Autres dettes	Note 34	6 391	6 603
Autres passifs		10 428	8 865
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	Note 3		
TOTAL		102 861	96 833

Les notes en pages 41 à 173 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		31.12.2019	31.12.2018
Primes émises	Note 35	14 240	14 094
Variation des primes non acquises		(55)	(102)
Primes acquises		14 185	13 992
Produit net bancaire, net du coût du risque		153	153
Produits des placements		2 218	2 278
Charges des placements		(699)	(712)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		703	508
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		1 471	(818)
Variation des dépréciations sur placements		(9)	(9)
Produits des placements nets de charges	Note 36	3 684	1 248
Total des produits des activités ordinaires		18 022	15 392
Charges des prestations des contrats	Note 37	(13 238)	(10 815)
Produits sur cession en réassurance	Note 38	318	114
Charges sur cession en réassurance	Note 38	(491)	(510)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(13 410)	(11 211)
Charges d'exploitation bancaires		(104)	(104)
Frais d'acquisition des contrats	Note 40	(2 013)	(1 937)
Frais d'administration	Note 41	(585)	(486)
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 42	(836)	(854)
Total autres produits et charges courants		(16 948)	(14 592)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		1 074	800
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 43	(258)	(15)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		816	785
Charges de financement	Note 44	(100)	(85)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 11	(64)	(56)
Impôts sur les résultats	Note 45	(303)	(174)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		349	471
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées	Note 3	(4)	(20)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		346	450
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle		1	
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		345	450

Les notes en pages 41 à 173 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	31.12.2019			31.12.2018		
	Part du Groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Résultat de l'exercice	345	1	346	450		450
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Éléments recyclables en résultat						
Variation des écarts de conversion	33		33	(38)		(38)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	2 808	7	2 815	(2 005)	(10)	(2 015)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Variation de la comptabilité reflet	(1 517)	(6)	(1 524)	1 269	6	1 275
Variation des impôts différés	(304)		(304)	240	1	241
Autres variations	(6)		(6)	(7)		(7)
Éléments non recyclables en résultat						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	(7)		(7)	23		23
Variation des impôts différés	2		2	(8)		(8)
Autres variations						
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 010	1	1 011	(526)	(2)	(528)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	1 355	1	1 356	(76)	(2)	(78)

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

GROUPAMA
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital ou fonds équivalents	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres-Part du Groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2017	468	292	1 099	5 773	1 780	(500)	8 912	13	8 926
Affectation du résultat 2017		(292)		292					
Dividendes ⁽¹⁾				(57)			(57)		(57)
Variation de capital	104						104		104
Regroupement d'entreprises								2	2
Autres									
Incidence des opérations avec les actionnaires	104	(292)		235			48	2	50
Écarts de conversion						(38)	(38)		(38)
Actifs disponibles à la vente					(2 005)		(2 005)	(10)	(2 015)
Comptabilité reflet					1 269		1 269	6	1 275
Impôts différés				(8)	240		232	1	233
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				23			23		23
Autres				(7)			(7)		(7)
Résultat de l'exercice		450					450		450
Total des produits et charges reconnus sur la période		450		8	(496)	(38)	(76)	(2)	(78)
Total des mouvements sur la période	104	158		243	(496)	(38)	(28)	0	(28)
Capitaux propres au 31/12/2018	572	450	1 099	6 016	1 285	(538)	8 884	14	8 897
Affectation du résultat 2018		(450)		450					
Dividendes ⁽¹⁾				(61)			(61)	(1)	(62)
Variation de capital	60						60		60
Regroupement d'entreprises									
Autres									
Incidence des opérations avec les actionnaires	60	(450)		389				(1)	(1)
Écarts de conversion						33	33		33
Actifs disponibles à la vente					2 808		2 808	7	2 815
Comptabilité reflet					(1 517)		(1 517)	(6)	(1 524)
Impôts différés				2	(304)		(302)		(302)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(7)			(7)		(7)
Autres				(6)			(6)		(6)
Résultat de l'exercice		345					345	1	346
Total des produits et charges reconnus sur la période		345		(11)	987	33	1 355	1	1 356
Total des mouvements sur la période	60	(105)		378	987	33	1 354		1 355
Capitaux propres au 31/12/2019	633	345	1 099	6 395	2 272	(504)	10 238	14	10 252

⁽¹⁾ S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du Groupe, ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 41 à 173 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 204
Créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier	23
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(94)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2019	1 133
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 333
Créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier	24
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(120)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2019	1 237

Les créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier sont présentées en note 10.

Les notes en pages 41 à 173 font partie intégrante des états financiers combinés.
 Le tableau de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte et conformément à la présentation préconisée par l'Autorité des normes comptables dans la recommandation n° 2013-R-05 du 7 novembre 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2019	31.12.2018
Résultat opérationnel avant impôt	816	785
Plus ou moins-values de cession des placements	(630)	(488)
Dotations nettes aux amortissements	243	217
Variation des frais d'acquisition reportés	(11)	(43)
Variation des dépréciations	27	
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	1 614	(435)
Dotations nettes aux autres provisions	(15)	(76)
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(1 471)	818
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	125	50
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	(119)	43
Variation des créances et dettes d'exploitation	(41)	13
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(3)	(9)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	(378)	85
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(75)	(9)
Impôts nets décaissés	(223)	(116)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(21)	792
Acquisitions/cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise/cédée	0	53
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	(66)	(58)
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(66)	(6)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(144)	(1 272)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	596	432
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	199	78
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	651	(763)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(618)	(279)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(618)	(279)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(33)	(1 047)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	60	105
Remboursement d'instruments de capital ⁽²⁾		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés ⁽¹⁾	(62)	(57)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(2)	48
Trésorerie affectée aux dettes de financement ⁽²⁾	(7)	488
Intérêts payés sur dettes de financement	(100)	(85)
Trésorerie générée par les dettes de loyers IFRS 16	273	
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	166	403
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	164	451
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 133	942
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(21)	792
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(33)	(1 047)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	164	451
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés	(4)	
Effet des variations de change sur la trésorerie	(2)	(5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 237	1 133

⁽¹⁾ Ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

⁽²⁾ Les mouvements relatifs aux activités de financement sont détaillés dans les notes 22.2 et 25.1.

Les notes en pages 41 à 173 font partie intégrante des états financiers combinés.

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

Solidité Financière

Notation financière

Le 20 juin 2019, Fitch Ratings a réhaussé les notations de solidité financière ("Insurer Financial Strength" – IFS) de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales à 'A' et a maintenu la perspective associée à ces notations à 'Positive'.

Titres subordonnés

Le 16 septembre 2019, Groupama a émis des titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant total de 500 millions d'euros, avec un coupon annuel de 2,125%. Le nouvel instrument proposé a rencontré un large succès auprès des investisseurs institutionnels avec un livre d'ordre sursouscrit près de 3 fois. Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama en profitant des opportunités de marché.

Le 27 octobre 2019, Groupama a procédé au remboursement par anticipation de ses titres subordonnés remboursables émis en 2009 pour 500 millions d'euros, à la première date de remboursement conformément à l'article 5 des Termes et Conditions des titres.

Activités

Partenariats

Début janvier 2019, Orange et Groupama ont signé un accord visant à la création d'une société commune dénommée Protectline, opérant sur le secteur de la télésurveillance des biens. Ce partenariat permettra à Groupama de renforcer son activité existante dans ce métier et à Orange de devenir un acteur à part entière sur ce marché, franchissant une nouvelle étape dans sa stratégie d'opérateur multi-services.

Fin janvier 2019, Groupama s'est associé à MiiMOSA, première plateforme de financement participatif dédiée à l'agriculture et à l'alimentation, pour proposer une solution de financement à ses sociétaires agricoles.

Début avril 2019, le groupe Groupama a noué un partenariat avec WINCHApps afin de proposer un bilan social individualisé entièrement digital (BSI) à ses clients en épargne et retraite d'entreprise.

Le 5 novembre 2019, le groupe Groupama s'est associé à Paylead pour permettre à ses clients sociétaires d'épargner sans effort pour leur retraite. Le groupe Groupama affirme sa politique d'innovation autour des produits retraite en signant un partenariat avec Paylead, spécialiste de la donnée bancaire.

Le 17 décembre 2019, le groupe Groupama et Milleis Banque ont annoncé la signature d'un partenariat dédié à la clientèle patrimoniale. Cet accord vise à offrir aux clients patrimoniaux de Groupama un accès à l'offre de banque privée de Milleis Banque, acteur indépendant de gestion patrimoniale en France. Le partenariat avec Milleis Banque vient compléter les services déjà proposés aux clients et sociétaires en France, en leur donnant accès à une gamme d'offres étendue et diversifiée en termes de profils de risque.

Le 19 décembre 2019, la Banque Postale et le groupe Groupama ont annoncé la signature d'un protocole d'accord pour l'acquisition, par La Banque Postale, de la participation de 35% détenue par Groupama dans La Banque Postale IARD et la prolongation de leur coopération dans les domaines de la protection juridique et de l'assistance.

Immobilier

Le 3 octobre 2019, le groupe Groupama a annoncé la vente, par sa filiale Groupama Immobilier, du 79, Avenue des Champs Elysées, au fonds souverain norvégien Norges Bank Investment Management, pour un montant de 613 millions d'euros. La plus-value liée à cette cession s'élève à 445 millions d'euros avant impôt et participation aux bénéfices.

Stratégie d'investissement socialement responsable

En tant qu'assureur mutualiste et investisseur responsable, le groupe Groupama place le changement climatique au cœur de ses engagements.

Fin avril 2019, le groupe Groupama et Natixis ont innové avec une unité de compte engagée dans la transition énergétique. Dans le cadre d'une démarche proactive en matière de lutte contre le réchauffement climatique, Natixis et Groupama Gan Vie, filiale du groupe Groupama, se sont associées pour lancer le premier titre de créance vert, 100 % engagé dans la transition énergétique.

Le 19 septembre 2019, le groupe Groupama, Crédit Agricole Assurances et la Banque des Territoires ont annoncé la signature d'un accord au terme duquel la Banque des Territoires et Groupama entrent au capital de Predica Energies Durables (PED), filiale de Crédit Agricole Assurances dédiée aux investissements dans les actifs de production d'énergies renouvelables aux côtés d'Engie, leader dans la production d'énergies solaire et éolienne en France.

Acquisition

Le groupe Groupama a annoncé le 31 octobre 2019 l'acquisition, par sa filiale bulgare Groupama Zhivotozastrahovane de la société d'assurance vie, Express Life Insurance, auprès de DSK Bank EAD & Expressbank AD, filiales d'OTP Bank Plc. Le processus d'intégration d'Express Life Insurance devrait s'achever en 2020. Avec cette opération, Groupama devrait doubler sa part de marché en Bulgarie et atteindre la 3ème position sur le segment de l'assurance emprunteur et la 5ème position sur le secteur de l'assurance des accidents de la vie.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant

2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama Assurances Mutuelles est une caisse de réassurance mutuelle agricole à compétence nationale, société d'assurance mutuelle de forme particulière, entièrement détenue par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama Assurances Mutuelles est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

Les principales missions de Groupama Assurances Mutuelles, organe central du réseau Groupama, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama sont les suivantes :

- veiller à la cohésion et au bon fonctionnement du réseau Groupama ;
- exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du réseau Groupama ;
- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'orientation mutualiste ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance externe de l'ensemble du Groupe ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la solvabilité et le respect des engagements de chacun des organismes du réseau comme de l'ensemble du Groupe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama Assurances Mutuelles intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les liens entre les différentes entités du Groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama Assurances Mutuelles, par des relations capitalistiques. Les filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama Assurances Mutuelles, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama Assurances Mutuelles ;
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama Assurances Mutuelles.

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 12 mars 2020.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2019 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par Groupama sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du Groupe au 31 décembre 2019. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2019 pour les normes et interprétations suivantes :

- Amendement à IAS 28 : Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises ;
- Amendements à IAS 19 : Modification, réduction ou liquidation de régime ;
- IFRIC 23 : Positions fiscales incertaines.

L'application obligatoire de la norme IFRS 16 "Contrats de location" depuis le 1er janvier 2019 modifie quant à elle le traitement comptable des contrats de location pris par le Groupe en tant que locataire. Il convient ainsi désormais de comptabiliser tous les contrats de location au bilan, avec la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers. Au niveau du compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers.

Conformément aux exemptions prévues par la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer le traitement optionnel prévu par la norme pour les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois et pour les contrats portant sur des actifs de faible valeur en comptabilisant directement les loyers de ces derniers en charges au compte de résultat.

Le Groupe a choisi de ne pas présenter sur une ligne distincte du bilan les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location, mais de les agréger aux postes d'immobilisations correspondant aux actifs sous-jacents : « Immobilier d'exploitation » et « Autres immobilisations corporelles ». En ce qui concerne les dettes de loyers IFRS 16, celles-ci sont présentées sur une ligne distincte du bilan « Dettes locatives IFRS 16 ».

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée prévue par la norme IFRS 16 à la date de première application, soit au 1er janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives en utilisant les mesures de simplification suivantes prévues par la norme à la transition :

- utilisation d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats présentant des caractéristiques relativement similaires ;
- exclusion des contrats dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois ;
- non prise en compte des coûts directs initiaux.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays preneur.

Du fait de l'utilisation de la méthode rétrospective simplifiée, l'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe au 1er janvier 2019. En termes d'impact de la norme sur la présentation du bilan, les montants de la dette locative et du droit d'utilisation reconnus au 1er janvier 2019 s'élèvent tous deux à 273 millions d'euros.

L'écart entre le montant de la dette locative comptabilisée au 1er janvier 2019 et le montant des engagements découlant de contrats de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2018 correspond d'une part à l'actualisation de ces engagements et d'autre part au fait que les engagements recensés au 31 décembre 2018 de 376 millions d'euros correspondent à l'ensemble des engagements de location immobilière, y compris ceux pour lesquels une mesure de simplification a été appliquée à la transition.

Concernant la norme IFRS 9 sur les instruments financiers et son amendement « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative », le Groupe a choisi de différer leur application conformément à l'amendement d'IFRS 4 « Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance » qui permet notamment aux groupes dont l'activité prépondérante est l'assurance de différer l'application de la norme IFRS 9 au plus tard jusqu'aux périodes annuelles débutant à compter du 1er janvier 2021. Le Groupe répond en effet aux critères d'éligibilité définis dans l'amendement pour différer l'application de la norme IFRS 9.

Les modalités d'application d'IFRS 9 et son impact potentiel sur les états consolidés du Groupe sont actuellement à l'étude.

Le Groupe a choisi d'opter pour l'exemption temporaire à la règle d'homogénéité des méthodes comptables ordinairement requise par la norme IAS 28 et prévue au paragraphe 20 O (b) de l'amendement à IFRS 4 "Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance". Cet amendement permet aux groupes d'assurance ayant choisi de différer l'application de la norme IFRS 9 et comptabilisant des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de conserver les comptes établis par ces entreprises associées pour les besoins d'établissement de leurs états financiers consolidés.

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, publiée en mai 2017 par l'IASB et destinée à remplacer l'actuelle norme IFRS 4, n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne. Les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre de cette norme et son impact potentiel sur les états financiers combinés sont actuellement en cours. Ces travaux sont réalisés de concert avec les travaux d'analyse d'impacts de la norme IFRS 9 et tiennent compte de la décision provisoire de l'IASB de novembre 2018 confirmée par l'Exposé Sondage de l'IASB sur l'amendement d'IFRS 17 de juin 2019 de différer d'un an la date d'entrée en vigueur des deux normes IFRS 17 et IFRS 9, soit au 1^{er} janvier 2022.

Les orientations prises par le Groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux de janvier 2007 des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le Groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le Groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Tous les montants du bilan combiné, du compte de résultat combiné, de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des annexes sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment. Ces montants sont arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent exister.

La préparation des états financiers du Groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (paragraphe 3.1.1 et 3.1.2) ;
- l'évaluation des provisions techniques (paragraphe 3.12) ;
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (paragraphe 3.2.1 et 3.2.2) ;
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (paragraphe 3.2.1) ;
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (paragraphe 3.12.2.b) et des impôts différés (paragraphe 3.14) ;
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (paragraphe 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe.

➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celles de l'intégration globale.

➤ **Entités contrôlées**

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Entreprises associées et coentreprises**

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du Groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Liste des entités incluses dans le périmètre de combinaison et évolutions

La liste des entités incluses dans le périmètre de combinaison des états financiers du Groupe et les évolutions de ce périmètre sont décrites dans la note 50 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama Assurances Mutuelles sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du Groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au Groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au Groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au Groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le Groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au Groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou goodwill résulte du prix payé au-delà de la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué de la quote-part d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1er janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1er janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du Groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le Groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le Groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le Groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1er janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie ;
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable ;
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés ;
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus ;
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif ;
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ;
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ **Méthodes d'évaluation de la juste valeur**

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés ;
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ **Règles d'évaluation**

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ **Provisions pour dépréciation**

A chaque date d'arrêté, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le Groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2019, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques, pour lesquels le Groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du Groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le Groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du Groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient Groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le Groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le Groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans) ;
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans) ;
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans) ;
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans) ;
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ **Evaluation**

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit à une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les produits locatifs sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques ;
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ **Provisions pour dépréciation**

Le Groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent » ;
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché ;
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un Groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le Groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un Groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou ;
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.6.1. Immeubles d'exploitation

Le Groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation détenus en direct selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les actifs liés au droit d'utilisation des immeubles d'exploitation loués sont initialement comptabilisés à leur coût composé du montant initial de la dette de loyers, des paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur, des coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et des coûts estimés de démantèlement ou de remise en état du bien loué.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat à laquelle doivent être ajoutées les périodes couvertes par les options de renouvellement du contrat dont l'exercice est raisonnablement certain et les options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le Groupe a choisi d'appliquer le traitement optionnel prévu par la norme IFRS 16 pour les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois et pour les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur en comptabilisant directement les loyers de ces derniers en charges au compte de résultat.

3.6.2. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues en direct autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La méthode de comptabilisation et d'évaluation des droits d'utilisation des autres immobilisations corporelles détenus par le preneur dans le cadre d'un contrat de location est identique à celle qui a été exposée pour les droits d'utilisation des immeubles d'exploitation.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des plus ou moins-values latentes ;
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente ;
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau ;
- Les réserves de consolidation du Groupe ;
- Les autres réserves réglementées ;
- L'incidence de changement de méthodes comptables ;
- Les instruments de capitaux propres de type Titres super subordonnés (TSS) ou de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevé sur les fonds propres.

➤ Ecart de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du Groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ Avantages du personnel

• Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1er janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du Groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans le paragraphe 3.12.3.

3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le Groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ **Application de la comptabilité reflet**

Concernant les contrats dits participatifs, le Groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux tient compte de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices et est déterminé à l'aide d'une méthode de taux de partage prospective basée sur des business plan à 3 ans.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le Groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ **Autres provisions techniques**

➤ **Provision globale de gestion**

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmériisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le Groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.12.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans le paragraphe 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.13 DETTE DE LOYERS IFRS 16

A la date de prise d'effet du contrat, la dette représentative de l'obligation de paiement des loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette initiale sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités de résiliation ou de non renouvellement du contrat et ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci est aisément déterminé ou s'il ne l'est pas, au taux d'endettement marginal du preneur.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée dans les situations suivantes :

- révision de la durée du contrat de location ;
- modification relative à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

3.14 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le Groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.15 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le Groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 10.1, 10.2 et 35.2) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du Groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « private equity » et d'épargne salariale ;

-
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du Groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama Assurances Mutuelles.

3.16 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition ;
- les frais d'administration ;
- les frais de règlement des sinistres ;
- les charges des placements ;
- les autres charges techniques ;
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	953	1 174	2 126	922	1 295	2 217
Placements des activités d'assurance	83 712	7 387	91 098	78 379	6 838	85 217
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	121		121	112		112
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	155	144	299	347	138	485
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 106	111	1 217	1 054	101	1 154
Autres actifs	5 812	739	6 551	5 461	833	6 294
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	115		115	150		150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 204	129	1 333	1 074	130	1 204
Actif total combiné	93 178	9 684	102 861	87 499	9 335	96 833
Provisions pour risques et charges	513	81	593	525	73	598
Dettes de financement	1 634		1 634	1 639		1 639
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	57 562	4 763	62 325	55 744	4 636	60 380
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	10 167	1 953	12 120	10 751	1 892	12 643
Participation aux bénéfices différée passive	5 369	126	5 494	3 746	57	3 804
Ressources des activités du secteur bancaire	14		14	7		7
Autres passifs	10 158	271	10 428	8 625	239	8 865
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total combiné hors capitaux propres	85 416	7 193	92 609	81 038	6 898	87 936

NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2019										
	France					International					Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Activité bancaire et financière	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total		
Primes acquises	5 775	6 142			11 917	1 548	720		2 268	14 185	
Produit net bancaire, net du coût du risque			153		153					153	
Produits des placements	227	1 759		5	1 991	108	115	4	227	2 218	
Charges des placements	(105)	(536)		(3)	(644)	(36)	(19)		(55)	(699)	
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	103	572		13	687	10	6		16	703	
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	14	1 388		(3)	1 399		72		72	1 471	
Variation des dépréciations sur placements	(5)	(2)			(7)	(1)	(1)		(2)	(9)	
Total des produits des activités ordinaires	6 011	9 323	153	10	15 496	1 629	893	4	2 526	18 022	
Charges des prestations des contrats	(3 879)	(7 375)			(11 254)	(1 262)	(722)		(1 984)	(13 238)	
Produits sur cession en réassurance	167	100			267	48	2		51	318	
Charges sur cession en réassurance	(323)	(115)			(438)	(50)	(3)		(53)	(491)	
Charges d'exploitation bancaires			(104)		(104)					(104)	
Frais d'acquisition des contrats	(945)	(640)			(1 585)	(327)	(100)		(428)	(2 013)	
Frais d'administration	(225)	(226)			(451)	(93)	(41)		(134)	(585)	
Autres produits et charges opérationnels courants	(323)	(274)	5	(147)	(738)	(88)	(8)	(1)	(98)	(836)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	483	793	54	(137)	1 193	(143)	21	3	(120)	1 074	
Autres produits et charges opérationnels	(56)	2	(81)		(135)	(101)	(22)		(123)	(258)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	427	795	(27)	(138)	1 058	(244)	(1)	3	(242)	816	
Charges de financement	(5)			(93)	(98)	(1)			(1)	(100)	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées			(63)		(63)	(1)			(1)	(64)	
Impôts sur les résultats	(204)	(260)	(16)	141	(340)	37	1		37	(303)	
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	218	535	(106)	(90)	557	(209)	(1)	2	(208)	349	
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées	(3)				(4)					(4)	
TOTAL RÉSULTAT NET	215	535	(106)	(90)	553	(209)	(1)	2	(208)	346	
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1	
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	215	534	(106)	(90)	553	(209)	(1)	2	(208)	345	

En millions d'euros	31.12.2018									
	France					International				Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Activité bancaire et financière	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
Primes acquises	5 623	5 989			11 613	1 620	759		2 379	13 992
Produit net bancaire, net du coût du risque			153		153					153
Produits des placements	247	1 832		(24)	2 055	100	121	3	223	2 278
Charges des placements	(79)	(583)		3	(659)	(35)	(18)		(53)	(712)
Plus et moins-values de cession de placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	99	282		107	488	2	18		20	508
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(29)	(751)		17	(763)	(2)	(54)		(55)	(818)
Variation des dépréciations sur placements	(3)	(2)		(3)	(8)				(1)	(9)
Total des produits des activités ordinaires	5 858	6 767	153	100	12 879	1 685	825	3	2 514	15 392
Charges des prestations des contrats	(3 890)	(5 172)			(9 062)	(1 117)	(636)		(1 753)	(10 815)
Produits sur cession en réassurance	2	70			72	39	3		42	114
Charges sur cession en réassurance	(296)	(92)			(388)	(118)	(4)		(121)	(510)
Charges d'exploitation bancaires			(104)		(104)					(104)
Frais d'acquisition des contrats	(933)	(561)			(1 494)	(339)	(104)		(443)	(1 937)
Frais d'administration	(226)	(129)			(356)	(89)	(41)		(130)	(486)
Autres produits et charges opérationnels courants	(327)	(338)	4	(119)	(781)	(63)	(9)	(1)	(73)	(854)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	188	544	53	(19)	765	(2)	35	2	34	800
Autres produits et charges opérationnels	(10)	(2)		22	10	(26)	2		(24)	(15)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	177	541	52	4	775	(28)	37	2	10	785
Charges de financement				(85)	(85)					(85)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)		(59)		(60)	5			5	(56)
Impôts sur les résultats	(79)	(158)	(18)	81	(174)	5	(5)		0	(174)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	97	383	(24)	0	456	(18)	31	2	15	471
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées				(20)	(20)					(20)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	97	383	(24)	(20)	435	(18)	31	2	15	450
dont intérêts ne conférant pas le contrôle										
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	97	382	(24)	(20)	435	(18)	31	2	15	450

NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	2 909	(697)	(304)	1 908	1 915
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France					
Pays de l'Europe centrale et orientale			(8)	(8)	(7)
Italie		(102)		(102)	
Autres mouvements de l'exercice		(102)	(8)	(110)	(7)
Valeur à la clôture	2 909	(799)	(312)	1 798	1 908

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

Mouvements de l'exercice :

Pertes de valeur sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Italie :

Le Groupe a procédé à une dépréciation de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie formée de la filiale italienne pour un montant de 102 millions d'euros. Cette dépréciation s'inscrit dans un contexte de marché fortement concurrentiel et la décision de procéder à une surveillance renforcée du portefeuille automobile. La mise en place de cette mesure de redressement et d'autres mesures techniques devrait rétablir progressivement la rentabilité de la filiale.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie.

Pour les entités d'assurance acquises au cours de l'exercice, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est mené. Néanmoins, un contrôle interne est effectué sur des bases simplifiées pour démontrer l'adossement du prix d'acquisition.

Chaque unité génératrice de trésorerie fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'un objectif de ratio combiné cible à l'horizon du plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les hypothèses financières (taux d'actualisation et de rendement) sont fixées par le Groupe et permettent de déterminer les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie actualisés.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation.

Dans les pays matures, la période explicite en assurance vie s'établit en règle générale à 10 ans et à 6 ans en assurance non vie. Elle peut être rallongée sur une période plus longue (10 ans). Cette période est en effet nécessaire pour que le marché atteigne un niveau de maturité suffisant afin que le flux normé soit représentatif de la performance récurrente de long terme.

Les taux d'actualisation sont établis à partir du taux sans risque propre à chaque pays majoré d'une prime de risque spécifique à l'exercice de l'activité d'assurance. Pour la zone Euro, le taux d'actualisation est de 7,5%.

S'agissant des pays émergents, la courbe de taux utilisée tient compte dans la phase explicite d'une prime de risque plus élevée et intègre ensuite l'évolution future de la situation macroéconomique du pays et de l'atteinte d'un degré de maturité plus élevé de ces économies. Ceci est en particulier le cas des pays de l'Union Européenne pour lesquels la présomption d'entrée dans la zone euro est jugée forte.

Les taux d'actualisation ont été conservés globalement à leurs niveaux de l'exercice précédent, avec des taux cibles identiques (8% pour la filiale grecque, 10% pour la filiale roumaine, 9% pour la filiale hongroise et 8% pour les filiales bulgares).

Le taux de croissance retenu pour la valorisation au-delà de la période explicite est fonction de la maturité des marchés. Il repose sur des indicateurs issus d'études stratégiques. Les taux retenus pour les marchés matures d'Europe occidentale et du Sud sont compris dans une fourchette de 1% à 3%. Ces taux peuvent être portés sur des marchés émergents à faible taux de pénétration d'assurance jusqu'à 5%.

Des analyses comparatives a posteriori entre les données des business plans et les données réelles sur les principaux agrégats du compte de résultat (ratio combiné, résultat technique, ...) ont été réalisées et n'ont pas remis en cause les tests de dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur la valeur d'utilité retenue avec les hypothèses de variation suivantes :

- hausse de 100 points de base du taux d'escompte et,
- baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme.

S'agissant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe centrale et orientale, une hausse conjointe de 100 points de base des taux d'escompte et de rendement conduirait à un excédent de couverture de 133 millions d'euros (une baisse de 100 points de base se traduirait par un excédent de couverture de 273 millions d'euros). Sur cette même unité génératrice de trésorerie, le test de sensibilité portant sur une baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme conduirait à un excédent de couverture de 161 millions d'euros (l'excédent serait de 221 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

En ce qui concerne l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie de la filiale grecque, Groupama Phoenix, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à un excédent de couverture de 28 millions d'euros (alors qu'une variation de 100 points de base à la baisse du taux d'escompte se traduirait par un excédent de 54 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à un excédent de couverture de 33 millions d'euros (l'excédent serait de 49 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

Sur l'unité génératrice de trésorerie de la filiale française Gan Assurances, le test de sensibilité portant sur une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à une insuffisance de 79 millions d'euros alors qu'une baisse de 100 points de base conduirait à un excédent de 260 millions d'euros. Le test portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à un excédent de 24 millions d'euros alors qu'une hausse de 50 points de base conduirait à un excédent de 120 millions d'euros.

La réalisation simultanée de tous les scénarii adverses ou favorables aurait un impact quasi-identique au cumul des impacts pris isolément.

NOTE 2.2 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	31.12.2019			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays d'Europe centrale et orientale	1 031	(502)	(196)	332
Italie	781	(102)		679
Turquie	262	(147)	(116)	0
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 206	(799)	(312)	1 095
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	38			38
Total France et Outre-mer	703			703
Valeur à la clôture	2 909	(799)	(312)	1 798

En millions d'euros	31.12.2018			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays d'Europe centrale et orientale	1 031	(502)	(189)	340
Italie	781			781
Turquie	262	(147)	(115)	0
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 205	(697)	(304)	1 204
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	38			38
Total France et Outre-mer	704			704
Valeur à la clôture	2 909	(697)	(304)	1 908

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2017, le Groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 697 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'Est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 260 millions d'euros en 2012 ;
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012 ;
- Turquie : 88 millions d'euros en 2016 et 58 millions d'euros en 2017.

Au cours de l'exercice 2019, Groupama a déprécié l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Italie pour un montant de 102 millions d'euros.

NOTE 3 – ACTIVITES ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES

NOTE 3.1 – RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES

Au cours du 1er semestre 2019, Groupama a clôturé la liquidation de sa filiale britannique Groupama UK, ancienne holding des cabinets de courtage cédés en 2017. Le résultat de cette liquidation ressort pour un montant négligeable dans le résultat du Groupe.

NOTE 3.2 – ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES

La Banque Postale et le groupe Groupama ont signé un protocole d'accord non-engageant pour l'acquisition, par La Banque Postale, de la participation de 35% détenue par Groupama dans La Banque Postale Assurances IARD et la prolongation de leur coopération dans les domaines de la protection juridique et de l'assistance.

Cette transaction fera l'objet des procédures nécessaires auprès des instances représentatives du personnel avant la signature des accords définitifs. La réalisation de l'opération devrait intervenir au cours du 1er semestre 2020, sous réserve de l'obtention des autorisations requises auprès des autorités réglementaires compétentes.

Le résultat net de l'exercice 2019 de la filiale La Banque Postale Assurances IARD s'élève à - 3 millions d'euros, la quote part de situation nette s'élève à 115 millions d'euros.

NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	459	1 906	2 365	476	1 809	2 285
Augmentation		174	174	1	150	152
Diminution		(84)	(85)	(2)	(50)	(51)
Ecart de conversion	(6)	(3)	(8)	(16)	(3)	(20)
Variation de périmètre		1	1			
Valeur brute à la clôture	453	1 993	2 446	459	1 906	2 365
Amortissements cumulés à l'ouverture	(253)	(1 675)	(1 928)	(251)	(1 608)	(1 859)
Augmentation	(16)	(87)	(103)	(16)	(86)	(102)
Diminution		33	33		17	17
Ecart de conversion	5	2	7	13	3	16
Variation de périmètre						
Amortissements cumulés à la clôture	(264)	(1 727)	(1 991)	(253)	(1 675)	(1 928)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(128)	(1)	(129)	(131)	(1)	(132)
Dépréciation durable comptabilisée						
Dépréciation durable reprise		1	1	1		1
Ecart de conversion	1		1	3		3
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(128)	0	(128)	(128)	(1)	(129)
Valeur nette à l'ouverture	78	231	309	94	200	294
Valeur nette à la clôture	62	266	328	78	231	309

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité assurance ;
- les autres immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

NOTE 4.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019						31.12.2018	
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance		Autres immobilisations incorporelles		Total		Total	
	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national
Valeur brute à la clôture	24	429	1 801	192	1 825	621	1 759	605
Amortissements cumulés à la clôture		(264)	(1 567)	(160)	(1 567)	(424)	(1 532)	(395)
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(9)	(119)			(9)	(119)	(8)	(120)
Amortissements et provisions	(9)	(382)	(1 567)	(160)	(1 576)	(543)	(1 540)	(516)
Valeur nette comptable	15	47	234	32	249	79	219	90

NOTE 5 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 242	195	1 436	1 500	194	1 694
Acquisitions	66	21	87	50	9	58
Variation de périmètre						
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	64		64	171		171
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	1		1			
Ecart de conversion						
Cessions	(64)	(12)	(76)	(326)	(8)	(334)
Autres				(152)		(152)
Valeur brute à la clôture	1 309	203	1 512	1 242	195	1 436
Amortissements cumulés à l'ouverture	(246)		(246)	(260)		(260)
Augmentation	(28)		(28)	(24)		(24)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Diminution	21		21	38		38
Autres						
Amortissements cumulés à la clôture	(254)		(254)	(246)		(246)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(12)	(6)	(18)	(21)	(6)	(27)
Dépréciation durable comptabilisée		(2)	(2)			
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Dépréciation durable reprise	1		1	10		10
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(12)	(7)	(19)	(12)	(6)	(18)
Valeur nette à l'ouverture	983	189	1 172	1 218	188	1 406
Valeur nette à la clôture	1 043	195	1 239	983	189	1 172
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 746	375	3 122	2 617	349	2 966
Plus ou moins-values latentes	1 703	180	1 883	1 634	160	1 793

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 6) revenant au Groupe s'élèvent à 829 millions d'euros au 31 décembre 2019 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 757 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les cessions d'immeubles de l'exercice comprennent essentiellement les cessions par lots vacants du patrimoine résidentiel du Groupe. Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 2 514 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 608 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

NOTE 5.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019						31.12.2018					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 295	14	1 309	203		203	1 226	15	1 242	195		195
Amortissements cumulés	(251)	(3)	(254)				(243)	(4)	(246)			
Dépréciation durable	(10)	(2)	(12)	(7)		(7)	(10)	(2)	(12)	(6)		(6)
Valeur nette à la clôture	1 035	9	1 043	195		195	974	10	983	189		189
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 724	23	2 746	375		375	2 592	25	2 617	349		349
Plus ou moins-values latentes	1 689	14	1 703	180		180	1 619	15	1 634	160		160

NOTE 6 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018		
	Immeubles	Droit d'utilisation	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 244		64	1 308	1 218	69	1 287
Acquisitions	18	307	1	327	25	2	27
Variation de périmètre							
Production immobilisée de l'exercice	30			30	14		14
Transfert de/vers les immeubles de placement	(2)			(2)			
Ecart de conversion	(1)			(1)	(1)		(1)
Cessions	(85)		(4)	(90)	(12)	(7)	(19)
Autres							
Valeur brute à la clôture	1 204	307	61	1 572	1 244	64	1 308
Amortissements cumulés à l'ouverture	(413)			(413)	(388)		(388)
Augmentation	(25)	(39)		(64)	(35)		(35)
Variation de périmètre							
Transfert de/vers les immeubles de placement							
Diminution	32			32	10		10
Autres							
Amortissements cumulés à la clôture	(405)	(39)		(445)	(413)		(413)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(99)			(100)	(86)		(87)
Dépréciation durable comptabilisée					(13)		(13)
Variation de périmètre							
Transfert de/vers les immeubles de placement							
Dépréciation durable reprise	26			27			
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(73)			(73)	(99)		(100)
Valeur nette à l'ouverture	731		64	795	743	69	812
Valeur nette à la clôture	725	268	61	1 054	731	64	795
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 075	268	110	1 452	1 079	109	1 188
Plus ou moins-values latentes	349	0	49	398	348	46	393

Les cessions et reprises de provisions de l'exercice sont essentiellement liées à la cession d'un immeuble de banlieue parisienne par Groupama Gan Vie.

Il convient de noter que le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019 : les contrats de locations sont désormais comptabilisés à l'actif ainsi qu'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

NOTE 6.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019								
	Immeubles			Droit d'utilisation			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 098	106	1 204	278	29	307	61		61
Amortissements cumulés	(389)	(16)	(405)	(35)	(4)	(39)			
Dépréciation durable	(69)	(4)	(73)						
Valeur nette à la clôture	640	86	725	243	24	268	61		61
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	990	85	1 075	243	24	268	110		110
Plus ou moins-values latentes	350	(1)	349	0	0	0	49		49

En millions d'euros	31.12.2018								
	Immeubles			Droit d'utilisation			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 135	109	1 244				64		64
Amortissements cumulés	(398)	(15)	(413)						
Dépréciation durable	(95)	(5)	(99)						
Valeur nette à la clôture	642	89	731				64		64
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	990	89	1 079				109		109
Plus ou moins-values latentes	348	0	348				46		46

NOTE 7 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	76 416	72 530
Actifs évalués au coût amorti	1 754	1 561
Total placements financiers hors UC	78 170	74 091

L'activité de mise en pension de titres obligataires est de 4 152 millions d'euros contre 4 527 millions d'euros au 31 décembre 2018. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

NOTE 7.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019								
	Coût amorti net			Juste valeur (a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 817	280	3 098	3 978	334	4 313	1 161	54	1 215
Obligations et autres placements à revenu fixe	46 484	4 895	51 379	53 520	5 304	58 824	7 036	409	7 445
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	49 301	5 176	54 477	57 498	5 638	63 136	8 197	463	8 660
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	5	1	6	5	1	6			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	480	3	482	480	3	482			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	24		24	24		24			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 125	111	4 237	4 125	111	4 237			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 996	20	6 015	5 996	20	6 015			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 328	188	2 516	2 328	188	2 516			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	12 958	322	13 280	12 958	322	13 280			
Total placements évalués à la juste valeur	62 259	5 498	67 757	70 456	5 961	76 416	8 197	463	8 660

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2018								
	Coût amorti net			Juste valeur (a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 883	286	3 169	3 489	302	3 791	607	15	622
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 443	4 734	50 178	50 470	4 931	55 400	5 027	196	5 223
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	48 326	5 021	53 347	53 959	5 232	59 191	5 633	211	5 844
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	36		36	36		36			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	472	1	473	472	1	473			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	18		18	18		18			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 521	186	4 707	4 521	186	4 707			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 482	13	5 495	5 482	13	5 495			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 565	44	2 609	2 565	44	2 609			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	13 094	245	13 339	13 094	245	13 339			
Total placements évalués à la juste valeur	61 420	5 266	66 686	67 053	5 477	72 530	5 633	211	5 844

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 7.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE

En millions d'euros	31.12.2019								
	Coût amorti net			Juste valeur (a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 817	280	3 098	3 978	334	4 313	1 161	54	1 215
Actifs classés en "trading"	5	1	6	5	1	6			
Actifs classés en "held for trading"	480	3	482	480	3	482			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 302	283	3 585	4 463	337	4 801	1 161	54	1 215
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	46 484	4 895	51 379	53 520	5 304	58 824	7 036	409	7 445
Actifs classés en "trading"	24		24	24		24			
Actifs classés en "held for trading"	4 125	111	4 237	4 125	111	4 237			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	50 632	5 007	55 640	57 668	5 416	63 084	7 036	409	7 445
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	5 996	20	6 015	5 996	20	6 015			
Actifs classés en "held for trading"	2 328	188	2 516	2 328	188	2 516			
Total OPCVM de trésorerie	8 324	208	8 531	8 324	208	8 531			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements									
Total placements évalués à la juste valeur	62 259	5 498	67 757	70 456	5 961	76 416	8 197	463	8 660

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2018								
	Coût amorti net			Juste valeur (a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 883	286	3 169	3 489	302	3 791	607	15	622
Actifs classés en "trading"	36		36	36		36			
Actifs classés en "held for trading"	472	1	473	472	1	473			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 390	288	3 678	3 997	303	4 300	607	15	622
Obligations autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	45 443	4 734	50 178	50 470	4 931	55 400	5 027	196	5 223
Actifs classés en "trading"	18		18	18		18			
Actifs classés en "held for trading"	4 521	186	4 707	4 521	186	4 707			
Total obligations autres placements à revenu fixe	49 983	4 921	54 903	55 009	5 117	60 126	5 027	196	5 223
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	5 482	13	5 495	5 482	13	5 495			
Actifs classés en "held for trading"	2 565	44	2 609	2 565	44	2 609			
Total OPCVM de trésorerie	8 047	57	8 104	8 047	57	8 104			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements									
Total placements évalués à la juste valeur	61 420	5 266	66 686	67 053	5 477	72 530	5 633	211	5 844

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 7.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	87	55	142	93	57	150
Dépôts	1 344	209	1 553	1 105	237	1 342
Autres	59		59	69		69
Total placements financiers évalués au coût amorti	1 490	264	1 754	1 266	294	1 561

NOTE 7.4 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	3 350	(253)	3 098	3 467	(297)	3 169
Obligations et autres placements à revenu fixe	51 395	(16)	51 379	50 190	(12)	50 178
Autres placements						
Total actifs disponibles à la vente	54 746	(269)	54 477	53 656	(310)	53 347
Placements financiers évalués au coût amorti	1 755	(1)	1 754	1 562	(2)	1 561
Placements financiers évalués au coût amorti	1 755	(1)	1 754	1 562	(2)	1 561

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 269 millions d'euros contre 310 millions d'euros au 31 décembre 2018.

S'agissant des actions, les titres stratégiques sont provisionnés à hauteur de 120 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti ressort à 1 million d'euros contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.

NOTE 7.5 – PLACEMENTS FINANCIERS – PAR DEVISE

En millions d'euros	31.12.2019				
	Euro	Dollar	Livre	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente					
Actions et autres placements à revenu variable	3 153	403	7	750	4 313
Obligations et autres placements à revenu fixe	57 991	34	199	601	58 824
Autres placements					
Total actifs disponibles à la vente	61 143	437	206	1 351	63 136
Actifs de transaction					
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	6				6
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	482				482
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	24				24
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 230			6	4 237
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 993	23			6 015
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 516				2 516
Autres placements classés en "trading"					
Autres placements classés en "held for trading"					
Total actifs de transaction	13 251	23		6	13 280
Prêts et créances					
Prêts	102			40	142
Dépôts	1 341			213	1 553
Autres placements	48	10			59
Total prêts et créances	1 491	10		253	1 754
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	75 885	470	206	1 610	78 170

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

En millions d'euros	31.12.2018				
	Euro	Dollar	Livre	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente					
Actions et autres placements à revenu variable	2 855	363	6	568	3 791
Obligations et autres placements à revenu fixe	54 653	31	227	489	55 400
Autres placements					
Total actifs disponibles à la vente	57 508	394	233	1 056	59 191
Actifs de transaction					
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	36				36
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	473				473
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	18				18
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 701			6	4 707
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 480	16			5 495
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 609				2 609
Autres placements classés en "trading"					
Autres placements classés en "held for trading"					
Total actifs de transaction	13 317	16		6	13 339
Prêts et créances					
Prêts	147			3	150
Dépôts	1 113	1		228	1 342
Autres placements	59	10			69
Total prêts et créances	1 318	11		232	1 561
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	72 144	420	233	1 294	74 091

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

NOTE 7.6 – DETAIL DES PLACEMENTS COTES

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Actions	1 626	1 569
Parts d'OPCVM à revenu fixe	7 258	7 339
Parts d'autres OPCVM	2 756	2 354
OPCVM de trésorerie	8 531	8 104
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 693	52 634
Total placements cotés	75 863	72 001

Au 31 décembre 2019, le montant des provisions durables constituées sur les placements cotés évalués à la juste valeur s'établit à 193 millions d'euros contre 236 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 7.7 – DETAIL DES PLACEMENTS NON COTES

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Actions en juste valeur	419	377
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	134	152
Autres placements en juste valeur		
Prêts au coût amorti	142	150
Autres placements au coût amorti	1 612	1 410
Total placements non cotés	2 307	2 090

Au 31 décembre 2019, le montant des provisions durables constituées sur les placements non cotés évalués à la juste valeur s'établit à 76 millions d'euros contre 74 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 7.8 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Les présentations ci-après concernent uniquement les placements en obligations, détenus directement ou par le biais d'OPCVM consolidés, mais ne prennent pas en compte les autres placements ayant des caractéristiques similaires (OPCVM obligataires, OPCVM de taux, fonds obligataires, ...).

NOTE 7.8.1 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR TAUX

Le tableau ci-après montre l'exposition du Groupe aux risques de taux d'intérêt à la clôture de chaque exercice.

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Obligations cotées						
Disponibles à la vente	53 119	1 607	54 726	49 944	1 593	51 537
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	749	217	966	985	112	1 097
Total obligations cotées	53 868	1 824	55 693	50 929	1 706	52 634
Obligations non cotées						
Disponibles à la vente	112	5	117	100	24	124
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	5	12	17	5	23	29
Total obligations non cotées	118	16	134	105	47	152
Total du portefeuille obligataire	53 986	1 841	55 826	51 034	1 753	52 787

NOTE 7.8.2 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR ECHEANCE

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires, y compris OPCVM consolidés, est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Obligations cotées								
Disponibles à la vente	2 895	16 485	35 346	54 726	2 469	15 347	33 722	51 537
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	44	495	428	966	45	486	566	1 097
Total obligations cotées	2 938	16 980	35 774	55 693	2 513	15 833	34 288	52 634
Obligations non cotées								
Disponibles à la vente	9	2	105	117	4	15	105	124
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	2	15		17	1	28		29
Total obligations non cotées	11	17	105	134	5	43	105	152
Total du portefeuille obligataire	2 950	16 997	35 880	55 826	2 518	15 876	34 393	52 787

La répartition du portefeuille obligataire fait ainsi apparaître que les natures de placements privilégiées par le Groupe sont principalement des emprunts obligataires à échéance longue (à plus de 5 ans) et présentant des taux de rémunération fixes.

NOTE 7.8.3 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR RATING

En millions d'euros	31.12.2019						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	2 950	25 175	11 534	14 475	191	400	54 726
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"	54	52	817	30	1	13	966
Total obligations cotées	3 004	25 227	12 351	14 505	192	413	55 693
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente	1		5	99		12	117
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"						17	17
Total obligations non cotées	1		5	99		29	134
Total du portefeuille obligataire	3 005	25 227	12 356	14 603	192	443	55 826

En millions d'euros	31.12.2018						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	2 906	24 447	10 394	13 223	178	389	51 537
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"	50	60	953	30		5	1 097
Total obligations cotées	2 957	24 507	11 346	13 253	178	394	52 634
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente	1	7	10	96		9	124
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"			23			5	29
Total obligations non cotées	1	7	33	96		15	152
Total du portefeuille obligataire	2 958	24 514	11 379	13 350	178	409	52 787

NOTE 7.8.4 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR NATURE DES EMETTEURS OBLIGATAIRES

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Obligations émises par des États faisant partie de l'UE	33 507	32 086
Obligations émises par des États hors UE	340	218
Obligations des secteurs publics et semi-publics	3 345	3 376
Obligations du secteur privé	18 470	16 950
Autres obligations (dont les fonds obligataires)	164	157
Total du portefeuille obligataire	55 826	52 787

NOTE 7.9 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à la norme IFRS 13 sur l'évaluation à la juste valeur, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	3 767	110	436	4 313	3 260	111	419	3 791
Obligations et autres placements à revenu fixe	56 848	792	1 184	58 824	53 527	601	1 272	55 400
Autres placements								
Total actifs disponibles à la vente	60 615	902	1 620	63 136	56 787	713	1 691	59 191
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	128		360	488	175		334	509
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	3 338	493	430	4 261	3 611	602	512	4 726
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	8 473	58		8 531	8 082	22		8 104
Autres placements								
Total actifs de transaction	11 939	551	790	13 280	11 868	624	846	13 339
Sous total des placements financiers hors UC évalués à la juste valeur	72 554	1 453	2 410	76 416	68 656	1 337	2 537	72 530
Placements de contrats en UC	7 548	2 722	228	10 497	6 135	2 607	303	9 045
Instruments dérivés actifs et passifs		(499)		(499)		(487)		(487)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	80 102	3 676	2 638	86 415	74 791	3 457	2 840	81 088

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 138 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 636 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ces instruments sont classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité ;
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le Groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 165 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 148 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En millions d'euros	31.12.2019								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
Montant en niveau 3 à l'ouverture	419	1 272		334	512			303	
Variation de la plus ou moins-value latente reconnue en :									
- résultat	(2)	(2)		(55)	(28)			9	
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(27)	(186)							
Transfert vers le niveau 3	9	1							
Transfert hors du niveau 3		(23)			(11)				
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions	56	238		108	26			3	
Cessions / Remboursements	(19)	(116)		(27)	(68)			(83)	
Ecart de conversion	(1)							(4)	
Montant en niveau 3 à la clôture	436	1 184		360	430			228	

NOTE 7.10 – INFORMATIONS REQUISES PAR L'AMENDEMENT D'IFRS 4 EN CAS D'EXEMPTION TEMPORAIRE A L'APPLICATION D'IFRS 9

La ventilation des placements financiers du Groupe entre les actifs financiers SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur et les autres actifs se détaille comme suit :

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018			Variation		
	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total
Actions et autres placements à revenu variable		4 801	4 801		4 300	4 300		501	501
Obligations et autres placements à revenu fixe	53 454	9 630	63 084	50 465	9 661	60 126	2 989	(31)	2 958
OPCVM de trésorerie		8 531	8 531		8 104	8 104		427	427
Autres placements									
Total des placements financiers évalués à la juste valeur	53 454	22 962	76 416	50 465	22 065	72 530	2 989	897	3 886
Prêts, dépôts, autres placements au coût amorti	1 624	130	1 754	1 414	146	1 561	209	(16)	193
Total des placements financiers hors UC	55 078	23 093	78 170	51 880	22 211	74 091	3 198	881	4 080
Placements financiers en UC		10 392	10 392		8 935	8 935		1 457	1 457

* Les actifs SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) correspondent aux titres dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par rating des placements SPPI non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2019						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Actifs financiers à la valeur comptable établie selon IAS 39	2 844	24 911	11 194	14 102	351	1 676	55 078
Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	2 844	24 911	11 194	14 102	351	1 675	55 078

* Les placements SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) correspondent aux titres dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

NOTE 8 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		3	3		3	3
Obligations	2 672	262	2 934	2 551	397	2 948
Parts d'OPCVM d'actions	6 327	198	6 525	5 220	171	5 391
Parts d'OPCVM obligataires et autres	350	485	835	197	251	448
Autres placements		96	96		145	145
Sous-total placements financiers en UC	9 349	1 043	10 392	7 968	968	8 935
Immobilier de placement en UC	105		105	110		110
Sous-total immobilier de placement en UC	105		105	110		110
Total	9 454	1 043	10 497	8 077	968	9 045

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

NOTE 9 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPRES

En millions d'euros	31.12.2019					
	France		International		Total	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swaps	136	(636)			136	(636)
Options						
Contrats à terme de devises	1				1	
Autres						
Total	138	(636)			138	(636)

En millions d'euros	31.12.2018					
	France		International		Total	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swaps	114	(598)			114	(598)
Options						
Contrats à terme de devises		(3)				(3)
Autres						
Total	114	(601)			114	(601)

Le Groupe a recours à différents instruments dérivés :

- des contrats de swaps indexés à taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux ;
- des contrats de swaps à taux fixe visant à couvrir des sous-jacents indexés à taux variable ;
- des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros ;
- de couverture du risque devise ;
- d'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles ;
- de couverture du risque actions par des achats d'options sur indices.

Ces instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS39. Conformément aux principes énoncés au 3.3 des comptes au 31 décembre 2019, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le Groupe.

NOTE 10 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER
NOTE 10.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	96		96	86		86
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	3		2	2		2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24		24	23		23
Prêts et créances sur la clientèle						
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Immeubles de placement						
Total	122		121	112		112

NOTE 10.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	14	7
Dettes représentées par des titres		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	14	7

NOTE 11 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Le Groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'Etat tunisien ;
- Groupama AVIC Property Insurance Co est issu de la joint-venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

La Banque Postale Assurances IARD en France et le Groupe ont signé un protocole d'accord non engageant pour l'acquisition, par la Banque Postale, de la participation des 35% détenue par le groupe. En application de la norme IFRS 5, La Banque Postale Assurances IARD est classée en activité destinée à être abandonnée.

La Compagnie Financière d'Orange Bank, détenue par Orange à 65% et à 35% par le groupe Groupama, est la holding qui détient Orange Bank, banque en ligne 100% mobile.

Les principales données clés de ces différentes sociétés sont reprises dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
La Banque Postale Assurances IARD			114	(1)
Orange Bank	155	(63)	234	(59)
STAR	69	3	61	1
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	75	(4)	77	4
Compagnie financière d'Orange Bank				
Total	299	(64)	485	(56)

Une analyse est réalisée pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle relative à la participation du Groupe dans les entreprises associées.

Cette analyse a ainsi fait ressortir pour la filiale Orange Bank une insuffisance de 81 millions d'euros qui a fait l'objet d'une provision pour dépréciation des titres dans les comptes du 31 décembre 2019.

NOTE 11.1 – DONNEES SIGNIFICATIVES EN APPLICATION D'IFRS 12

En millions d'euros	2019				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
La Banque Postale Assurances IARD ⁽³⁾					
STAR ⁽²⁾	114	5	221	348	111
Groupama - AVIC Property Insurance Co. ⁽¹⁾	287	2	149	356	143
Orange Bank ⁽¹⁾		(177)		4 775	332
Compagnie Financière d'Orange Bank ⁽¹⁾		(287)		432	424

⁽¹⁾ Données réelles ⁽²⁾ Données estimées pour le CA et le résultat / Données réelles décembre 2018 pour le bilan

⁽³⁾ La Banque Postale Assurances IARD passe sous la norme IFRS 5 activités destinées à être abandonnées

En millions d'euros	2018				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
La Banque Postale Assurances IARD ⁽¹⁾	358	(2)	517	802	134
STAR ⁽²⁾	114	3	206	327	96
Groupama - AVIC Property Insurance Co. ⁽¹⁾	301	4	174	389	138
Orange Bank ⁽¹⁾		(170)		5 295	325
Compagnie Financière d'Orange Bank ⁽¹⁾		(1)		529	524

⁽¹⁾ Données réelles ⁽²⁾ Données estimées pour le CA et le résultat / Données réelles décembre 2017 pour le bilan

Le Groupe a choisi d'opter pour l'exemption temporaire à la règle d'homogénéité des méthodes comptables ordinairement requise par la norme IAS 28 et prévue au paragraphe 20 O (b) de l'amendement à IFRS 4 "Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance".

Cet amendement permet aux groupes d'assurance ayant choisi de différer l'application de la norme IFRS 9 et comptabilisant des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de conserver les comptes établis par ces entreprises associées pour les besoins d'établissement de leurs états financiers consolidés. Cette option concerne les états financiers utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence des entreprises associées Orange Bank (qui applique la norme IFRS 9 depuis le 1er janvier 2018).

NOTE 12 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	10	21	31	11	16	26
Provisions pour sinistres à payer	682	85	767	628	80	708
Autres provisions techniques	351	1	352	354	1	355
Total	1 043	107	1 150	993	96	1 089
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	28	2	30	23	2	26
Provisions pour sinistres à payer	18	2	21	23	3	25
Provisions pour participation aux bénéfices	16		16	15		15
Autres provisions techniques						
Total	63	4	67	61	5	65
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers						
Total	1 106	111	1 217	1 054	101	1 154

NOTE 12.1 – VARIATION DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à l'ouverture	628	80	708	807	87	894
Transfert de portefeuille et variation de périmètre						
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	219	46	265	52	24	75
Part des réassureurs dans les paiements totaux	(165)	(39)	(204)	(231)	(25)	(256)
Variation de change		(2)	(2)		(5)	(5)
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à la clôture	682	85	767	628	80	708

NOTE 13 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
NOTE 13.1 – VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018		
	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Droit d'utilisation	Total	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total
Valeur brute à l'ouverture	741	62		803	743	55	798
Acquisitions	75	2	2	78	71	8	79
Variation de périmètre	1			1			
Production immobilisée de l'exercice	(1)			(1)	4		4
Ecart de conversion	(1)			(1)	(3)		(3)
Cessions	(30)	(1)		(31)	(74)		(74)
Valeur brute à la clôture	784	62	2	848	741	62	803
Amortissements cumulés à l'ouverture	(546)			(546)	(560)		(560)
Augmentation	(48)		(1)	(49)	(56)		(56)
Variation de périmètre							
Ecart de conversion	1			1	2		2
Diminution	24			24	68		68
Amortissements cumulés à la clôture	(570)		(1)	(570)	(546)		(546)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(1)			(1)	(2)		(2)
Dépréciation durable comptabilisée							
Variation de périmètre							
Ecart de conversion							
Dépréciation durable reprise					1		1
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(1)			(1)	(1)		(1)
Valeur nette à l'ouverture	194	62		256	182	55	236
Valeur nette à la clôture	213	62	2	277	194	62	256
Juste valeur des autres immobilisations corporelles à la clôture	212	132	2	346	194	138	333
Plus ou moins-values latentes	(1)	70	0	69	0	76	76

Les plus-values latentes constatées sur les actifs à long terme concernent essentiellement des actifs biologiques traités selon la norme IAS 41. Il s'agit principalement de forêts.

NOTE 13.2 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019								
	Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme			Droits d'utilisation		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	682	102	784	62		62	2		2
Amortissements cumulés	(483)	(87)	(570)						(1)
Dépréciation durable	(1)		(1)						
Valeur nette à la clôture	198	15	213	62		62	1		2
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	197	15	212	132		132	1		2
Plus ou moins-values latentes	(1)	0	(1)	70		70	0		0

En millions d'euros	31.12.2018								
	Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme			Droits d'utilisation		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	638	103	741	62		62			
Amortissements cumulés	(461)	(84)	(546)						
Dépréciation durable	(1)		(1)						
Valeur nette à la clôture	175	19	194	62		62			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	175	19	194	138		138			
Plus ou moins-values latentes	0	0	0	76		76			

NOTE 14 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	176		176	168		168
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	21		21	22		22
France	197		197	190		190
Contrats d'assurance non vie	51		51	49		49
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	16	(2)	14	20	(3)	17
International	67	(2)	65	69	(3)	66
Total frais d'acquisition reportés	265	(2)	262	259	(3)	256

NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES

NOTE 15.1 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018
	France	International	Total	Total
Impôts différés actifs	46	18	64	39
Total	46	18	64	39

NOTE 15.2 – IMPOTS DIFFERES PASSIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018
	France	International	Total	Total
Impôts différés passifs	395	3	398	73
Total	395	3	398	73

NOTE 15.3 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(718)	(357)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(39)	(36)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(233)	(154)
Autres différences sur retraitements de consolidation	41	112
Frais d'acquisition non vie reportés	(57)	(54)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	409	376
Plus-values en sursis d'imposition	(4)	(5)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	135	64
Couverture de change	6	7
Autres différences temporaires fiscales	78	(17)
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(382)	(64)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	49	30
Impôts différés enregistrés au bilan	(334)	(34)
dont actif	64	39
dont passif	(398)	(73)

Les impôts différés actifs issus des déficits ordinaires s'établissent à 49 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 19 millions d'euros.

Le montant d'impôts différés sur les actifs nets non constatés s'élève à 15 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Sur le périmètre de la France, les impôts différés ont été déterminés en prenant en compte la baisse progressive du taux d'IS prévue à 25,82% à l'horizon 2022.

NOTE 16 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE
NOTE 16.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019						31.12.2018	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	1 086		1 086	17		17	1 103	964
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 078	(21)	1 057	342	(47)	295	1 352	1 328
Comptes courants coassureurs et autres tiers	85	(6)	79	50	(32)	18	97	127
Comptes courants cédants et rétrocedants et autres créances sur opérations de réassurance acceptée	192		192	1		1	193	195
Total	2 441	(27)	2 414	410	(79)	330	2 744	2 614

NOTE 16.2 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes acquises non émises	1 105	(2)		1 103	969	(4)		964
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 298	48	6	1 352	1 271	52	5	1 328
Comptes courants coassureurs et autres tiers	95	2		97	120	7		127
Comptes courants cédants et rétrocedants et autres créances sur opérations de réassurance acceptée	132	57	4	193	183	9	4	195
Total	2 630	105	10	2 744	2 542	64	9	2 614

NOTE 17 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	60	(1)	59	29
Autres créances sur opérations de réassurance cédée	118	(1)	117	138
Total	179	(3)	176	167

NOTE 17.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	57	2		59	29			29
Autres créances sur opérations de réassurance cédée	117			117	138			138
Total	174	2		176	167			167

NOTE 18 – RISQUE DE DEFAILLANCE DES REASSUREURS

Les opérations de cession consistent à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante. Elles sont régulièrement examinées pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité des sécurités en réassurance examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité Groupe.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les provisions techniques d'assurance et créances cédées sont reprises ci-dessous par notation selon les 3 principales agences de rating (Standards & Poors, Fitch ratings, Moody's).

En millions d'euros	31.12.2019						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		915	137		7	92	1 150
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		11	13			43	67
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		55	35			86	176
Total		981	185		7	220	1 393

En millions d'euros	31.12.2018						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		908	75		6	100	1 089
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		12	17			36	65
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		42	5			120	167
Total		962	97		6	257	1 322

Le montant des parts de réassureurs non notés correspond principalement aux cessions vers des pools de réassurance professionnels, notamment ASSURPOL, ASSURATOME, GAREAT, Réunion Aérienne qui ne font l'objet d'aucune notation.

NOTE 19 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT
NOTE 19.1 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	37			37	104			104
Autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques	206			206	189			189
Total	243			243	293			293

NOTE 19.2 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Créances d'impôt exigible	10	27	37	80	24	104
Autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques	81	124	206	99	90	189
Total	92	151	243	178	115	293

NOTE 20 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018
	Valeur brute	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	641		641	668
Personnel débiteur	10		10	10
Organismes sociaux	13		13	13
Débiteurs divers	1 754	(36)	1 718	1 650
Autres créances	403		403	328
Total	2 821	(36)	2 785	2 669

NOTE 20.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	641			641	668			668
Personnel débiteur	10			10	10			10
Organismes sociaux	13			13	13			13
Débiteurs divers	1 656	29	34	1 718	1 595	30	26	1 650
Autres créances	403			403	328			328
Total	2 723	29	34	2 785	2 613	30	26	2 669

NOTE 20.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	579	62	641	603	64	668
Personnel débiteur	9	1	10	9	1	10
Organismes sociaux	11	2	13	13		13
Débiteurs divers	1 681	38	1 718	1 615	35	1 650
Autres créances	361	42	403	275	53	328
Total	2 641	145	2 785	2 515	154	2 669

NOTE 21 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
NOTE 21.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
France	1 204	1 074
International	129	130
Total	1 333	1 204

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du Groupe.

NOTE 21.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	120			120	94			94
Total	120			120	94			94

En millions d'euros	31.12.2019			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	120		120	
Total	120		120	

NOTE 22 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES

NOTE 22.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social ou le fonds d'établissement minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme de caisses d'assurance mutuelle agricole ou de réassurance mutuelle agricole doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et de garantir la protection des assurés, les entreprises d'assurance sont soumises en France depuis le 1er janvier 2016 au régime prudentiel dit "Solvabilité 2" introduit par la directive européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009. Il oblige les entreprises d'assurance à respecter de manière permanente les exigences de capital relatives au minimum de capital requis (article L352-5 du code des assurances) et au capital de solvabilité requis (article L352-1 du code des assurances) calculées conformément aux dispositions du règlement délégué n°2015/35. Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par une exigence de capital réglementaire groupe, tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance.

NOTE 22.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

➤ Variation des capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, les caisses régionales ont émis des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients pour 60 millions d'euros.

➤ Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

L'emprunt classé en capitaux propres est constitué d'un emprunt TSDI se détaillant comme suit :

Emetteur	Nominal en millions d'euros	Date d'émission	Prochaine option de remboursement de l'émetteur	Coupon	Taux coupon	Clause Step Up
Groupama Assurances Mutuelles	1 100	28/05/2014	28/05/2024	Fixe	6,375%	oui

Cet emprunt présente les caractéristiques particulières suivantes :

- la durée illimitée de l'emprunt ;
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire ;
- une clause de majoration d'intérêt «step-up» intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de ses caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, cet emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

NOTE 22.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	8 660	5 844
Comptabilité reflet	(5 736)	(4 212)
Cash flow hedge et autres variations	(40)	(40)
Impôts différés	(608)	(304)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(4)	(3)
Réserve de réévaluation - Part du Groupe	2 272	1 285

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 3,84 %).

Le poste «Cash flow hedge et autres variations» pour un montant de - 40 millions d'euros comprend - 22 millions d'euros de réserve de réévaluation de cash-flow hedge et - 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge. Ces réserves correspondent à la part efficace d'opérations de couvertures mises en œuvre par le Groupe dans le passé et débouclées depuis, elles seront recyclées en résultat lors de la cession des éléments couverts conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

NOTE 23 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	31.12.2019						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	379	146	525	30	44	73	598
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts					1	1	1
Dotations de l'exercice	143	60	203	4	19	23	227
Reprises de l'exercice	(124)	(92)	(216)	(3)	(14)	(17)	(232)
Variation de change						(1)	(1)
Solde à la clôture	399	114	513	31	50	81	593

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours.

En millions d'euros	31.12.2018						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	397	215	613	33	46	80	692
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	129	54	183	4	12	16	200
Reprises de l'exercice	(148)	(123)	(271)	(7)	(14)	(21)	(292)
Variation de change				(1)		(1)	(1)
Solde à la clôture	379	146	525	30	44	73	598

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours.

Au 31 décembre 2019, les autres provisions pour risques et charges incluent un écart d'acquisition négatif (badwill) sur la filiale bulgare Express Life nouvellement entrée dans le Groupe pour un montant de 1 million d'euros. Le Groupe dispose du délai réglementaire d'un an après la date d'acquisition pour l'évaluation et l'affectation définitive de ce badwill.

NOTE 24 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – RÉGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

NOTE 24.1 – PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Dette actuarielle	419	384	31	833	384	351	34	768
Juste valeur des actifs de couverture	20	384		404	24	336		360
Dette actuarielle nette	399	0	31	429	360	15	34	408
Principales hypothèses actuarielles								
Hypothèses financières								
Taux d'actualisation	0,70%	2,00%	NS		1,60%	2,90%	NS	
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,70%	2,00%	NS		1,60%	2,90%	NS	
Taux attendu d'augmentation des salaires/pensions	1,85%	2,60%	NS		1,86%	3,20%	NS	
Turn-over								
- 18 à 34 ans	4,79%	NA	NS		4,60%	NA	NS	
- 35 à 44 ans	2,24%	NA	NS		2,11%	NA	NS	
- 45 à 54 ans	0,91%	NA	NS		1,10%	NA	NS	
- 55 ans et plus	0,01%	NA	NS		0,01%	NA	NS	

Il convient de noter qu'au Royaume-Uni le fonds de pension de Groupama Insurances Company Limited (GICL) a été transféré à Groupama Assurances Mutuelles suite à la cession de la filiale en 2012.

Seuls les taux de turn-over de la zone « France » présentent un caractère de matérialité.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2019 pour évaluer les engagements actuariels correspond au taux d'intérêt des obligations privées.

NOTE 24.2 – PROVISION POUR PENSIONS

NOTE 24.2.1 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE LA DETTE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dettes actuarielles à l'ouverture	685	83	768	740	87	827
Coût des services rendus	18	7	25	15	7	23
Charge d'intérêt	14	1	15	13	1	14
Réestimations de la dette actuarielle						
Ecart actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(6)		(7)	(5)		(5)
Ecart actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	54	5	60	(30)	(3)	(33)
Ajustements liés à l'expérience	(10)	(5)	(15)	(10)	(5)	(15)
Prestations payées directement par l'employeur	(10)	(5)	(15)	(13)	(4)	(17)
Prestations payées par les actifs de couverture	(19)		(19)	(20)		(20)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation						
Variation de périmètre						
Variation de taux de change	18		18	(5)		(5)
Autres	3		3		1	1
Dettes actuarielles à la clôture	747	86	833	685	83	768

NOTE 24.2.2 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	360		360	397		397
Produit d'intérêts	10		10	9		9
Réestimations des actifs de couverture						
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation	32		32	(23)		(23)
Variations de l'effet de plafonnement des actifs						
Prestations payées	(22)		(22)	(20)		(20)
Cotisations de l'employeur	6		6	6		6
Cotisations des employés						
Variation de périmètre						
Variation de taux de change	17		17	(3)		(3)
Autres	1		1	(6)		(6)
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	404		404	360		360

NOTE 24.3 – CHARGE DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISEE DANS L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Coût des services :		
Coût des services rendus	(18)	(15)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation		
Intérêts nets sur la dette actuarielle nette	(4)	(4)
Autres		
Composante de la charge comptabilisée dans le compte de résultat	(22)	(19)
Réestimation de la dette actuarielle nette :		
Part de rendement des actifs de couverture non comptabilisée au compte de résultat	32	(23)
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	6	5
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(54)	30
Ajustements liés à l'expérience	10	10
Variations de l'effet de plafonnement des actifs		
Composante de la charge comptabilisée dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(6)	23

NOTE 24.4 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Actions	60	209
Obligations		76
Autres	344	75
Juste valeur des actifs de clôture	404	360

NOTE 24.5 – ANALYSE DE SENSIBILITE

La sensibilité à une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation est de -6,4% sur le montant de la dette actuarielle brute pour la France et de -7,5% pour le Royaume-Uni.

Sensibilité du montant des engagements sociaux relatifs aux plans de couverture maladie : au 31 décembre 2019, la dette actuarielle relative aux plans de couverture maladie s'élève à 11 millions d'euros. La sensibilité de cette dette à une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base est de -5,2%.

NOTE 25 – DETTES DE FINANCEMENT

NOTE 25.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées des entreprises d'assurance			1 630	1 630			1 633	1 633
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2	3		5	2	5		6
Total	2	3	1 630	1 634	2	5	1 633	1 639

Le 16 septembre 2019, Groupama Assurances Mutuelles a émis un emprunt obligataire TSR pour un nominal de 500 millions d'euros au taux fixe de 2,125% pour une durée de 10 ans.

Le 27 octobre 2019, Groupama Assurances Mutuelles a remboursé un emprunt obligataire TSR pour un nominal de 500 millions d'euros au taux fixe de 7,88%.

Suite à cette opération, les emprunts subordonnés remboursables (TSR) classés en « dettes de financement » se détaillent comme suit :

Emetteur	Nominal en millions d'euros	Date d'émission	Échéance (si daté)	Coupon	Taux coupon	Clause Step Up
Groupama Assurances Mutuelles	650	23/01/2017	23/01/2027	Fixe	6,00%	non
Groupama Assurances Mutuelles	500	24/09/2018	24/09/2028	Fixe	3,38%	non
Groupama Assurances Mutuelles	500	16/09/2019	16/09/2029	Fixe	2,13%	non

Au 31 décembre 2019, la cotation :

- de l'émission 2017 s'établit à 127,2 % contre 111,2 % au 31 décembre 2018 ;
- de l'émission 2018 s'établit à 110,5 % contre 92,3% au 31 décembre 2018 ;
- de l'émission 2019 s'établit à 100,5 % au 31 décembre 2019.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 5 millions d'euros. Il diminue de 1 million d'euros.

NOTE 25.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2019			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées des entreprises d'assurance	1 630		1 630	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	5		5	
Total	1 634		1 634	

NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE

NOTE 26.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	31 925	737	32 662	31 787	759	32 546
Provisions pour sinistres à payer	647	50	696	622	67	690
Provisions pour participation aux bénéfices	649	2	651	552	3	555
Autres provisions techniques	9	10	19	3	18	21
Total Assurance vie	33 229	798	34 028	32 965	847	33 812
Provisions pour primes non acquises	1 166	639	1 806	1 125	676	1 802
Provisions pour sinistres à payer	9 891	2 202	12 093	9 607	2 079	11 686
Autres provisions techniques	3 413	42	3 455	3 567	35	3 602
Total Assurance non vie	14 471	2 883	17 354	14 299	2 790	17 090
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	9 862	1 082	10 943	8 480	999	9 479
Total	57 562	4 763	62 325	55 744	4 636	60 380

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 31 décembre 2019 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

- **Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs (IBNR)**

Le montant total des provisions pour sinistres à payer non vie s'élève à 12 093 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

- **Dépendance**

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 729 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce montant est défini sur la base de provisions évaluées selon une approche économique (BE) au taux d'actualisation de 1,20% intégrant une marge de prudence pour les portefeuilles Assurance Dépendance et Avenir Autonomie. La provision en vision best-estimate est évaluée sous le même modèle prospectif que celui utilisé pour justifier de la suffisance des provisions sociales. Les hypothèses biométriques et économiques autres que le taux d'actualisation sont également les mêmes.

- **Évaluation des provisions techniques non vie**

Les provisions techniques non vie relatives à des rentes en service ou à des capitaux constitutifs de rente sont escomptées conformément aux dispositions prévues dans les textes. Jusqu'au 31 décembre 2018, une partie significative de ces rentes était escomptée sur la base de 60 % ou 75 % (selon les branches concernées) de la moyenne des 24 derniers mois du TME en France.

Dans le contexte d'environnement de taux bas, cette référence conduit à intégrer de la prudence excessive dans les comptes du Groupe. Se référant aux dispositions des textes comptables IFRS 4 qui s'appuient, s'agissant de ces éléments, sur les dispositions de la législation française CRC 2000-05, le Groupe a décidé d'élargir l'utilisation d'un taux d'actualisation correspondant à un taux de rendement prudemment estimé des actifs pour l'escompte des provisions de rentes non vie (rentes en service et différées).

L'incidence de ces dispositions représente un impact brut positif de 254 millions d'euros. La croissance du montant des provisions de sinistre non vie entre 2018 et 2019 est principalement lié au renforcement du niveau de prudence de certaines provisions en France et à l'International.

NOTE 26.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 26.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	31 925		31 925	31 787		31 787
Provisions pour sinistres à payer	647		647	622		622
Provisions pour participation aux bénéfices	649		649	552		552
Autres provisions techniques	9		9	3		3
Total Assurance vie	33 229		33 229	32 965		32 965
Provisions pour primes non acquises	169	997	1 166	152	973	1 125
Provisions pour sinistres à payer	1 156	8 735	9 891	1 095	8 512	9 607
Autres provisions techniques	2 782	631	3 413	2 797	769	3 567
Total Assurance non vie	4 107	10 364	14 471	4 045	10 255	14 299
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	9 862		9 862	8 480		8 480
Total	47 198	10 364	57 562	45 489	10 255	55 744

NOTE 26.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	737		737	759		759
Provisions pour sinistres à payer	50		50	67		67
Provisions pour participation aux bénéfices	2		2	3		3
Autres provisions techniques	10		10	18		18
Total Assurance vie	798		798	847		847
Provisions pour primes non acquises	59	580	639	60	616	676
Provisions pour sinistres à payer	102	2 100	2 202	89	1 990	2 079
Autres provisions techniques	11	30	42	9	26	35
Total Assurance non vie	172	2 711	2 883	158	2 632	2 790
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	1 082		1 082	999		999
Total	2 052	2 711	4 763	2 004	2 632	4 636

NOTE 26.3 – VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	10	11	21	12	12	24
Assurance individuelle	12 779	91	12 870	12 252	97	12 349
Contrats collectifs	168	3	171	170	5	175
Autres	138		138	135		135
Total des provisions des contrats à prime unique	13 096	105	13 201	12 570	114	12 683
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	139	2	141	146	3	149
Assurance individuelle	6 095	218	6 313	6 395	228	6 623
Contrats collectifs	7 882	334	8 216	7 994	317	8 310
Autres	2 656	3	2 659	2 652	2	2 654
Total des provisions des contrats à primes périodiques	16 772	557	17 330	17 186	550	17 737
Acceptations	2 793	34	2 827	2 790	26	2 816
Total	32 662	696	33 358	32 546	690	33 236

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total
Activité non vie						
Automobile	782	5 043	5 825	808	4 955	5 763
Dommages corporels	236	1 465	1 701	223	1 471	1 693
Dommages aux biens	491	2 550	3 041	477	2 335	2 811
Responsabilité civile générale	52	511	563	52	517	569
Marine, avion, transports	8	77	85	8	87	94
Autres risques	218	1 936	2 154	219	1 838	2 056
Acceptations	19	511	531	15	485	500
Total provisions non vie	1 806	12 093	13 899	1 802	11 686	13 488

NOTE 26.4 – VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions pour sinistres Non Vie à l'ouverture	9 607	2 079	11 686	9 342	2 135	11 477
Variation de périmètre		1	1			
Charge des sinistres de l'exercice en cours	6 855	1 316	8 170	6 686	1 260	7 946
Charge des sinistres des exercices antérieurs	(337)	68	(268)	(180)	(34)	(214)
Charge des sinistres totale	6 518	1 384	7 902	6 506	1 226	7 732
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(3 266)	(599)	(3 864)	(3 256)	(586)	(3 842)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(2 969)	(636)	(3 605)	(2 985)	(628)	(3 614)
Paiements totaux	(6 235)	(1 235)	(7 470)	(6 241)	(1 214)	(7 455)
Variation de change		(26)	(26)		(68)	(67)
Provisions pour sinistres Non Vie à la clôture	9 891	2 202	12 093	9 607	2 079	11 686

NOTE 26.5 – DEROULE DES SINISTRES BRUTS

En millions d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
Estimation de la charge des sinistres					
A fin N	6 934	7 614	7 726	7 838	8 161
A fin N+1	6 844	7 496	7 875	7 853	
A fin N+2	6 926	7 415	7 743		
A fin N+3	6 848	7 312			
A fin N+4	6 753				
Charge des sinistres	6 753	7 312	7 743	7 853	8 161
Paiements cumulés des sinistres	6 127	6 422	6 491	6 064	3 859
Provisions pour sinistres à payer	627	890	1 251	1 789	4 302
Primes acquises	9 757	9 962	10 242	10 604	10 840
S/P	69,2%	73,4%	75,6%	74,1%	75,3%

Le tableau des déroulés de sinistres présente l'évolution des estimations de la charge de sinistres brute par exercice de survenance relative aux exercices 2015 à 2019, c'est-à-dire l'évolution entre l'estimation initiale et le coût réestimé à la date de clôture de l'exercice.

La provision par année de survenance est calculée par différence entre l'estimation de la charge de sinistres (réévaluée à la clôture des comptes) et les paiements cumulés réalisés.

NOTE 26.6 – IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL
VALEUR BRUTE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	2 490	20	2 511	2 619	21	2 640
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	2 629	20	2 650	2 660	21	2 681
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 786	20	2 806	2 800	21	2 821
Intérêts techniques	(156)		(156)	(140)		(140)
Effet du changement de taux d'actualisation	(139)		(139)	(41)		(41)

PART CEDEE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	317	(1)	317	313		313
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	326	(1)	325	315		315
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	336	(1)	336	323		323
Intérêts techniques	(11)		(11)	(8)		(8)
Effet du changement de taux d'actualisation	(8)		(8)	(1)		(1)

NOTE 27 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	11 546	12 108
Provisions des contrats en UC	64	59
Provisions pour sinistres à payer	104	104
Provisions pour participation aux bénéfices	239	223
Autres provisions techniques		
Total	11 954	12 495
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provision technique vie		
Provisions des contrats en UC	165	148
Provisions pour sinistres à payer	1	1
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	166	148
Total	12 120	12 643

NOTE 27.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	9 614	1 932	11 546	10 238	1 870	12 108
Provisions pour sinistres à payer	92	12	105	91	14	105
Provisions participation aux bénéfices	239		239	223		223
Autres provisions techniques						
Total	9 946	1 945	11 890	10 553	1 884	12 436

La diminution des provisions techniques des contrats financiers vie s'explique notamment par la transformation du portefeuille des contrats mono-supports (contrats en euros) en contrats multisupports.

NOTE 27.2 – VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	464	2	465	451	4	455
Assurance individuelle	10 471	81	10 553	11 083	82	11 165
Contrats collectifs	94		94	85		85
Autres						
Total des provisions des contrats à prime unique	11 029	83	11 112	11 619	86	11 705
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	45	9	54	46	7	54
Assurance individuelle	271	12	283	276	12	287
Contrats collectifs	198		198	163		163
Autres	3		3	3		3
Total des provisions des contrats à primes périodiques	517	22	539	488	19	508
Acceptations						
Total Provisions Vie	11 546	105	11 651	12 108	105	12 213

NOTE 28 – VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions mathématiques à l'ouverture	42 026	2 630	44 657	42 763	2 614	45 377
Primes de l'année	1 832	265	2 097	1 749	260	2 009
Intérêts crédités	239	28	267	242	30	271
Participation aux bénéfices	598	21	618	739	23	762
Termes	(342)	(76)	(418)	(346)	(97)	(443)
Rachats	(1 179)	(167)	(1 347)	(1 299)	(155)	(1 454)
Arrérages de rentes	(628)	(1)	(629)	(591)	(1)	(593)
Décès	(1 029)	(26)	(1 055)	(967)	(29)	(996)
Autres mouvements y compris transferts	23	(4)	19	(264)	(14)	(279)
Provisions mathématiques à la clôture	41 539	2 669	44 208	42 026	2 630	44 657

NOTE 29 – PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE PASSIVE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	5 369	11	5 380	3 746	10	3 757
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		115	115		47	47
Total	5 369	126	5 494	3 746	57	3 804

Le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de GG Vie, le taux de participation aux bénéfices différée est désormais déterminé à l'aide d'une méthode de taux de partage prospective basée sur des business plan à 3 ans. Il convient de noter que cette nouvelle méthode donne un résultat très proche de celui qu'aurait donné la méthode basée sur la moyenne des 3 dernières années.

Les taux utilisés en France au 31 décembre 2019 sont compris dans une fourchette comprise entre 77,63 % et 87,60 % dont 78,59 % pour Groupama Gan Vie.

NOTE 30 – DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Assurés, intermédiaires et autres tiers	806	1		808	717	2		719
Coassureurs	56			57	97			97
Comptes courants cédants et rétrocedants et autres dettes sur opérations de réassurance acceptée	83	4		87	87			87
Total	946	5		951	901	2		903

NOTE 31 – DETTES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires ⁽¹⁾	211	59		270	268	12		280
Autres dettes sur opérations de réassurance cédée	50			50	32	1		33
Total	261	59		320	300	13		313

(1) Y compris les dépôts espèces reçus des réassureurs

NOTE 32 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Impôt sur les sociétés	23			23	6			6
Autres dettes sur l'Etat et les collectivités publiques	155	1		156	157	1		158
Total	179	1		180	163	1		164

Les dettes d'impôt exigible s'élèvent à 7 millions d'euros au 31 décembre 2019 au titre des sociétés étrangères.

Les autres dettes d'impôt au titre des filiales internationales s'élèvent à 33 millions d'euros au 31 décembre 2019.

NOTE 33 – DETTES DE LOYERS IFRS 16

NOTE 33.1 – DETTES DE LOYERS IFRS 16 – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019		
	France	International	Total
Dettes de loyers IFRS 16	246	26	272
Total	246	26	272

NOTE 33.2 – DETTES DE LOYERS IFRS 16 – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2019			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes de loyers IFRS 16	45	124	103	272
Total	45	124	103	272

NOTE 33.3 – DETTES DE LOYERS IFRS 16 – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2019			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes de loyers IFRS 16	267	5	272	
Total	267	5	272	

Il convient de noter que le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019 : les contrats de locations sont désormais comptabilisés à l'actif ainsi qu'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

A l'actif, les droits d'utilisation sur les immeubles d'exploitation figurent dans la note 6 – immobilier d'exploitation. Les droits d'utilisation sur les autres immobilisations corporelles figurent dans la note 13 – Autres immobilisations corporelles. Les notes 6 et 13 reprennent les stocks d'ouverture, les mouvements de l'exercice affectant la valeur brute, les amortissements et la valeur nette comptable ainsi que les stocks de clôture.

Au compte de résultat, les charges financières sur les dettes de loyer figurent sur une ligne distincte dans la note 44 – Charges de financement.

Les loyers relatifs aux contrats court terme et aux biens de faible valeur figure dans la note 39 – Charges d'exploitation, dans la ligne « Charges externes ».

Il convient de noter que le Groupe n'a pas constaté au cours de l'exercice de charge relative aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative.

De même, aucun profit ou perte résultant de transaction de cession bail n'a été enregistré.

Le tableau de flux de trésorerie intègre les flux de trésorerie relatifs aux contrats de location.

Engagements hors bilan (note 47)

Les contrats immobiliers exclus du périmètre d'IFRS 16, car de courte durée (principalement des contrats en tacite reconduction lors de la mise en application de la norme au 1^{er} janvier 2019) figurent au 31 décembre 2019 en engagements hors bilan pour le montant des loyers restant à verser pendant la durée du préavis.

NOTE 34 – AUTRES DETTES

NOTE 34.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créditeur	341	10	350	341	7	347
Organismes sociaux	251	5	255	234	5	239
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 323	4	4 327	4 703	4	4 707
Créditeurs divers	1 173	50	1 223	1 003	40	1 043
Autres dettes	213	23	236	240	27	267
Total	6 301	90	6 391	6 520	83	6 603

Il convient de noter que dans le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » figurent 4 222 millions d'euros de dettes de titres donnés en pension.

NOTE 34.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créditeur	325	8	18	350	323	7	17	347
Organismes sociaux	252	2	1	255	235	2	1	239
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 278	12	37	4 327	4 658	12	37	4 707
Créditeurs divers	1 073	150		1 223	301	742		1 043
Autres dettes	236			236	267			267
Total	6 163	172	56	6 391	5 784	763	55	6 603

NOTE 34.3 – AUTRES DETTES – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2019			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Personnel créditeur	345	5	350	
Organismes sociaux	255		255	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 298	29	4 209	118
Créditeurs divers	1 200	23	1 223	
Autres dettes	236		236	
Total	6 334	57	6 273	118

NOTE 35 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES
NOTE 35.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Epargne retraite individuelle	1 797	442	2 239	1 826	458	2 284
Prévoyance individuelle	646	131	778	638	128	766
Santé individuelle	1 306	64	1 369	1 273	59	1 332
Autres	141		141	131		131
Assurance de la personne individuelle	3 890	637	4 527	3 868	645	4 513
Epargne retraite collective	207	37	244	321	39	359
Prévoyance collective	667	20	687	578	51	628
Santé collective	974	31	1 005	863	26	890
Autres	373		373	315		315
Assurance de la personne collective	2 221	88	2 309	2 076	116	2 192
Assurance de la personne	6 111	725	6 836	5 944	761	6 705
Automobile	1 636	979	2 616	1 594	1 073	2 667
Autres véhicules	89		89	91		91
Habitation	1 128	206	1 334	1 091	199	1 290
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	460	14	474	462	14	477
Construction	173		173	162		162
Particuliers et professionnels	3 487	1 199	4 686	3 400	1 286	4 686
Flottes	464	52	516	449	53	501
Dommages aux biens entreprises et collectivités	443	197	641	435	187	622
Entreprises et collectivités	908	249	1 157	884	240	1 123
Risques agricoles	478	52	529	476	121	597
Risques climatiques	229		229	228		228
Tracteurs et matériels agricoles	295		295	289		289
Métiers agricoles	1 002	52	1 054	992	121	1 114
Autres métiers	441	66	508	399	65	465
Assurance de biens et responsabilité	5 837	1 567	7 404	5 676	1 712	7 388
Total	11 948	2 291	14 240	11 620	2 473	14 094

NOTE 35.2 – ANALYSE DES ACTIVITES FINANCIERES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés		
Commissions (produits)	166	166
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1	
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	1
Produits des autres activités		2
Total	168	169

Le chiffre d'affaires des activités financières retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 35.3 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRE PAR ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2019					31.12.2018				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	6 111	5 837	168	12 116	84%	5 944	5 676	169	11 789	83%
Europe du sud	517	1 156		1 673	12%	551	1 334		1 885	13%
PECO	208	410		618	4%	210	379		589	4%
Total	6 836	7 404	168	14 407	100%	6 705	7 388	169	14 263	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Italie, Grèce, Turquie ;
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.

NOTE 36 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION
NOTE 36.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 719	212	1 931	1 781	211	1 992
Gains sur les opérations de change	40	11	51	48	10	57
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	111	3	115	111	3	114
Revenus des immeubles	121		121	115		115
Autres produits des placements						
Revenus des placements	1 991	227	2 218	2 055	223	2 278
Intérêts sur dépôts reçus des réassureurs				(1)		(1)
Pertes sur les opérations de change	(41)	(8)	(48)	(31)	(8)	(39)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(213)	(25)	(238)	(230)	(29)	(258)
Amortissements et provisions sur immeubles	(84)	(6)	(90)	(64)	(1)	(66)
Charges de gestion	(307)	(15)	(322)	(333)	(15)	(347)
Charges des placements	(644)	(55)	(699)	(659)	(53)	(712)
Détenus à des fins de transaction	(31)	2	(29)	(55)	13	(42)
Disponibles à la vente	161	13	174	194	6	199
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	558	1	558	350	1	351
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	687	16	703	488	20	508
Détenus à des fins de transaction	1	26	27	(118)	(33)	(151)
Dérivés	(25)		(25)	63		62
Ajustements ACAV	1 424	46	1 470	(708)	(22)	(730)
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 399	72	1 471	(763)	(55)	(818)
Disponibles à la vente	(7)	(2)	(9)	(9)	(1)	(10)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts				1		1
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(7)	(2)	(9)	(8)	(1)	(9)
Total	3 426	258	3 684	1 113	135	1 248

NOTE 36.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	31.12.2019					31.12.2018				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	30	558		1	590	60	351		(10)	401
Actions	99	53		(2)	150	57	62		(5)	114
Obligations	1 361	47	24	(5)	1 428	1 434	68	(51)	(5)	1 446
OPCVM actions	155	82	(14)	(2)	221	145	66	(62)		149
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(13)	(3)		(16)		(15)	(2)		(17)
Autres OPCVM de trésorerie		(7)	(1)		(8)		(9)	(3)		(12)
OPCVM obligations	51	(33)	69	(1)	85	54	(22)	(50)		(19)
Dérivés			(25)		(25)			62		62
Autres produits des placements	193	15	(48)		160	215	7	18	1	241
Produits des placements	1 889	703	2	(8)	2 585	1 964	508	(88)	(19)	2 366
Frais internes et externes de gestion et charges sur instruments financiers	(315)				(315)	(337)				(337)
Autres charges des placements	(56)				(56)	(52)				(52)
Charges des placements	(371)				(371)	(388)				(388)
Produits financiers nets de charges	1 518	703	2	(8)	2 214	1 576	508	(88)	(19)	1 977
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			1 562		1 562			344		344
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(92)		(92)			(1 074)		(1 074)
Ajustement ACAV			1 470		1 470			(730)		(730)
Total	1 518	703	1 471	(8)	3 684	1 576	508	(818)	(19)	1 248

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

Les produits de cession sur immeubles incluent une plus-value de 445 millions d'euros sur l'immeuble cédé 79 Champs Elysées.

NOTE 36.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2019					31.12.2018				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	36	558		1	595	61	350		(10)	400
Actions	98	52		(2)	148	56	60		(4)	111
Obligations	1 198	48	24	(5)	1 264	1 266	65	(50)	(5)	1 276
OPCVM actions	140	77	(40)		177	138	49	(39)		148
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(13)	(3)		(16)		(15)	(2)		(17)
Autres OPCVM de trésorerie		(7)	(1)		(7)		(9)	(3)		(12)
OPCVM obligations	47	(33)	68	(1)	81	49	(17)	(48)		(17)
Dérivés			(25)		(25)			63		63
Autres produits des placements	176	5	(48)		133	200	6	25	1	232
Produits des placements	1 694	687	(24)	(6)	2 350	1 771	488	(55)	(18)	2 186
Frais internes et externes de gestion et charges sur instruments financiers	(307)				(307)	(329)				(329)
Autres charges des placements	(41)				(41)	(36)				(36)
Charges des placements	(348)				(348)	(365)				(365)
Produits financiers nets de charges	1 346	687	(24)	(6)	2 003	1 406	488	(55)	(18)	1 821
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			1 500		1 500			337		337
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(76)		(76)			(1 045)		(1 045)
Ajustement ACAV			1 424		1 424			(708)		(708)
Total	1 346	687	1 399	(6)	3 426	1 406	488	(763)	(18)	1 113

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 36.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2019					31.12.2018				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(6)	1			(5)	(2)	1			0
Actions	1	1			2	1	2	(1)		3
Obligations	163				163	168	3	(1)		170
OPCVM actions	15	5	26	(1)	44	6	18	(23)		1
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie					(1)		(1)			(1)
OPCVM obligations	4			(1)	3	5	(5)	(2)		(2)
Dérivés										
Autres produits des placements	18	10	(1)		27	15	2	(7)		9
Produits des placements	195	16	26	(2)	235	193	20	(33)		180
Frais internes et externes de gestion et charges sur instruments financiers	(8)				(8)	(8)				(8)
Autres charges des placements	(15)				(15)	(15)				(15)
Charges des placements	(23)				(23)	(23)				(23)
Produits financiers nets de charges	172	16	26	(2)	212	170	20	(33)		157
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			62		62			7		7
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(16)		(16)			(29)		(29)
Ajustement ACAV			46		46			(22)		(22)
Total	172	16	72	(2)	258	170	20	(55)		135

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 37 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS
NOTE 37.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(9 730)	(1 746)	(11 476)	(9 746)	(1 751)	(11 497)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(452)	(97)	(549)	(283)		(283)
Provisions mathématiques	1 860	46	1 906	1 952	24	1 976
Provisions en UC	(1 819)	(91)	(1 910)	137	33	169
Participation aux bénéfices	(1 270)	(94)	(1 364)	(1 156)	(52)	(1 209)
Autres provisions techniques	157	(1)	156	34	(6)	28
Total	(11 254)	(1 984)	(13 238)	(9 062)	(1 753)	(10 815)

NOTE 37.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE

NOTE 37.2.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(3 591)	(6 139)	(9 730)	(3 725)	(6 021)	(9 746)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(391)	(60)	(452)	(180)	(103)	(283)
Provisions mathématiques		1 860	1 860		1 952	1 952
Provisions en UC		(1 819)	(1 819)		137	137
Participation aux bénéfices	4	(1 273)	(1 270)	(1)	(1 155)	(1 156)
Autres provisions techniques	100	57	157	16	18	34
Total	(3 879)	(7 375)	(11 254)	(3 890)	(5 172)	(9 062)

NOTE 37.2.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(1 145)	(602)	(1 746)	(1 136)	(614)	(1 751)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(107)	10	(97)	22	(22)	0
Provisions mathématiques		46	46		24	24
Provisions en UC		(91)	(91)		33	33
Participation aux bénéfices		(94)	(94)		(52)	(52)
Autres provisions techniques	(10)	10	(1)	(3)	(3)	(6)
Total	(1 262)	(722)	(1 984)	(1 117)	(636)	(1 753)

NOTE 38 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE
NOTE 38.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019						
	France			International			Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	
Frais d'acquisition et d'administration	27	18	45	6		7	51
Charges des sinistres	155	64	219	41	3	44	263
Variation des autres provisions techniques	(15)	9	(5)				(6)
Participation aux résultats		9	9				9
Variation de la provision pour égalisation							
Produits sur cessions en réassurance	167	100	267	48	2	51	318
Primes cédées	(321)	(116)	(437)	(56)	(3)	(59)	(496)
Variation de primes non acquises	(2)	2	0	6		6	5
Charges sur cessions en réassurance	(323)	(115)	(438)	(50)	(3)	(53)	(491)
Total	(156)	(14)	(170)	(1)	(1)	(2)	(172)

En millions d'euros	31.12.2018						
	France			International			Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	
Frais d'acquisition et d'administration	13	6	19	18		19	38
Charges des sinistres	(17)	62	46	20	3	24	69
Variation des autres provisions techniques	5	(3)	2				2
Participation aux résultats		5	5				4
Variation de la provision pour égalisation							
Produits sur cessions en réassurance	2	70	72	39	3	42	114
Primes cédées	(298)	(92)	(390)	(117)	(4)	(121)	(511)
Variation de primes non acquises	2		2	(1)		(1)	1
Charges sur cessions en réassurance	(296)	(92)	(388)	(118)	(4)	(121)	(510)
Total	(294)	(23)	(317)	(79)	0	(79)	(396)

NOTE 39 – CHARGES D'EXPLOITATION
NOTE 39.1 – CHARGES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Charges externes	(755)	(87)	(842)	(784)	(85)	(869)
Impôts et taxes	(232)	(35)	(268)	(238)	(26)	(264)
Charges de personnel	(1 624)	(151)	(1 774)	(1 646)	(146)	(1 793)
Commissions	(859)	(385)	(1 244)	(682)	(403)	(1 085)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(134)	(29)	(163)	(108)	(25)	(133)
Autres charges	(109)	(48)	(157)	(87)	(36)	(123)
Total charges d'exploitation par nature	(3 712)	(736)	(4 448)	(3 545)	(721)	(4 266)

NOTE 39.2 – CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Assurance	Activités financières	Total	Assurance	Activités Financières	Total
Charges externes	(799)	(43)	(842)	(827)	(41)	(869)
Impôts et taxes	(261)	(6)	(268)	(258)	(6)	(264)
Charges de personnel	(1 711)	(63)	(1 774)	(1 732)	(60)	(1 793)
Commissions	(1 244)		(1 244)	(1 085)		(1 085)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(160)	(3)	(163)	(129)	(4)	(133)
Autres charges	(147)	(10)	(157)	(111)	(13)	(123)
Total charges d'exploitation par nature	(4 323)	(125)	(4 448)	(4 142)	(124)	(4 266)

NOTE 39.3 – VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Salaires	(1 028)	(1 020)
Charges de sécurité sociale	(411)	(439)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisations définies	(110)	(107)
Régimes à prestations définies	(9)	(12)
Jours anniversaires et médailles du travail	(4)	(3)
Autres avantages au personnel	(212)	(212)
Charge annuelle des salaires	(1 774)	(1 793)

La rémunération annuelle brute (y compris avantages en nature) des membres du Comité de Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles est de 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2019. S'agissant du contrat de retraite, le montant total de l'engagement à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 22,4 millions d'euros.

NOTE 40 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS
NOTE 40.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions	(466)	(332)	(798)	(393)	(351)	(744)
Variation des frais d'acquisition reportés	10	1	11	3	3	6
Autres charges	(1 129)	(96)	(1 226)	(1 104)	(96)	(1 200)
Total	(1 585)	(428)	(2 013)	(1 494)	(443)	(1 937)

NOTE 40.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE
NOTE 40.2.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(336)	(130)	(466)	(318)	(75)	(393)
Variation des frais d'acquisition reportés	8	2	10	4	(1)	3
Autres charges	(617)	(512)	(1 129)	(619)	(485)	(1 104)
Total	(945)	(640)	(1 585)	(933)	(561)	(1 494)

NOTE 40.2.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(256)	(77)	(332)	(271)	(80)	(351)
Variation des frais d'acquisition reportés	3	(2)	1	4	(1)	3
Autres charges	(74)	(22)	(96)	(72)	(23)	(96)
Total	(327)	(100)	(428)	(339)	(104)	(443)

NOTE 41 – FRAIS D'ADMINISTRATION
NOTE 41.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions	(123)	(17)	(141)	(78)	(18)	(96)
Autres charges	(328)	(116)	(444)	(278)	(112)	(390)
Total	(451)	(134)	(585)	(356)	(130)	(486)

NOTE 41.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE
NOTE 41.2.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Domages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Domages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(44)	(80)	(123)	(45)	(33)	(78)
Autres charges	(181)	(147)	(328)	(181)	(97)	(278)
Total	(225)	(226)	(451)	(226)	(129)	(356)

NOTE 41.2.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	Domages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Domages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(12)	(5)	(17)	(12)	(6)	(18)
Autres charges	(81)	(35)	(116)	(77)	(35)	(112)
Total	(93)	(41)	(134)	(89)	(41)	(130)

NOTE 42 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions et autres charges techniques vie	(329)	(9)	(339)	(338)	(9)	(347)
Participation des salariés vie	(1)		(1)	(1)		(1)
Autres produits techniques vie	4	7	11	3	7	10
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	17		17	14		14
Total autres produits et charges opérationnels courants vie	(309)	(3)	(312)	(322)	(2)	(325)
Commissions et autres charges techniques non vie	(327)	(89)	(416)	(382)	(73)	(454)
Participation des salariés non vie	(13)		(13)	(1)		(1)
Autres produits techniques non vie	64	3	68	69	3	72
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	45		45	38		38
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(231)	(85)	(317)	(276)	(70)	(346)
Autres charges non techniques	(295)	(28)	(323)	(243)	(17)	(260)
Autres produits non techniques	97	19	115	61	16	77
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(198)	(10)	(208)	(182)	(1)	(184)
Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires						
Total	(738)	(98)	(836)	(781)	(73)	(854)

NOTE 43 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Produits opérationnels non courants	68	2	70	123	12	135
Charges opérationnelles non courantes	(204)	(23)	(226)	(114)	(36)	(150)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		(102)	(102)			
Total	(135)	(123)	(258)	10	(24)	(15)

Ce poste comprend notamment :

- L'amortissement des valeurs de portefeuille pour un montant global de 16 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;
- Une provision pour dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne pour un montant de 102 millions d'euros ;
- Une provision pour dépréciation des titres mis en équivalence de la filiale Orange Bank pour un montant de 81 millions d'euros.

NOTE 44– CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts TSR	(93)	(85)
Emprunts TSDI		
Charges de financement sur dettes locatives	(6)	
Autres charges de financement		(1)
Total	(100)	(85)

L'augmentation des charges de financement provient :

- des emprunts TSR pour 9 millions d'euros suite à l'émission du nouvel emprunt TSR de 500 millions d'euros souscrit au quatrième trimestre 2018 ;
- de l'application pour la première année de la norme IFRS 16 pour 6 millions d'euros.

NOTE 45 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT
NOTE 45.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018		
	France	International	Total	France	International	Total
Impôt courant	(301)	(7)	(307)	(75)	(7)	(82)
Impôt différé	(39)	43	4	(99)	7	(92)
Total	(340)	37	(303)	(174)	0	(174)

Le Groupe a fait l'objet de contrôles fiscaux en 2010 et 2019. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010 et réglé. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le Groupe continue de considérer que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 45.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Charge d'impôt théorique	(209)	(222)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	135	61
Impact des différences de taux d'imposition	(229)	(11)
Crédit d'impôts et diverses imputations	2	
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	(2)	(2)
Charge d'impôt effective	(303)	(174)

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	893	impôt courant : 34,43% impôt différé : 32,02%	609	impôt courant : 34,43% impôt différé : 32,02%
Bulgarie		10,00%	1	10,00%
Chine	(4)	25,00%	4	25,00%
Grèce	11	24,00%	15	28,00%
Hongrie	26	9,00%	25	9,00%
Italie	(282)	30,82%	(54)	30,82%
Roumanie	(13)	16,00%	2	16,00%
Royaume-Uni				19,00%
Tunisie	3	30,00%	1	30,00%
Turquie	15	22,00%	21	22,00%
Total	649		624	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43% sur l'impôt courant et s'établit à 32,02% sur l'impôt différé. Il convient de souligner que sur le périmètre France, les impôts différés ont été déterminés en prenant en compte la baisse progressive du taux d'IS prévue à 25,82% à l'horizon 2022.

Les taux théoriques d'impôts sont restés stables sur la période.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 46 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIÉTÉS INTEGREGES

En nombre de personnes	31.12.2019			31.12.2018
	Assurance	Activités financières	Total	Total
France	24 052	300	24 352	24 209
Italie	787		787	791
Hongrie	1 193		1 193	1 684
Grèce	286		286	284
Roumanie	1 467		1 467	1 527
Autres UE	227		227	200
Hors UE	394		394	431
Total effectif des sociétés intégrées	28 406	300	28 706	29 126

Les effectifs sont en baisse à l'international (principalement en Hongrie) tandis qu'ils augmentent légèrement en France.

NOTE 47 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Avals, cautions et garanties reçus	24	34
Autres engagements reçus	282	871
Total engagements reçus hors réassurance	307	904
Engagements reçus au titre de la réassurance	562	542
Avals, cautions et garanties donnés	1 052	315
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	779	788
Autres engagements donnés	926	1 809
Total engagements donnés hors réassurance	2 757	2 912
Engagements donnés au titre de la réassurance	4 178	3 607
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 24 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** diminuent de 589 millions d'euros suite à la décision de Groupama de ne pas renouveler la ligne de crédit d'un montant de 750 millions d'euros accordée par la banque HSBC.

Ce poste qui s'élève à 282 millions d'euros au 31 décembre 2019, est principalement constitué des éléments suivants :

- Les titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont comptabilisés également en engagements hors bilan, se traduisant dans les comptes par 133 millions d'euros d'engagements reçus au titre des prêts obligataires. ;
- Des promesses de ventes d'immeubles pour 119 millions d'euros principalement dans la filiale Groupama Gan Vie.

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 1 052 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garanties générales octroyées dans le cadre de l'apport des titres de Groupama Banque à la Compagnie Financière d'Orange Bank pour 75 millions d'euros ;
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros Espagne pour 81 millions d'euros ;
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Carole Nash pour 23 millions d'euros ;
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros de Vida Portugal pour 11 millions d'euros ;
- Nantissements de titres pour 803 millions d'euros dans le cadre de contrats d'assurance vie.

Les **autres engagements sur titres, actifs ou revenus** sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 779 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les **autres engagements donnés** s'élèvent à 926 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont également comptabilisés en autres engagements hors bilan, se traduisant dans les comptes par 623 millions d'euros d'engagements donnés au titre de la couverture des plus ou moins-values latentes sur instruments financiers à terme ;
- Des promesses de vente de 153 millions d'euros principalement dans la filiale Groupama Gan Vie ;
- Des engagements de 11 millions d'euros portant sur des contrats de locations immobilières (sur des loyers restant à verser jusqu'à la fin du bail envers des bailleurs externes au Groupe) ;
- Des engagements donnés sur commande de travaux immobiliers pour 33 millions d'euros, principalement de Groupama Gan Vie et de la filiale SCI Gan Foncier ;
- Dans le cadre du lancement des certificats mutualistes, les assemblées générales des caisses régionales ont voté une autorisation d'émission de 639 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, 38 millions d'euros d'autorisation votée restent à émettre par les caisses régionales. En outre, il convient de noter que le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés est fixé à 10% du montant total des certificats mutualistes.

Les **engagements donnés au titre de la réassurance** s'élèvent à 4 178 millions d'euros et sont principalement constitués de titres donnés en nantissement dans le cadre de traités de réassurance.

Les engagements non valorisés

Groupama Holding Filiales et Participations, en sa qualité d'actionnaire principal, s'engage à fournir à Cofintex 6 le support financier nécessaire à la poursuite normale de son activité dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Clauses « Trigger » :

Groupama Assurances Mutuelles :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR, TSDI), Groupama Assurances Mutuelles bénéficie de clauses dites « trigger » sur le paiement des coupons :

Pour les trois émissions, Groupama Assurances Mutuelles a interdiction de payer les intérêts en cas de déficience réglementaire dans le cas où la couverture du capital de solvabilité (SCR/MCR) est inférieure à 100%.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 48 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont variables. Le Groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placements financiers et notamment, les risques de crédit, ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés actions, au change et à l'immobilier. Les risques de liquidité et d'insolvabilité des réassureurs font également l'objet d'un suivi spécifique par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que toutes les entreprises de secteurs d'activité différents.

1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE

La mise en œuvre d'un système de gestion des risques cohérent au sein du Groupe est assurée par :

- la définition de normes et d'un cadre structurant d'analyse et de maîtrise des risques ;
- un accompagnement des entités dans la mise en œuvre de ce dispositif de gestion des risques ;
- le contrôle, en aval, du respect des normes Groupe et de l'efficacité du système de gestion des risques mis en œuvre au sein des entités.

Les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne sont définis dans la politique de contrôle interne du Groupe. Une politique d'audit interne, composante du contrôle interne, complète les dispositions de la politique de contrôle interne et précise ses règles de fonctionnement propres et ses domaines d'intervention. Une politique générale de gestion des risques et des politiques dédiées couvrant l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé ainsi qu'une politique de conformité, définissant le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif de conformité au sein du Groupe parachève le dispositif. L'ensemble de ces politiques est approuvé par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles.

La politique de gestion des risques Groupe constitue le socle du pilotage des risques tant au niveau Groupe qu'au niveau entités. Elle définit l'ensemble des principes structurants du dispositif de gestion des risques au sein de Groupama, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnel.

Les entités du Groupe formalisent leur politique de gestion des risques et les différentes politiques de risques, en cohérence avec celles du Groupe et en fonction de leur profil de risque, de leur organisation et de leur pays d'exercice. Les filiales de services (ou de moyens), de distribution et les filiales financières mettent en place un dispositif de gestion des risques conformément à la réglementation applicable à leurs activités en cohérence avec le cadre établi par le Groupe.

Depuis 2014, le dispositif de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), matérialisé par la rédaction d'un rapport annuel. En effet, cet exercice qui vise à évaluer les risques et la solvabilité est réalisé au niveau de chaque entité du Groupe et au niveau consolidé, chaque rapport étant validé par le conseil d'administration de l'entité concerné et communiqué au régulateur.

L'identification des risques est effectuée à partir de nomenclatures Groupe définies par domaines de risques : opérationnels, assurance vie, assurance non vie et financiers communes à l'ensemble des entités du Groupe et intégrant la classification des risques de Solvabilité 2. A chaque risque majeur (Groupe et entité) est affecté un " propriétaire " de risque, responsable du suivi et de la maîtrise du risque en cohérence avec les standards définis par le Groupe. La mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les entités du Groupe.

Au niveau du Groupe, les risques liés aux activités d'assurance sont suivis plus particulièrement par les directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles et Groupama Gan Vie spécialisées dans les domaines considérés et par la Direction de la Réassurance. La Direction Financière Groupe a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion Actif/Passif. Les risques opérationnels sont suivis par les directions métiers, directions supports, ou filiales de Groupama Assurances Mutuelles spécialisées dans le domaine considéré.

Opérationnellement, le dispositif de contrôle interne des entités et du G.I.E Groupama Supports et Services s'organise autour de trois dispositifs complémentaires :

- la gestion des risques et le contrôle permanent /conformité de chaque entité ;
- l'audit interne ou opérationnel de l'entité ;
- la gestion des risques et le contrôle permanent/conformité Groupe ainsi que l'audit général Groupe, rattachés à la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles, qui assurent l'animation et la coordination des filières Audit et Risques & Contrôle au sein du Groupe.

La gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances :

- Le Comité des Risques Groupe, composé des membres du Comité Exécutif Groupe complété du responsable de la fonction clé Gestion des Risques : ses missions sont notamment de valider la politique de gestion des risques, notamment en fixant les limites de risques et en approuvant les mesures de maîtrise des risques et de superviser la gestion des risques majeurs pour le Groupe ;
- Les comités des risques par famille de risques (assurances, financiers, opérationnels et conformité) animés par les directions Risques, Risques Opérationnels / Contrôle Permanent et la Conformité Groupe et composés des propriétaires de risques majeurs et selon les domaines concernés des représentants des directions Métiers et Supports de Groupama Assurances Mutuelles (Actuariat Groupe, Pilotage et Résultats Groupe, Investissements ...), Filiales France / Filiales Internationales et des filiales d'Asset Management ;
- Le Comité de Gestion du Capital, composé du Directeur Général adjoint, du Directeur Financier, du Directeur Risques, Contrôle, Conformité, du Directeur Risques, du Directeur Réassurance, du Directeurs des Investissements, du Directeur Financement, du Directeur Solvabilité 2, ainsi que du représentant de la direction internationale en charge du suivi des filiales internationales.

Des dispositifs similaires sont mis en place au niveau des entités.

Par ailleurs, un comité de mise en œuvre et de partage des objectifs, décisions et bonnes pratiques entre les entités du Groupe a été mis en place. Ce comité Comop ARCC (Comité de mise en œuvre opérationnelle Audit Risques, Contrôle et Conformité) est animé par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe et la Direction Audit Général Groupe, avec la participation de la Direction Juridique Groupe. Il réunit les caisses régionales et les principales filiales d'assurance France et Groupama Supports & Services (G2S).

1.1 Caisses régionales

Les caisses régionales en tant qu'entités juridiques autonomes mettent en œuvre leur dispositif de contrôle interne, et la gestion de leurs risques conformément aux standards du Groupe. Ces dispositifs sont adaptés à chaque caisse régionale en fonction de son organisation, ses activités et ses moyens, et sous la responsabilité de sa Direction Générale. En matière d'organisation et de gouvernance, les rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction générale, des fonctions clés et les directions opérationnelles ou supports intervenant dans la gestion des risques sont précisés dans les politiques de risques. La Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe accompagne les caisses régionales dans le suivi et le déploiement des standards Groupe.

Des instances d'échanges et de bonnes pratiques (groupes de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle permanent/conformité des caisses régionales ; y sont également traités les travaux relatifs à la mise en œuvre du Pilier 2 de Solvabilité 2.

La réassurance des caisses régionales s'inscrit dans le cadre spécifique d'une convention de réassurance exclusive conclue entre elles et Groupama Assurances Mutuelles (Règlement général de réassurance). Le règlement général de réassurance des caisses régionales constitue un des principaux dispositifs de maîtrise des risques. Les principes et les règles de réassurance sont formalisés dans les politiques de réassurance Groupe et entités.

Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent, en coordination avec la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, les dispositifs de maîtrise des risques définis par Orange Bank et Groupama Gan Vie.

1.2 Groupama Assurances Mutuelles et ses filiales

Les risques des filiales font l'objet d'un triple suivi :

- Suivi transverse par les directions métiers, fonctionnelles ou supports de Groupama Assurances Mutuelles spécialisées dans le domaine considéré comme indiqué ci-dessus
- Suivi permanent par les services de leur pôle de rattachement :
 - o Direction Financière Groupe pour les filiales financières ;
 - o Direction Assurance et Services Groupe pour les filiales d'assurances Dommages, les filiales de services françaises et Groupama Supports et Services ;
 - o Direction générale de Groupama Gan Vie pour la filiale vie et les filiales de distribution Gan Patrimoine et Gan Prévoyance ;
 - o Direction des Filiales Internationales pour les filiales internationales
- Suivi par chaque filiale ou GIE G2S de Groupama Assurances Mutuelles dans le cadre de la responsabilité de ses dirigeants et conformément aux standards du Groupe. A l'instar des caisses régionales, la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe accompagne Groupama Assurances Mutuelles et ses filiales dans le suivi et le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Concernant plus particulièrement Groupama Gan Vie, le Comité réglementaire et management de l'environnement aborde l'ensemble des sujets de conformité de cette filiale.

Des instances d'échanges et de bonnes pratiques (groupes de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle interne des filiales françaises et internationales.

Le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles avec l'assistance du comité d'audit et des risques, composé pour près de la moitié d'administrateurs indépendants, a pour mission la validation et le suivi de la stratégie de gestion des risques, de sa mise en œuvre et de ses orientations à venir, la validation des politiques de risques, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques et l'examen des travaux d'audit interne.

Enfin, le conseil d'administration via notamment le comité d'audit et des risques de Groupama Assurances Mutuelles est associé aux différents travaux du Groupe à l'application de la directive Solvabilité 2 dont ceux relatifs à l'ORSA avec en particulier la validation des hypothèses de scénarios de stress et l'examen du rapport ORSA pour validation par le conseil d'administration.

1.3 Groupe

L'audit général Groupe effectue plusieurs natures d'audits parmi lesquelles, un audit global économique et financier des principales entités du Groupe sur une base triennale, et cela de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités, des missions d'audit sur les processus de Groupama Assurances Mutuelles et sur les processus transverses du Groupe, et enfin des missions d'audits réalisées pour le compte des quelques entités dans le cadre de la mutualisation de la fonction clé Audit auprès de Groupama Assurances Mutuelles. Le plan des missions de l'audit général Groupe est validé par la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles et approuvé par le Comité d'Audit et des Risques de Groupama Assurances Mutuelles et le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles. Chaque mission amène notamment à examiner le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne dans le domaine ou l'entité auditée et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles. Une synthèse régulière est faite au Comité d'Audit et des Risques. Un reporting sur l'avancement des recommandations est communiqué trimestriellement au comité de Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques de Groupama Assurances Mutuelles.

Les fonctions Risques, Contrôle Permanent et Conformité Groupe ont pour mission d'assurer la conformité de l'ensemble des entités du Groupe aux exigences de la Direction Générale en termes de dispositifs de contrôle interne, conformité et gestion des risques ainsi qu'à celles du Pilier 2 de Solvabilité 2.

S'agissant de la gestion des risques, la Direction des Risques Groupe intervient plus spécifiquement sur les domaines liés aux risques financiers, d'assurance et liés à la solvabilité du Groupe, la Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe intervient plus particulièrement sur le périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels et la fonction clé de vérification de la conformité de Groupama Assurances Mutuelles, responsable conformité Groupe, intervient sur les domaines liés aux risques de non-conformité et d'image. Dans ce cadre, ces directions, selon leur domaine de responsabilité :

- assistent les organes d'administration et de Direction Générale dans la définition :
 - o de la stratégie risques ;
 - o des principes structurants du système de gestion des risques ;
- sont responsables de la mise en œuvre et de l'animation du système de gestion des risques, composé notamment des politiques de gestion des risques, des processus d'identification, de mesure, de gestion et de reporting des risques inhérents aux activités du Groupe ;
- suivent et analysent le profil de risque général du Groupe ;

- rendent compte des expositions aux risques et alertent les organes d'administration et de Direction Générale en cas de risques majeurs menaçant la solvabilité du Groupe ;
- animent les comités des risques ;
- animent les groupes de travail et instances avec les entités.

Plus spécifiquement, la direction des Risques Groupe, au titre de la fonction gestion des risques a en charge :

- l'élaboration de la politique de gestion des risques du Groupe et la coordination des politiques relatives aux risques assurances et financiers en lien avec les propriétaires de risques concernés ;
- la définition du processus de fixation de tolérance au risque Groupe (limites de risques) ;
- le suivi des risques majeurs Groupe (RMG) assurance et financiers ;
- l'évaluation et la cotation des risques assurances et financiers, incluant les analyses de sensibilité et les stress tests ;
- la conduite du processus ORSA : évaluation interne par l'entreprise de ses risques et de sa situation de solvabilité ;
- l'accompagnement des entités du Groupe dans la déclinaison du dispositif de gestion des risques.

La direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe a en charge :

- l'élaboration des politiques Groupe de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- l'élaboration des normes et référentiels Groupe (cartographie des processus, des risques opérationnels et des plans de contrôle permanent, référentiel des contrôles permanents) et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- le suivi et l'évaluation des risques opérationnels (liés à la maîtrise des processus) ;
- la maîtrise d'ouvrage (MOA) de l'outil communautaire de gestion des risques opérationnels MAITRIS gérant notamment la collecte des résultats des contrôles permanents, la base des incidents et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la mise en place du contrôle interne de l'entité Groupama Assurances Mutuelles ;
- la définition de la politique de continuité d'activité, le respect de sa mise en œuvre et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- la qualité des données, en termes de gouvernance et plan de contrôle ;
- la responsabilité de la validation interne du modèle interne ;
- l'accompagnement des entités du Groupe dans la déclinaison des dispositifs de gestion des risques opérationnels et de contrôle permanent (pilotage, coordination, animation, information et formation) ;
- le reporting de l'état du dispositif de Contrôle Interne du Groupe, aux fins de communication par le Directeur de Risques, Contrôle et Conformité Groupe aux organes de gouvernance ainsi qu'aux autorités de contrôle compétentes.

La fonction clé de vérification de la conformité de Groupama Assurances Mutuelles, responsable Conformité Groupe :

- élabore la politique de Conformité Groupe. Elle est partie prenante à la rédaction des politiques de rémunération Groupe ainsi que de Gouvernance et de surveillance des produits, en lien avec les Directions concernées de Groupama Assurances Mutuelles ;
- anime la ligne fonctionnelle Conformité et les responsables de la Fonction clé de Vérification de la Conformité en assurant, si nécessaire, le relais de la veille juridique, réglementaire et jurisprudentielle, réalisée par la Direction Juridique Groupe ; s'assure régulièrement de la conformité des politiques, normes et procédures du Groupe et de leur mise en application effective ;
- identifie, évalue, supervise et suit l'exposition aux risques de non-conformité des entreprises (cartographie des risques, Tableaux de Bord, Fiches de risques, etc.) ;
- assiste les métiers dans la rédaction des plans de contrôles de niveau 1 visant à renforcer la maîtrise des risques de non-conformité, élabore les plans de contrôles de niveau 2 correspondants ;
- met en œuvre et supervise, en collaboration avec l'ensemble des entreprises du Groupe, du dispositif de prévention, d'identification et de gestion des conflits d'intérêts ;
- contribue, notamment avec la Direction Juridique Groupe ainsi que les directions et entreprises concernées, à la rédaction des réponses aux autorités de contrôle ;
- rend compte aux instances de gouvernance du Groupe et des entreprises de la gestion des risques de non-conformité.

Chaque entité du Groupe dispose de fonctions Risques, Contrôle et Conformité.

La définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et sa mise en œuvre par les entités sont du ressort de Groupama Supports et Services (G2S) qui rend compte à la Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion Groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du Groupe en s'appuyant sur un processus de pilotage prévisionnel commun à l'ensemble des entités.

Des revues d'affaires filiales sont organisées au minimum deux fois par an avec la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles pour compléter ce dispositif de suivi. Elles intègrent un volet spécifique " risques " présentant par entité le niveau de déploiement du système de contrôle interne et les principales actions en cours en matière de gestion des risques.

2. RISQUES D'ASSURANCE

2.1 Surveillance prudentielle

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurance qu'au niveau du Groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

2.2 Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ces risques

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

2.2.1 Conception des produits

La plupart des activités de Groupama font l'objet d'une concurrence forte et croissante de la part des autres compagnies d'assurance, des bancassureurs et des compagnies d'assurance mutuelles. Ces pressions concurrentielles sont de nature à exercer une contrainte sur le prix de certains produits et services de Groupama et donc sur sa rentabilité. Les directions métiers assurance de Groupama Assurances Mutuelles veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du Groupe. La conception des produits d'assurance vie et non vie est effectuée par les directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles et de Groupama Gan Vie pour le compte des entreprises du Groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges en lien avec la direction actuariat Groupe et la direction des Investissements le cas échéant. Les lancements ou évolutions de produits sont effectués à partir d'un processus type intégrant la validation des livrables à destination des clients et des commerciaux par les directions Juridique, Risques et Conformité Groupe et sont déclinés par pôle (caisses régionales, filiales France, filiales International). Tout au long du dispositif de gouvernance produit, des mesures sont intégrées pour prendre en compte les intérêts et caractéristiques de la clientèle cible.

Les principales étapes de ce processus sont validées dans les comités déterminés (Comités opérationnels, Comité des Risques Assurance, Comité Exécutif Groupe).

En 2017, le processus de conception des produits a fait l'objet d'une revue globale dans le cadre des travaux liés à l'application de la Directive Distribution Assurance qui est entrée en vigueur en 2018. A cet effet, une politique de gouvernance produit avait été élaborée et validée par le conseil d'administration en décembre 2017.

2.2.2 Souscription et gestion des sinistres

Les principes de gestion des risques de souscription et de gestion de sinistres sont formalisés dans la politique Groupe de Souscription et Provisionnement approuvée par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles. Elle précise notamment par domaine d'assurance les règles de souscription, les limites de garanties et les exclusions fixées dans le respect des traités de réassurance.

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du Groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du Groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le Groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement.

Les activités d'assurance du Groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces directions métiers exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

2.2.3 Evaluation des provisions

Conformément aux pratiques du secteur des assurances et aux exigences comptables et réglementaires, Groupama constitue des réserves techniques pour couvrir les sinistres de ses activités d'assurance de dommages et d'assurance vie.

La détermination des réserves techniques reste toutefois un processus intrinsèquement incertain, reposant sur des estimations.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du Groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

Le calcul des provisions techniques en assurance vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des Assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ces modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Les normes de provisionnement ainsi que les principes d'évaluation et de maîtrise du risque de provisionnement sont précisés dans la politique Groupe de Souscription et provisionnement.

La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurances vie et non vie est présentée dans la note 26.1 des comptes annuels.

➤ **Ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable ou absence d'engagements de taux**

La ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié à un taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018
	France	International	Total	Total
Engagements garantis à taux fixe	35 508	2 736	38 244	38 682
Engagements garantis à taux variable	7 896	20	7 916	8 037
UC et autres produits sans engagement de taux	10 708	1 022	11 730	10 261
Total	54 112	3 779	57 891	56 980

Le poids des engagements à taux garantis poursuit sa lente décroissance. La part des UC et autres produits sans engagement de taux progresse et représente 20,3% de la totalité des engagements (contre 18,0% à fin 2018).

2.2.4 Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama Assurances Mutuelles pour l'ensemble des entités du Groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le Groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama Assurances Mutuelles pour le compte de l'ensemble du Groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité des sécurités en réassurance, composé notamment de la Direction Réassurance de Groupama Assurances Mutuelles et de la Direction Risques Groupe, et fondées sur les notations des agences de notation, visent à maîtriser le risque de défaillance des réassureurs.

La liste des réassureurs est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les principes et dispositifs de réassurance sont décrits dans la politique Groupe de réassurance.

2.3 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur

2.3.1 Description générale

Le Groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises. Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le Groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point.

Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multi-supports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

2.3.1.1 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance non vie

A l'instar des autres assureurs, les résultats et la situation financière de Groupama peuvent être affectés de manière très importante par la survenance imprévisible et erratique de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, telles que des inondations, la sécheresse, des glissements de terrain, des tempêtes, des tremblements de terre, des émeutes, des incendies, des explosions ou des actes de terrorisme. À titre d'exemple, la tempête subie par la France en décembre 1999 s'est traduite par des dommages très importants et par une augmentation significative des demandes d'indemnisation de la part des clients de Groupama. Les changements climatiques intervenus au cours des dernières années, notamment le réchauffement global de la planète, ont contribué à renforcer le caractère imprévisible et la fréquence des événements climatiques et des catastrophes naturelles dans les régions où Groupama est présente, en particulier en Europe, et ont créé une nouvelle incertitude quant aux tendances de risque et à l'exposition de Groupama pour l'avenir.

Groupama met en œuvre un programme de réassurance afin de limiter les pertes qu'elle est susceptible de subir du fait des catastrophes ou d'autres événements affectant ses résultats techniques. Les programmes de réassurance mis en place par Groupama transfèrent une partie des pertes et des frais correspondants aux réassureurs. Ces programmes sont complétés par l'émission d'un " cat bond " sur la tranche haute des protections forces de la nature. Toutefois, en tant qu'émetteur des polices faisant l'objet des contrats de réassurance, Groupama reste engagée au titre de l'ensemble des risques réassurés. Les contrats de réassurance n'affranchissent donc pas Groupama de l'obligation de régler les sinistres. Le Groupe reste sujet aux risques liés à la situation de crédit des réassureurs et à sa capacité à obtenir de ceux-ci les paiements qui lui sont dûs. En outre, l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendent de conditions de marché et sont susceptibles de varier de manière significative.

D'autres facteurs d'évolution du risque peuvent être mentionnés :

- vieillissement de la population (santé, dépendance) ;
- accentuation des phénomènes de pollution ;
- renforcement de la jurisprudence (responsabilité - indemnisation des dommages corporels...).

2.3.1.2 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie et contrats financiers

➤ Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le Groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation doit au moins correspondre aux contraintes réglementaires et/ou contractuelles. Des considérations commerciales peuvent conduire à un complément de cette participation. Ce complément, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, doit permettre aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

➤ **Possibilités de rachats anticipés**

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

➤ **Spécificités des contrats en UC**

La plupart des contrats en unités de compte vendus par Groupama ne prévoit généralement pas de rémunération contractuelle. Dans ces conditions, l'assuré supporte seul et directement le risque de placement. Certains contrats peuvent prévoir une garantie de remboursement minimale en cas de décès de l'assuré.

2.3.1.3 Risques de mortalité et de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est estimée par des tables statistiques d'expérience ou réglementaires. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Ces tables sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

Le montant des provisions mathématiques de rentes est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2019			31.12.2018
	France	International	Total	Total
PM de rentes vie	10 349	14	10 363	10 121
PM de rentes non vie	2 490	20	2 511	2 640
Total	12 839	34	12 873	12 761

La part des provisions mathématiques de rentes vie demeure largement prépondérante à fin 2019 (80,5 % des engagements de rentes).

2.4 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le Groupe est potentiellement confronté à une concentration de risques qui vont se cumuler.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumul :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque ;
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

2.4.1 Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le Groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques) ;
- l'élimination à priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le Groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée ;
- les inventaires d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

2.4.2 Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui, d'une part, seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et, d'autre part, qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (événement atmosphérique de type tempête, grêle, etc...).

Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d'évènement naturel, l'analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l'évolution du portefeuille et de l'indice de la Fédération Française du Bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l'exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d'aboutir à la production d'une courbe montrant l'évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d'opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d'erreur réduite.

3. RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif général de gestion des risques liés à la gestion actif-passif et aux opérations d'investissement est précisé dans la politique Groupe de gestion actif-passif et risque d'investissement validée par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles.

Les principaux risques de marché auxquels pourrait être soumis Groupama sont de plusieurs natures :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions) ;
- le risque de change ;
- le risque de crédit ;
- le risque sur les actifs immobiliers.

3.1 Risque de taux d'intérêt

3.1.1 Nature et exposition au risque de taux d'intérêt

En période de volatilité des taux d'intérêt, les marges financières du Groupe pourraient être affectées. Notamment, une évolution à la baisse des taux d'intérêt impacterait la rentabilité des investissements à la baisse. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêt, la performance financière du Groupe pourrait être affectée.

A l'inverse, en cas de hausse des taux, le Groupe peut être confronté à devoir faire face à des rachats significatifs de contrats, ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables.

Les conséquences des évolutions des taux d'intérêt impacteraient également le taux de couverture des SCR et MCR.

3.1.2 Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe a initié depuis plusieurs années des études systématiques sur l'exposition des filiales du Groupe aux risques de marché.

➤ Gestion actif/passif

Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements financiers, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.

Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer l'impact des aléas des marchés financiers tant sur le résultat que sur le bilan.

➤ Interactions avec le risque de rachat

Les comportements de rachat sont sensibles aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'enregistrer en cas d'insuffisance de trésorerie des pertes liées à la cession d'actifs en moins-values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe).

La gestion actif/passif a pour objectif d'optimiser la satisfaction de l'assuré et le risque de l'assureur au travers de stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles (y compris la trésorerie), ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplées à des produits de couverture.

➤ Risque de taux liés à l'existence de taux garantis

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisants au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des provisions spécifiques.

➤ **Couvertures de taux**

- Risque à la hausse des taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de la hausse des taux. Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements, et a pour objectif en cas de liquidation partielle du portefeuille obligataire afin de payer des prestations, de limiter la moins-value constatée en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces stratégies visent à limiter l'impact de rachats potentiels.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le Groupe.

3.1.3 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité comptable a été effectuée au 31 décembre 2019 avec une période comparative. Cette analyse porte sur les postes du bilan à la clôture de l'exercice présentant une sensibilité comptable au risque de taux d'intérêt (passifs techniques non vie et vie, placements obligataires, dettes de financement sous forme d'emprunts obligataires). Elle n'est pas assimilable à des analyses portant sur des données prospectives de type « embedded value ».

Les impacts sur les capitaux propres et le résultat sont présentés nets de participation aux bénéfices et d'impôt sur les sociétés.

3.1.3.1 Analyse de sensibilité des passifs techniques d'assurance

➤ **Assurance non vie**

En ce qui concerne les passifs techniques non vie, la cartographie des risques a permis de réaliser une analyse de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt sur les portefeuilles sensibles comptablement aux variations de taux, c'est-à-dire les portefeuilles de rentes viagères et temporaires en cours de service (rentes d'assurance de personnes et de responsabilité civile). Il convient de noter qu'à l'exception des rentes et des provisions pour risques croissants relatives au risque dépendance, les provisions techniques d'assurance non vie n'étant pas escomptées au niveau des comptes consolidés, leur montant n'est donc pas sensible aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2019, le montant de l'escompte contenu dans les provisions mathématiques de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 156 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats de dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 107 millions d'euros.

Le résultat des analyses de sensibilité au taux d'intérêt montre que le Groupe est peu sensible par rapport au total de ses engagements non vie. L'impact calculé net d'impôt sur une variation de +/-100 points de base est repris dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	-1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	97	(126)	78	(76)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

➤ **Assurance vie et contrats financiers**

Cette analyse a été circonscrite aux engagements vie sensibles comptablement à l'évolution des taux d'intérêt.

En outre, à l'exception des garanties plancher, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée sur les provisions mathématiques des contrats en unité de compte dans la mesure où le risque de variation d'indice est supporté par l'assuré et non par l'assureur.

L'impact de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de +/-100 points de base sur les engagements vie du Groupe est repris net d'impôt dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	-1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	21	(28)	20	(27)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

3.1.3.2 Analyse de sensibilité des placements financiers

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base (+/-1%) des taux d'intérêt.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2019, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 63,98% à 87,60%.

En millions d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Risque Taux		Risque Taux	
	+1%	-1%	+1%	-1%
Impact sur la réserve de réévaluation	(887)	988	(666)	729
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(844)	943	(633)	694
OPCVM taux	(43)	45	(33)	35
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	1	(1)	(21)	23
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(5)	5	(2)	2
OPCVM taux	(14)	14	(39)	41
Instruments dérivés et dérivés incorporés	20	(20)	20	(20)

Il est à noter que la variation de juste valeur des instruments dérivés et dérivés incorporés, qui concernent essentiellement des dérivés de « trading » transite par le compte de résultat.

3.1.3.3 Analyse de sensibilité des dettes de financement

Les emprunts subordonnés présents au passif des comptes du Groupe peuvent être comptabilisés en comptes de dettes ou en capitaux propres en IFRS.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a émis un emprunt obligataire perpétuel de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI). Les caractéristiques de cette émission remplissent les critères permettant de considérer l'emprunt comme un instrument de capitaux propres (cf. Note 22– Capitaux propres). A ce titre, l'analyse de sensibilité n'est pas requise.

Les principales caractéristiques des instruments financiers de dette analysés sont décrites à la note 25 - Dettes de financement.

Les dettes subordonnées du Groupe sont enregistrées au coût historique. A ce titre, ce poste au bilan n'est donc pas sensible aux variations potentielles de taux d'intérêt.

3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

3.2.1 Nature et exposition au risque actions

L'exposition aux marchés actions permet de capter le rendement de ces marchés mais expose également les sociétés à deux grands types de risques :

- Le risque de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité, provisions pour aléa financier) ;
- Le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assuré pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des instruments de capitaux propres rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 6,6% et ne comprend pas les expositions sous forme optionnelle. La majorité des instruments de capitaux propres est classée dans la catégorie « actifs disponibles à la vente ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés. L'exposition peut être également effectuée sous forme indicelle et éventuellement sous forme de produits structurés dont la performance est partiellement indexée à un indice actions. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV) ;
- des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR.

3.2.2 Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe gère de façon tactique ses couvertures et son exposition en fonction des niveaux de marché avec des variations de son exposition faible sur l'année 2019. Le Groupe a également poursuivi sa politique de diversification au travers d'engagements en actions non cotées.

La gestion des actions par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes relevant de deux logiques distinctes :

- une limite primaire fixant le maximum admissible d'exposition au risque actions,
- un jeu de limites secondaires dont les objectifs sont de limiter la concentration du portefeuille actions par secteur, par émetteur ou par grande typologie ainsi que les catégories d'actions peu liquides.

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

3.2.3 Analyse de sensibilité des placements financiers au risque actions

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% des cours et indices boursiers.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2019, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 63,98% à 87,60%.

En millions d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Risque Actions		Risque Actions	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur la réserve de réévaluation	159	(159)	134	(134)
Actions	62	(62)	49	(49)
OPCVM actions	97	(97)	84	(84)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	18	(18)	20	(20)
Actions				
OPCVM actions	18	(18)	20	(20)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

3.3 Risque de change

3.3.1 Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change des filiales de la zone euro porte essentiellement sur leurs actifs soumis aux variations de change, sur des OPCVM ou des titres libellés en devises et des OPCVM libellés en euros portant des titres en devises. Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques de parité euro avec le dollar, le forint hongrois, le leu roumain, le lev bulgare, la livre sterling et la livre turque.

Les investissements réalisés par Groupama, dans le cadre de ses filiales à l'international, l'exposent au niveau de la situation nette comptable des entités ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Il s'agit à ce jour de la livre turque, du forint hongrois, du leu roumain, du lev bulgare, du yuan et du dinar tunisien. Ces impacts figurent au niveau des capitaux propres, en réserve de conversion.

3.3.2 Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est essentiellement effectuée par le biais de swap de devise ou de forward de change. Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque clôture comptable. Ces instruments ne répondent pas à la notion comptable de couverture au sens des normes IFRS.

3.3.3 Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2019, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 63,98% à 87,60%.

En millions d'euros	31.12.2019		31.12.2018	
	Risque Change		Risque Change	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur la réserve de réévaluation	50	(50)	36	(36)
Actions	19	(19)	13	(13)
OPCVM actions	1	(1)	1	(1)
Obligations	30	(30)	22	(22)
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net				
Actions				
OPCVM actions				
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

Le calcul de sensibilité est effectué sans prise en compte des effets de couverture ce qui permet de conclure que les montants représentés constituent un risque maximal et que l'incidence réellement constatée dans les comptes du Groupe serait moindre.

3.4 Risque de crédit

La ventilation du portefeuille obligataire du Groupe par rating et par nature des émetteurs est présentée dans les notes 7.8.3 et 7.8.4 des comptes annuels.

La gestion du risque crédit par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes. Ces contraintes ont pour principal objectif de limiter la concentration des émissions selon plusieurs critères (pays, émetteur, notations, émissions subordonnées).

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

➤ Couvertures de spread

- Risque à l'écartement des spreads

Une stratégie de couverture a été testée lors d'une opération-pilote visant à protéger la valeur d'un titre obligataire contre le risque d'écartement de son spread. La stratégie consiste à fixer le spread du titre à un an par recours à un IFT dédié. Au terme de la couverture (un an renouvelable), une soulte de dénouement a été payée en restitution du gain constaté sur la valeur du titre obligataire couvert au titre de la variation de son spread.

Cette couverture a fait l'objet d'une documentation spécifique de couverture comptable en juste valeur au sens de la norme IAS39.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le Groupe.

Une stratégie visant à s'exposer au taux swap 10 ans est également testée. Elle vise à permettre au Groupe de prendre de la duration sans s'exposer à un risque de spread (souverain ou crédit). Cette opération est réalisée en ayant recours à un véhicule rémunérant l'Euribor et à un IFT échangeant cette rémunération contre le taux swap 10 ans.

➤ **Gestion du risque de contrepartie**

Les procédures internes prévoient que tout contrat de gré à gré fasse systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées.

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

3.5 Risque sur les actifs immobiliers

3.5.1 Nature et exposition au risque immobilier

L'exposition aux marchés immobiliers permet de capter le rendement de ces marchés (immobilier de placement) et de bénéficier de locaux pour ses besoins d'exploitation (immeubles d'exploitation), mais expose également les sociétés à trois grands types de risques :

- le risque d'investissement engendré par les opérations de restructuration immobilière ;
- le risque de provisionnement comptable en cas d'une valeur recouvrable (prix de vente net des frais de cession ou valeur d'utilité) inférieure à la valeur nette comptable ;
- le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assuré pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des actifs immobiliers rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) s'élève à 2,63%. La détention peut être en direct ou sous forme OPCl ou SCI ou via les actifs en location éligibles à la norme IFRS 16. Les actifs immobiliers peuvent être scindés en :

- des immeubles de placement représentant 1,48% du total des placements financiers ;
- des immeubles d'exploitation représentant 1,16% du total des placements financiers.

3.5.2 Gestion du risque par le Groupe

La gestion des actifs immobiliers par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes avec une limite fixant le maximum admissible d'exposition au risque immobilier. Les limites sont définies à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

A l'intérieur du dispositif de contraintes et concernant plus particulièrement le risque d'investissement, le comité d'engagement immobilier se prononce sur le budget immobilier dans son ensemble et sur les projets d'acquisition, de restructuration et de travaux de valorisation au-delà de montants prédéfinis.

3.6 Synthèse des analyses de sensibilité aux risques de marché

Le tableau suivant reprend l'ensemble des impacts de sensibilité aux risques de marchés au titre des exercices 2019 et 2018, ventilés entre capitaux propres et résultat, nets de participation aux bénéfices et d'impôt.

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité		Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité	
	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat
Risque de taux d'intérêt	(887)	119	988	(155)	(666)	77	729	(80)
Passifs techniques		118		(154)		98		(103)
Placements financiers	(887)	1	988	(1)	(666)	(21)	729	23
Dettes de financement								
Risque Actions	159	18	(159)	(18)	134	20	(134)	(20)
Placements financiers	159	18	(159)	(18)	134	20	(134)	(20)
Risque de change	50		(50)		36		(36)	
Placements financiers	50		(50)		36		(36)	

Pour mémoire, les critères de sensibilité retenus sont les suivants :

- Variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base pour le risque de taux d'intérêt ;
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% des indices boursiers pour le risque actions ;
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro pour le risque de change.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

4.1 Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif qui définit le besoin de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :

- ✓ Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central,
- ✓ De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité).

4.2 Gestion du risque

Des stress tests sont régulièrement menés à la fois sur l'actif et sur le passif pour s'assurer qu'en cas d'augmentation simultanée des prestations à payer et des taux d'intérêts, le Groupe est en mesure de remplir ses engagements tant en termes d'actifs à céder qu'en termes de réalisations éventuelles de moins-values.

Vu à fin 2019, le risque de liquidité est largement diminué par l'importance des plus-values latentes obligataires présentes en portefeuille.

4.3 Portefeuille des placements financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires figure à la note 7.8.2 des comptes annuels.

4.4 Passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des passifs techniques d'assurance est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2019				31.12.2018			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Provisions techniques non vie	6 979	4 198	6 177	17 354	6 883	4 189	6 017	17 090
Provisions techniques vie - contrats d'assurance hors UC	1 100	5 830	27 098	34 028	1 073	5 785	26 954	33 812
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	378	2 801	8 710	11 890	364	2 874	9 198	12 436
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC			1	1			1	1
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	5 438	5	51	5 494	3 756	4	44	3 804
Total des passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers	13 894	12 835	42 038	68 767	12 076	12 852	42 214	67 141

Les passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec et sans participation discrétionnaire sont majoritairement rachetables à tout moment. Le tableau ci-dessus présente une vision économique de la liquidation des passifs techniques d'assurance.

4.5 Dettes de financement par échéance

Les principales caractéristiques des dettes de financement ainsi que leur ventilation par échéance figurent à la Note 25 – Dettes de financement du présent document.

5. RISQUES OPERATIONNELS, JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

5.1 Risques opérationnels

Le pilotage des risques opérationnels est réalisé conformément aux principes et règles définis dans la politique de gestion des risques opérationnels Groupe et Groupama Assurances Mutuelles (cf. point 1).

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Groupama repose notamment :

- sur la définition de règles de gestion interne et de procédures opérationnelles précisant la manière dont les activités de Groupama doivent être effectuées. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. Sur la base du référentiel Groupe des processus et de la nomenclature Groupe des risques opérationnels, à chaque étape de processus métiers et fonctionnels, des risques opérationnels sont identifiés et des contrôles permanents associés sont formalisés à l'échelle du Groupe. Le dispositif repose sur trois niveaux de contrôle avec des responsabilités et des plans de contrôles adaptés à chaque niveau :
 - o contrôles permanents de niveau opérationnel de type autocontrôle et contrôle permanent du management ;
 - o contrôles permanents opérés par la Fonction Contrôle Permanent /Conformité de chaque entité ;
 - o contrôles périodiques réalisés par l'audit interne de chaque entité ;
- sur la définition et l'évaluation des risques opérationnels majeurs Groupe et sa déclinaison en risques majeurs entité, qui fonctionne à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par la direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe et la Conformité Groupe ;
- sur la sécurisation des systèmes d'information face aux risques majeurs " défaillance des systèmes d'information " et " cyber risques " ;
- sur la politique de continuité d'activités Groupe, qui sert de référence aux dispositifs de gestion de crise et aux Plans de Continuité d'Activité (PCA) élaborés au sein des entités. La démarche s'appuie sur l'approche BIA (Business Impact Analysis) qui en identifiant les activités critiques permet de calibrer au mieux les moyens nécessaires à la reprise d'activité. Trois PCA sont identifiés :
 - o un PCA des Ressources Humaines ;
 - o un PCA des immeubles ;
 - o un PCA des systèmes d'information ;
- sur la politique de sécurité des systèmes d'information et les sous politiques associées ;
- sur le dispositif de sécurisation des personnes et des biens.

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile exploitation ;
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles...) ;
- cyber risques.

5.2 Risques juridiques et réglementaires

Les risques juridiques et réglementaires sont gérés dans le cadre du dispositif de conformité du Groupe, qui est défini dans la politique de conformité Groupe validée par les instances de gouvernance du Groupe. Le dispositif mis en place, animé par la fonction clé de vérification de la conformité de Groupama Assurances Mutuelles, responsable Conformité Groupe, vise à s'assurer que toutes les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires administratives et aux normes professionnelles et également aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

Les procédures de contrôle permanent dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Assurances Mutuelles s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

5.2.1 Application du droit des sociétés et du Code de Commerce

La Direction Juridique Groupe, au sein du Secrétariat Général, assume la gestion juridique de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama Assurances Mutuelles. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle permanent de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

5.2.2 Application du droit des assurances et des réglementations régissant l'activité de l'assurance

La Direction Juridique Groupe au sein du Secrétariat Général de Groupama Assurances Mutuelles assure notamment pour le compte des directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles, des filiales d'assurance françaises ainsi que des caisses régionales :

- une fonction de veille et d'analyse législative et jurisprudentielle et autres normes (professionnelles FFA, recommandations ACPR, avis du Défenseur des Droits, du CCLRF...) ayant un impact sur l'activité assurance (commercialisation, protection du consommateur, communication, publicité, élaboration, souscription, exécution et résiliation des produits d'assurance...);
- d'anticipation nécessaire et d'accompagnement à la mise en œuvre des réglementations nouvelles relatives à cette activité ;
- d'information (notes, circulaires, groupes de travail, diffusion d'un flash trimestriel d'informations juridiques en lien avec la protection de la clientèle) ;
- de validation des nouveaux contrats d'assurance élaborés par les directions métiers et autres filiales d'assurance du Groupe ainsi que les modifications apportées aux contrats existants ;
- d'élaboration et de validation des accords de distribution et de partenariat en lien avec l'assurance et les autres prestations de services ;
- de conseil à vocation juridique et fiscale (fiscalité produits et conseil dans le cadre de montage en gestion de patrimoine) ;
- de relations avec les autorités administratives de contrôle et d'appui dans le cadre de ces contrôles et de leurs éventuelles conséquences sur l'activité assurance ;
- l'élaboration et l'animation d'actions de formations et de sensibilisation relatives à la réglementation applicable à l'activité de l'assurance destinées à des publics variés (réseaux de distribution, gestionnaires, ...).

5.2.3 Autres domaines

Des dispositifs spécifiques sont mis en place afin de répondre à des exigences particulières :

- Afin de prévenir le délit d'initié, le règlement intérieur du conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles contient un rappel détaillé des dispositions légales et réglementaires relatives aux interdictions faites aux personnes détenant des informations privilégiées sur les sociétés cotées et les instruments financiers admis sur un marché réglementé. Les collaborateurs de Groupama Assurances Mutuelles en charge des investissements dans des instruments financiers admis sur un marché réglementé et ceux en charge des opérations de fusions-acquisitions souscrivent un engagement de confidentialité leur rappelant ces mêmes dispositions légales et réglementaires. Les collaborateurs de Groupama Assurances Mutuelles appelés à intervenir sur une opération stratégique impliquant une société cotée souscrivent un tel engagement à chaque opération ;
- En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT), le pilotage est assuré par la Direction de la Conformité Groupe. Dans ce cadre, les entités assujetties mettent en œuvre dans leurs procédures les dispositions réglementaires et professionnelles applicables dans ce domaine. Les points clés du dispositif comprennent une classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques, un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de gel des avoirs ainsi que des personnes politiquement exposées, un outil de profilage de la relation client pour les activités vie/épargne, un dispositif de contrôle permanent et périodique de la bonne application des procédures. Une charte d'organisation de la LCB/FT définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du Groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle concernée, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échange d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle. La Direction de la Conformité Groupe, en liaison avec un réseau de responsables de la LCB/FT dans les filiales d'assurance tant en France qu'à l'international, de gestion d'actifs, et les caisses régionales, veille à la conformité du Groupe à ses obligations en la matière ;
- En matière d'application des dispositions légales " Informatique et Liberté " et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le dispositif de conformité s'appuie sur le Délégué à la Protection des Données (DPO) des entités françaises du Groupe nommé auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (" CNIL ") et sur le réseau de correspondants relais internes (DRPO): un correspondant par entité et neuf à Groupama Assurances Mutuelles dans les secteurs mettant en œuvre des traitements. Ce réseau évolue en fonction des modifications organisationnelles du Groupe ;
- En matière de protection des données médicales, les recommandations Groupe sont diffusées par la direction métier concernée de Groupama Assurances Mutuelles ou entité concernée. La mise en œuvre de ces recommandations est du ressort des différentes entités du Groupe (caisses régionales et filiales), en partenariat avec les médecins-conseils, le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe et le pôle Sinistres de la direction Assurances et Services Groupe ;
- En matière de protection de la clientèle, la fonction clé de Vérification de la Conformité de Groupama Assurances Mutuelles contribue à la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs thématiques dont :
 - o l'Instruction ACPR du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle ;
 - o les différentes recommandations de l'ACPR ;
 - o le suivi du risque majeur Groupe " défaut de conseil " ;
 - o le déploiement de la Directive Distribution en Assurance, qui inclut également la gouvernance produits, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la rémunération des réseaux de distribution ainsi que et la capacité professionnelle et la formation continue de ceux-ci ;
 - o l'enrichissement récurrent du dispositif de contrôle permanent ;
 - o le suivi et la mise en place de plans d'actions d'amélioration des dispositifs de commercialisation (OAV) ;
 - o En matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence (Loi Sapin 2), la fonction clé de Vérification de la Conformité de Groupama Assurances Mutuelles pilote les différents chantiers de mise en œuvre opérationnelle.

5.3 Risques fiscaux

Des modifications de la législation fiscale des pays dans lesquels opère Groupama peuvent avoir des conséquences défavorables soit sur certains produits du Groupe et en réduire l'attrait, notamment ceux qui bénéficient d'un traitement fiscal favorable, soit sur la charge fiscale du Groupe.

Ces modifications peuvent se manifester par exemple par prélèvements de taxes sur les contrats ou rentes en assurance vie, des changements de statut fiscal de certains produits d'assurance ou de gestion d'actifs, des mesures incitatives ou dissuasives pour l'investissement dans certaines catégories d'actifs ou types de produit...

La Direction Fiscalité Groupe a un rôle d'information et de veille réglementaire auprès de l'ensemble des entités du Groupe. Par ailleurs, elle est régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes. A ce titre, elle valide, d'une part, la mise en œuvre des règles de l'intégration fiscale (article 223 A et suivants du code général des impôts) pour le Groupe et, d'autre part, établit avec la direction comptabilité Groupe la situation en matière d'impôt sur les sociétés consolidées. Elle participe également à la mise en œuvre de procédures de documentation et d'archivage informatiques en matière de comptabilités informatisées destinées au respect de la réglementation fiscale, notamment dans le cadre des comités « CFCI » (Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées) dédiés pour chaque entité française. Enfin, elle anime, au sein d'un comité de pilotage la mise en place et le suivi de la réglementation relative aux échanges automatiques d'informations fiscales, résultant notamment de la réglementation américaine « FATCA » (Foreign Account Tax Compliance Act) ou de la transposition de la directive européenne DAC (Directive for Administrative Cooperation).

De manière générale, Groupama reste vigilant sur les interprétations ou développements futurs des régimes fiscaux des pays dans lesquels il exerce son activité et qui pourraient entraîner une augmentation des dépenses fiscales, engendrer des coûts de mise en conformité ou impacter défavorablement l'activité, la situation de trésorerie et le résultat net du Groupe.

Ainsi, en matière de prix de transfert, la Direction Fiscalité Groupe a procédé à la refonte du Master File 2019 et a organisé la collecte en interne des nouvelles informations notamment financières qui sont demandées à partir de 2019 au titre de 2018, de sorte que le Master File Millésime 2019 dans sa nouvelle mouture, répondant aux nouvelles exigences françaises s'inscrivant dans les standards OCDE, a pu être finalisé et adressé en version anglaise à l'ensemble des filiales internationales.

La situation fiscale du Groupe en France est par ailleurs marquée par la mise en place d'un partenariat fiscal entre Groupama et la DGFIP, suite à la signature d'un protocole le 26 juin dernier avec le SPE (Service Partenaire des Entreprises), qui constitue une étape majeure de l'évolution de la gestion fiscale du Groupe.

Au regard de l'actualité fiscale en France, on souligne la révision, une nouvelle fois défavorable aux grandes entreprises, de la trajectoire de la baisse du taux de l'IS, sans remise en cause cependant de l'objectif de 25% en 2022, et le report de la mise en place du régime de groupe TVA, désormais annoncé dans le PLF 2021, et dont on rappelle qu'il a vocation à remplacer l'actuel régime des groupement de moyens condamné au plan communautaire.

NOTE 49 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros hors taxes)	2019							2018						
	PWC		Mazars		Autres		Total	PWC		Mazars		Autres		Total
1. Missions d'audit légal														
1.1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 822	49,8%	2 316	40,9%	526	9,3%	5664	2 691	48,9%	2 327	42,3%	484	8,8%	5 502
Groupama Assurances Mutuelles	527	50,0%	527	50,0%	0	0,0%	1 053	524	50,0%	524	50,0%	0	0,0%	1 048
Caisses régionales	633	41,0%	488	31,6%	424	27,4%	1 544	720	43,9%	572	34,9%	347	21,2%	1 639
Filiales françaises	1 186	55,0%	891	41,4%	78	3,6%	2 155	1 148	53,7%	869	40,6%	121	5,7%	2 138
Filiales internationales	477	52,3%	410	44,9%	25	2,8%	911	298	44,1%	363	53,6%	16	2,3%	677
1.2 Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	21	67,6%	10	32,4%	0	0,0%	31	867	69,2%	372	29,7%	14	1,1%	1 254
Groupama Assurances Mutuelles	10	50,0%	10	50,0%	0	0,0%	20	416	65,0%	225	35,0%	0	0,0%	641
Caisses régionales								14	26,5%	37	71,5%	1	2,0%	51
Autres filiales	11	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	11	437	77,8%	111	19,8%	13	2,4%	561
Sous Total Comptes combinés	2 842	49,9%	2 326	40,8%	526	9,2%	5694	3 558	52,7%	2 699	40,0%	498	7,4%	6 755
2. Services Autres que le Contrôle des Comptes effectués obligatoirement par les commissaires aux comptes de l'entité	630	83,5%	113	15,0%	11	1,5%	755							
3. Services Autres que le Contrôle des Comptes pouvant être effectués par d'autres prestataires	247	33,5%	490	66,5%	0	0,0%	736							
4. Autres missions								9	100,0%	0	N/A	0	N/A	9
Total comptes combinés	3 719	51,8%	2 929	40,8%	538	7,5%	7 186	3 567	52,7%	2 699	39,9%	498	7,4%	6 765

NOTE 50 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrées de périmètre :

- Express Life ;
- Groupama Gan Reim ;
- Groupama Energies Renouvelables ;
- OPPCI Groupama Gan Logistics.

Fusions et absorptions :

- SCI Window La Défense a été absorbée par Groupama Gan Paris La Défense Office qui a été elle-même absorbée par Compagnie Foncière Parisienne.

Changements de raison sociale :

- Sigorta Emeklilik devient Groupama Hayat ;
- OPCVM Groupama Cash Equivalent G D devient Groupama Ultra Short Term Bond G D ;
- OPCVM Groupama Eonia IC C devient Groupama Monétaire IC C.

Cessions et sorties de périmètre :

- GUK Broking Services a été liquidée ;
- Deux OPCVM sont sortis du périmètre de consolidation.

Changements de méthode de consolidation :

- OPCVM Groupama Monétaire IC C est consolidé selon la méthode de l'intégration globale (mise en équivalence en 2018).

Raison sociale	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2019			31.12.2018		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA CAMPUS	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	Holding / Réassurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING FILIALES et PARTICIPATIONS	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COFINTEX 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COFINTEX 17	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COMPAGNIE FINANCIERE D'ORANGE BANK	Holding	France	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT ET CAUTION	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD	Assurance	France	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	99,52	99,52	IG	99,52	99,52	IG
GROUPAMA HAYAT	Assurance	Turquie	100,00	99,79	IG	100,00	99,79	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EXPRESS LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG			
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistiche	Assurance	Grèce	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Raison sociale	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2019			31.12.2018		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni				100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ORANGE BANK	Banque	France	35,00	35,00	MEE	35,00	35,00	MEE
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN REIM	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG			
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI WINDOW LA DEFENSE	Immobilier	France				100,00	100,00	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FORDEV	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN PARIS LA DEFENSE OFFICE	OPPCI	France				100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN RETAIL FRANCE	OPPCI	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
THE LINK PARIS LA DEFENSE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN LOGISTICS	OPPCI	France	100,00	100,00	IG			
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,89	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,89	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,89	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,89	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,89	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,89	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,89	IG
150 CHAMPS ELYSEES SO LUXURY HOTEL	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN PARIS SO PRIME	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI UNI ANGES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ENERGIES RENOUVELABLES	FCPR	France	100,00	100,00	IG			
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,10	MEE	74,10	74,10	MEE
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG STRUCTURÉ GAD D	OPCVM	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
ASTORG CTT D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Raison sociale	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2019			31.12.2018		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	98,33	98,33	IG	98,33	98,33	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES ID D	OPCVM	France	92,71	90,66	IG	97,98	95,80	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	35,60	35,60	MEE	29,93	29,93	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO IC C	OPCVM	France				95,97	95,97	IG
GROUPAMA CREDIT EURO ID D	OPCVM	France	99,97	99,97	IG	99,99	99,99	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	87,50	87,50	IG	87,50	87,50	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	94,57	91,65	IG	94,48	91,56	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG STRUCTURÉ LIFE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA MONETAIRE IC C	OPCVM	France	56,52	56,52	IG	49,95	49,95	MEE
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	98,05	97,66	IG	99,48	99,14	IG
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG MONETAIRE D	OPCVM	France	73,73	73,73	IG	99,76	99,76	IG
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G D	OPCVM	France	58,44	58,44	IG	50,75	50,75	IG
ASTORG REPO INVEST D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA TRESORERIE P C	OPCVM	France				36,74	36,74	MEE
ASTORG OBLIGATIONS CT G D	OPCVM	France	99,91	96,06	IG	97,08	93,88	IG
ASTORG OBLIGATIONS CT GA D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des immeubles".

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA
EXERCICE 2019**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Adhérents,
CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA
8-10 rue d'Astorg
75008 PARIS

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Présentation générale des comptes combinés » de l'annexe aux comptes combinés qui expose les impacts de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

<i>Evaluation des provisions pour sinistres à payer – Contrats d'assurance non-vie</i> (Se référer aux notes 3.12.2 et 26.1 de l'annexe aux comptes combinés)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 12 093 millions d'euros dans les comptes combinés, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).</p> <p>L'estimation des provisions techniques est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques). Cette évaluation intègre également l'évaluation des sinistres tardifs.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction et de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes, en ayant recours à nos actuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions, • Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions, • Apprécier le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation), • Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité, • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement), • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation indépendante ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions et apprécier leur caractère raisonnable.

Valorisation des instruments non cotés (classification en niveau 3 en IFRS)

(Se référer aux notes 3.2.1 et 7.9 des annexes aux comptes combinés)

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Dans le cadre de son activité de Groupe d'assurance, Groupama détient des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur selon la norme IFRS 13.</p> <p>Ces instruments financiers représentent 2 638 M€ d'euros à l'actif du bilan combiné du Groupe au 31 décembre 2019.</p> <p>Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur sur la base de modèles de valorisation internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et de la part importante d'appréciation de la part de la Direction dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 3 selon la norme IFRS 13 constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs retenues des placements non cotés, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comparer la valeur retenue avec la valeur liquidative de la société de gestion, les dernières transactions observées sur le marché pour le titre étudié, un comparable quand cela était possible ou les valorisations communiquées par les contreparties, • Lorsque le titre était valorisé sur la base d'un modèle interne : <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus, ○ Revue de la construction du modèle et des <i>inputs</i> (données) utilisées pour la valorisation, ○ Réalisation d'une contre-valorisation indépendante par sondages en utilisant nos propres modèles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA par l'assemblée générale du 25 juin 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 12 septembre 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 20^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Christine Billy

Pascal Parant

Nicolas Dusson